Quatre-vingt-sixième année. — N° 157. Le numéro : 15 francs. Jeudi 8 Juillet 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître:

SPECIALITES PHARMACEUTIQUES

L'arrêté du 11 juin 1954, modifiant et complétant la **Liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et services publics,** a fait l'objet du fascicule spécial **n° 54-77 S,** mis en vente ou expédié franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, à Paris (7e), au prix de **15 F.**

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13, Paris].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret du 2 juillet 1954 portant changement de noms (p. 6482).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 30 juin 1954 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux sous-préfets, secrétaires généraux de préfecture et aux chefs de cabinet de préfet (p. 6483).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret du 6 juillet 1954 portant promotions (services communs) (p. 6483).

Décret du 6 juillet 1954 portant promotions dans l'armée de l'air (p. 6485).

Décision portant admission à l'école de guerre navale pour la session 1954-1955 (p. 6487).

Liste des candidats admis au concours pour le recrutement d'officiers de justice militaire (p. 6487).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 17 juin 1954 fixant les formalités diverses et les conditions à remplir pour la délivrance et le renouvellement des titres de sécurité et pour la déclaration de partance (p. 6487).

Arrêté du 1er juillet 1954 portant affectation définitive au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme d'un immeuble domanial situé à Saint-Affrique (Aveyron) (p. 6492).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant nominations au cabinet du ministre (p. 6492).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 11 juin 1954 fixant les coefficients de ventilation des cotisations d'accidents du travail du régime de sécurité sociale minière (p. 6492).

Arrêté du 11 juin 1954 complétant l'arrêté du 19 novembre 1954 pris en application de l'article 4 du décret n° 54-96 du 26 janvier 1954 relatif au versement de la cotisation de sécurité sociale des fonctionnaires et militaires de carrière retraités et de leurs veuves bénéficiaires des régimes de sécurité sociale institués par le décret n° 46-2771 du 31 décembre 1946 et la loi n° 49-489 du 12 avril 1949 (p. 6493).

Arrêté du 11 juin 1954 modifiant et complétant l'arrêté du 20 août 1947 modifié relatif aux contestations concernant l'état d'invalidité et le taux d'incapacité de travail des agents des industries électriques et gazières soumis au statut fixé par le décret du 22 juin 1946 (p. 6493).

Arrêtés du 7 juillet 1954 relatifs à la suspension de décisions de la commission nationale des tarifs de la sécurité sociale (p. 6493).

Circulaire n° 56 S. S. du 7 juillet 1954 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux (p. 6493).

Listes de sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de la loi du 13 juillet 1928 et au bénéfice du décret du 1er octobre 1931 (p. 6495).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant affectation (inspection de la population et de l'entr'aide sociale) (p. 6503).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination de membres de commissions. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 6503).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 6506).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions des 6 et 7 juillet 1954. — Convocation de commission (p. 6507).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 6508).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Résultats du tirage de la vingt-sixième tranche de la loterie nationale 1954 (p. 6509).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de médecins inspecteurs élèves de la santé (p. 6509).

Avis de concours pour le recrutement de rédacteurs des directions départementales de la santé et de la population et de l'entr'aide sociale (p. 6509).

Annonces (p. 6510).

DEBATS PARLEMENTAIRES
(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 61 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 7 juillet 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3259).

CONSEIL ECONOMIQUE
(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 19

Avis et rapports. — Séance du 29 juin 1954 (p. 621).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 2 juillet 1954 portant changements de noms.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er.

B. (Louise-Henriette), née le 4 mars 1946 à Toulouse (Haute-Garonne), mineure représentée par sa mère la dame B. (Marie), épouse GRIMAUD, demeurant à Toulouse (Haute-Garonne), 397, route de Seysses, est autorisée à ajouter à son nom patronymique celui de « GRIMAUD » afin de s'appeler légalement à l'avenir « B. GRIMAUD » au lieu de « B. ».

BEN ABDERRAHMAN (François), né le 15 novembre 1889 à Oran (Algérie), demeurant à Béziers (Hérault), 49, rue Casimir-Peret, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « ROMAN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « ROMAN » au lieu de « BEN ABDERRAHMAN ».

BEN SOUSSAN (Jacques), né le 28 novembre 1926 à Beni Saf (Oran), demeurant à Paris, 18, rue Bachaumont, et son enfant mineure, Brigitte-Rachel-Camille, née le 30 novembre 1953 à Colombes (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « SOUSTANT » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SOUSTANT » au lieu de « BEN SOUSSAN ».

BRISCUL (André-Henri-Albert), né le 4 janvier 1914 à Paris (14e), demeurant à Vers (Saône-et-Loire), et ses enfants mineurs: Elisabeth-Yolaine, née le 14 novembre 1938 à Paris (17e); Philippe-Christian-André, né le 29 novembre 1942 à Casablanca (Maroc); Jean-Paul, né le 18 mai 1948 à Tournus (Saône-et-Loire), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BRISEUL » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BRISEUL » au lieu de « BRISCUL ».

CLEAP (Marcel-Pierre-Maurice-Jean), né le 26 janvier 1940 à Paris (18e), mineur représenté par sa mère la dame BENIOUMOFF (Tzippe-Simonne), épouse TAMARKIN, demeurant à Saint-Etienne (Loire), 16, rue du Général-Foy, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « TAMARKIN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « TAMARKIN » au lieu de « CLEAP ».

KONSTANTINOVSKY (Bentzion), né le 6 août 1901 à Ouman (Russie), demeurant à Paris, 11, boulevard du Temple, et son enfant mineur, Michel-Victor, né le 23 février 1943 à Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « CONSTANTY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CONSTANTY » au lieu de « KONSTANTINOVSKY ».

LANG (Yvonne), veuve SAUPHAR, née le 25 mai 1894 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), demeurant à Paris, 59, rue Scheffer, est autorisée à ajouter à son nom patronymique celui de « SAUVAGEOT » afin de s'appeler légalement à l'avenir « LANG-SAUVAGEOT » au lieu de « LANG ».

LEVY-NEUMAND (Jean-Lucien), né le 21 avril 1902 à Paris (14e), demeurant à Angoulême (Charente), 10, rue Laferrière, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « NEUMAND » afin de s'appeler légalement à l'avenir « NEUMAND » au lieu de « LEVY-NEUMAND ».

LUCCACCI-GERONIMI (Emile-Jean-Eugène), né le 19 janvier 1921 à Paris (10e), demeurant à Toulon (Var), rue Damas, villa Geronimi, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « GERONIMI » afin de s'appeler légalement à l'avenir « GERONIMI » au lieu de « LUCCACCI-GERONIMI ».

MIKHAILOFF (Georges), né le 26 mai 1927 à Bois-Colombes (Seine), demeurant à Colombes (Seine), cours Maintenon, rue des Glycines, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « MICHAUD », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MICHAUD » au lieu de « MIKHAILOFF ».

VUILLAUME (Jacqueline), née le 31 janvier 1934 à Paris (10e), mineure représentée par son père adoptif le sieur BERNARD (Pierre), demeurant au Thoult-Trosnay, par Montmirail (Marne), est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « BERNARD », afin de s'appeler légalement à l'avenir « BERNARD » au lieu de « VUILLAUME ».

Article 2.

Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Article 3.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 juillet 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ÉMILE HUGUES.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Echelonnement indiciaire applicable aux sous-préfets, secrétaires généraux de préfecture et aux chefs de cabinet de préfet.

Le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites, modifié, en ce qui concerne le corps préfectoral, par le décret n° 53-1218 du 9 décembre 1953;

Vu le décret du 19 juin 1950, modifié par le décret du 14 juin 1954, relatif au statut particulier du corps préfectoral,

Arrêtent:

Article unique. — A compter du 1er octobre 1953, l'échelonnement indiciaire applicable aux sous-préfets, secrétaires généraux de préfecture et aux chefs de cabinet de préfet est fixé ainsi qu'il suit:

GRADES ET EMPLOIS	ECHELONS	INDICES
Sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture:		
Hors classe.....	Après 17 ans de fonctions de sous-préfet et de secrétaire général de préfecture ou assimilées (1).	630
	Après 14 ans (1).....	600
	Après 11 ans (1).....	575
	Avant 11 ans (1).....	550
1re classe.....	Après 12 ans (1).....	575
	Après 10 ans (1).....	550
	Après 8 ans (1).....	525
	Avant 8 ans (1).....	500
2e classe.....	Après 7 ans (1).....	500
	Après 5 ans (1).....	455
	Avant 5 ans (1).....	410
3e classe.....	Après 4 ans (1).....	410
	Après 2 ans (1).....	375
	Avant 2 ans (1).....	335
Chefs de cabinet de préfet.	Après 4 ans de fonctions ou assimilées ou anciens élèves de l'E. N. A.....	300
	Après 2 ans.....	275
	Avant 2 ans.....	250

(1) Sont assimilées aux fonctions de sous-préfet et de secrétaire général de préfecture celles d'administrateur civil de classe exceptionnelle, de 1re classe, de 2e classe et de 3e classe, 4e, 3e et 2e échelons et, en ce qui concerne les administrateurs civils n'ayant pas été recrutés par la voie de l'école nationale d'administration, celles de chef de bureau, de sous-chef de bureau et rédacteur principal. Ne peuvent entrer en ligne de compte, dans le calcul des durées de fonction prévues par le présent tableau, les années passées tant à l'école nationale d'administration qu'au premier échelon de la 3e classe du grade d'administrateur civil, ainsi que dans les grades de rédacteur, d'assistant administrateur et d'administrateur adjoint pour les administrateurs civils n'ayant pas été recrutés par la voie de l'école nationale d'administration et dans le grade de chef de cabinet pour les anciens élèves de l'école nationale d'administration ainsi que pour les anciens chefs de cabinet recrutés directement au concours spécial.

Fait à Paris, le 30 juin 1954.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général du ministère de l'intérieur,
RENÉ PAIRA.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 6 juillet 1954 portant promotions (services communs).

Par décret en date du 6 juillet 1954, sont promus à titre définitif:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1954.)

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. André (Rogé-Jean-Charles), en remplacement de M. le colonel Vial, retraité. — Maintenu.

M. Dutheil (Pierre-Marius), en remplacement de M. le colonel Candille, promu. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel,

Les chefs d'escadron:

M. Dubois (Rémi-Marcel-Anatole), en remplacement de M. le lieutenant-colonel André, promu. — Maintenu.

M. Espagnet (André), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Dutheil, promu. — Maintenu.

M. Clément (Victor-Elie-Clair), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

M. Ferrier (Pierre-Joseph-Charlemagne), aménagement d'effectif. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron,

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Vallenet (Marcel-François), en remplacement de M. le chef d'escadron Dubois, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Jomotte (André), en remplacement de M. le chef d'escadron Espagnet, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Landrin (François-Maurice), en remplacement de M. le chef d'escadron Clément, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Desrues (René-Emile), en remplacement de M. le chef d'escadron Ferrier, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Huot (Charles-Honoré), en remplacement de M. le chef d'escadron Saliou, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Courtois (Célestin-Edouard-Maurice), en remplacement de M. le chef d'escadron Riou, retraité. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Duplissy (Armand-Simon), en remplacement de M. le chef d'escadron Crebassa, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Saltner (Charles-Joseph-Hubert), en remplacement de M. le chef d'escadron Pirou, décédé. — Maintenu.

Au grade de capitaine,

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Personnier (René-Gilbert), en remplacement de M. le capitaine Vallenet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Herrbach (Henri-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Jomotte, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Saubion (Pierre), en remplacement de M. le capitaine Landrin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bernadac (Louis-André-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Desrues, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Valois (Marcel), en remplacement de M. le capitaine Huot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Aimard (Paul-Jean), en remplacement de M. le capitaine Courtois, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Boin (André-Jean), en remplacement de M. le capitaine Duplissy, promu. — Maintenu.

2e tour (ancienneté). M. Guillemin (Albert-Henri-Marie), en remplacement de M. le capitaine Saltner, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vray (Fernand-Lucien), en remplacement de M. le capitaine Lachaux, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jeanneau (André-Delphin), en remplacement de M. le capitaine Kriegel, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Marly (André-Marcel), en remplacement de M. le capitaine Dujon, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Miallou (Henri-Jean-Louis), en remplacement de M. le capitaine Maillète, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Hosmalin (René-Marius), en remplacement de M. le capitaine Liebgott, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Les sous-officiers:

MM.
Mazeau (Henri).
Cousinier (Roger-Jean).
Collet (Jean-Baptiste-Alfred).
Pinlat (François-Denis).
Dalmotte (Gustave-Roger).

PROMOTIONS AUTOMATIQUES

Au grade de lieutenant.

Les sous-lieutenants:

MM.
Potin (Yves-Marie).
Chaix (Roger-Léon-Félix).
Fine (René-Louis).
Duband (Benoît-Jean-René).
Marcheguet (Pierre-Firmin).
Bacquet (Paul-Victor-Georges).
Herault (Camille-Marcel-Léon).
Janvier (Pierre-Armand).
Boucher (André-Toussaint-Anatole).
Duvignac (Jean-Henri-René).
Lambert (Marius).

Services de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

(Pour prendre rang du 1er juillet 1954.)

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Vaudin (Louis-Victor), en remplacement de M. Giraud, promu. — Maintenu.

M. Ratie (Jean), en remplacement de M. Tupin, retraité. — Maintenu.

M. Lanore (René-Louis-Gabriel), en remplacement de M. Trial, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants:

M. Montagne (Albert-Cyprien), en remplacement de M. Vaudin, promu. — Maintenu.

M. Lafforgue (Marcel-Antoine-Michel), en remplacement de M. Ratie, promu. — Maintenu.

M. Carolus (Maurice-Charles-Georges), en remplacement de M. Lanore, promu. — Maintenu.

M. Mirebeau (Gilbert-Etienne-François), en remplacement de M. Prades, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

(Ancienneté.) M. Larue de Tournemine (Marie-Jacques), en remplacement de M. Montagne, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Brignon (René-Paul-Joseph), en remplacement de M. Lafforgue, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Rejenet (Jean), en remplacement de M. Carolus, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Léandri (Pierre), en remplacement de M. Mirebeau, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Gaumon (Jean), en remplacement de M. Mialhes, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Deltour (Marcel-Joseph-Xavier), en remplacement de M. Larue de Tournemine, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vidal (Jean-Michel-Paul), en remplacement de M. Brignon, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chariet (Robert-Charles-Henri), en remplacement de M. Rejenet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Jarret (Robert-Gustave), en remplacement de M. Léandri, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Roghi (Toussaint), en remplacement de M. Caumon, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Delvincourt (Roger-François-Camille), en remplacement de M. Grimaud, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gralaloup (Paul-Joanny), en remplacement de M. Barou, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Outters (Gilbert-Marcel), en remplacement de M. Bousquet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Freyria (Jean-Louis-René), en remplacement de M. Morin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Defayolle (Michel-André-Julien), en remplacement de M. Causse, promu. — Maintenu.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Peronnet (Gilbert-Octave-Marcel), en remplacement de M. Breton, retraité. — Maintenu.

C. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine d'administration.

1er tour (ancienneté). M. le lieutenant d'administration Forestier (Martial-Jean), organisation. — Maintenu.

PROMOTION AUTOMATIQUE

VÉTÉRINAIRES

(Pour prendre rang du 16 juin 1954.)

Au grade de vétérinaire lieutenant.

M. le vétérinaire sous-lieutenant Lemoisson (Pierre-Maurice).

ARMEE DE MER

(Pour prendre rang du 1er juillet 1954.)

MÉDECINS

Au grade de médecin en chef de 1re classe.

Les médecins en chef de 2e classe:

M. Baron (Georges-Marius-Denis), port matriculaire: Rochefort, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe Bergot, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services par application des mesures sur la limite d'âge.

M. Delacoux des Roseaux (Jean-Marie-Gaston), port matriculaire: Rochefort, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe André, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

M. le médecin principal Birier (Henri), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Rideau, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Au grade de médecin principal.

Les médecins de 1re classe:

2e tour (choix). M. Milin (Gabriel-François-Lucien-Marie), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. le médecin principal Mélénec, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

1er tour (ancienneté). M. Dumoulin (Jean-Paul-Marie), port matriculaire: Bizerte, en remplacement de M. le médecin principal Birier, promu.

2e tour (choix). M. Fargis (Félix-François-Marie), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Boisot (Jean-Joseph), port matriculaire: Rochefort, en réalisation d'effectif.

Au grade de médecin de 1re classe.

Les médecins de 2e classe:

3e tour (choix). M. Borel (Jean-Marie-Joseph), port matriculaire: Rochefort, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Perdoux, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lamoureux (Paul-Louis), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Sockeel, promu.

2e tour (ancienneté). M. Cudennec (Jacques), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Vialar, promu.

3e tour (choix). M. Soutoul (Jean-Henri), port matriculaire: Rochefort, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Torrenti, promu.

1er tour (ancienneté). M. Huet (Henri), port matriculaire: Rochefort, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Longet, promu.

2e tour (ancienneté). M. Pallier (Yves-Joseph), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Polier, promu.

ARMEE DE L'AIR

(Pour prendre rang du 1er juillet 1954.)

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

M. le médecin lieutenant-colonel Monjauze (Fernand-Lucien-Alphonse-Marcel), en remplacement de M. le médecin colonel Bernard, retraité.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

MM. les médecins commandants:

M. Olivier (Marius-Charles-Désiré), en remplacement de M. le médecin lieutenant-colonel Tricaud, promu.

M. Monnin (André), en remplacement de M. le médecin lieutenant-colonel Monjauze, promu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

2e tour (choix). M. Delahaye (Roland-Paul), inscrit au tableau, réalisation d'effectif.

3e tour (ancienneté). Inscrit au tableau. M. Gimbert (Jean-Joseph), réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). Inscrit au tableau. M. Mathieu (Gérard), réalisation d'effectif.

2e tour (choix). Inscrit au tableau. M. Monteil (Robert-Gabriel-Raymond), réalisation d'effectif.

3e tour (ancienneté). Inscrit au tableau. M. Riff (Jack-Jean), réalisation d'effectif.

B. — Pharmaciens

Au grade de pharmacien commandant.

Les pharmaciens capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Guezennec (Jean), en remplacement du pharmacien commandant Cloarec, promu.

2e tour (choix). M. Biget (Pierre-Louis-Vital-Ernest-Gabriel), réalisation d'effectif.

Service des poudres.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1954.)

A. — Ingénieurs militaires

Au grade d'ingénieur en chef militaire de 1re classe.

M. l'ingénieur en chef militaire de 2e classe Le Roux (Albert), en remplacement de M. Prévost, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur en chef militaire de 2e classe.

Les ingénieurs militaires principaux:

M. Fabre (Paul-Joseph-Marie), en remplacement de M. Ternier, promu. — Maintenu.

M. Brissaud (Louis-Marie-Félix), en remplacement de M. Piatie, placé dans la position « hors cadres, mission ». — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

L'ingénieur militaire de 1re classe:

2e tour (choix). M. Berger (Jean-Camille), en remplacement de M. Dutour, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

Les ingénieurs militaires de 2e classe:

3e tour (choix). M. Wessels (Georges-Benjamin), en remplacement de M. Frejacques, promu. — Maintenu.

4e tour (recrutement latéral), pas de candidat.

1er tour (ancienneté). M. Galland (Bernard-Michel), en remplacement de M. Louiton, promu. — Maintenu.

B. — Ingénieurs chimistes

Au grade d'ingénieur chimiste principal.

M. l'ingénieur chimiste de 1re classe Roig (Francis-Roger), en complément d'effectifs. — Maintenu.

C. — Ingénieurs des travaux

Au grade d'ingénieur de 1re classe.

Les ingénieurs de 2e classe:

2e tour (choix). M. Fournier (Paul-Léon-Zéphirin), en remplacement de M. Seigner, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Donnadieu (Roger-Louis), en remplacement de M. Balondrade, retraité. — Maintenu.

D. — Adjoints administratifs

Au grade d'adjoint administratif de 2e classe.

M. l'adjoint administratif de 3e classe Seguin (Antoine-Marie Rémy).

Service des essences des armées.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1954.)

A. — Ingénieurs des essences

(Personnel de direction.)

Au grade d'ingénieur principal.

M. l'ingénieur ordinaire Verzaux (Jean-Marie-Gabriel).

B. — Ingénieurs des travaux

Au grade d'ingénieur principal.

M. l'ingénieur de 1re classe Pacot (Pierre-Louis-Abel-Henri).

C. — Adjoints et attachés d'administration

Au grade d'attaché d'administration de 1re classe.

Les attachés d'administration de 2e classe:

M. Abos (Jean-Désiré-Lucien), 1er tour (ancienneté).

M. Albagnac (Jean-Léon), 2e tour (choix).

Décret du 6 juillet 1954 portant promotions dans l'armée de l'air.

Par décret en date du 6 juillet 1954 sont promus, à titre définitif, pour prendre rang du 1er juillet 1954:

ARMEE ACTIVE

I. — Corps des officiers de l'air.

A. — Cadre navigant

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Clausse (Raymond-Léon), en remplacement de M. le colonel Fontanet, admis en congé du personnel navigant.

M. Bouvarre (Pierre-Gérard-Cornil), en remplacement de M. le colonel Andrier, nommé général.

M. Becq de Fouquières (Louis-André-Jean), en remplacement de M. le colonel Dumesnil de Maricourt, nommé général.

M. Nollet (Jean-Léopold), en remplacement de M. le colonel Bezy, nommé général.

M. Desclerc (Abel-Maurice-Charles), en remplacement de M. le colonel Risse, retraité.

M. Rouzaud (Jean-Eliacin-Romain), en remplacement de M. le colonel Firroloni, nommé général.

M. Boudoux d'Hautefeuille (Marie-Laurent-Stéphane), en remplacement de M. le colonel Faure, nommé général.

M. Fredet (Guy-Léon-Gabriel), réalisation d'effectifs.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Simard (Pierre-Michel-Antoine), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Morin, admis dans le cadre sédentaire.

M. Habez (Christian-Hippolyte), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Clausse, promu.

M. Brochard (Roger-Marial), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Bouvarre, promu.

M. Ghestem (Jean-Marie-Louis-Joseph), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Becq de Fouquières, promu.

M. Sauvanet (Raymond-Georges-Albert), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Nollet, promu.

M. Richard (Alain-Georges), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Desclerc, promu.

M. Chanois (Jean-Francis-Louis), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Rouzaud, promu.

M. Choffin (Pierre-Lucien-Emile), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Boudoux d'Hautefeuille, promu.

M. Ségura (Alfred-Dominique), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Fredet, promu.

M. Bardollet (Jean-Marie-Louis), réalisation d'effectifs.

M. Canepa (Georges-Michel-Théodore), réalisation d'effectifs.

M. Maurin (François-Louis-André), réalisation d'effectifs.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Douezy (Edmond-Jacques-Robert), en remplacement de M. le commandant Vignes, décédé.

M. Marrec (Georges-Jean), en remplacement de M. le commandant Carray, admis dans le cadre sédentaire.

M. Rossi (Toussaint), en remplacement de M. le commandant Aimé, décédé.

M. Chaix (Paul-Emile-Pierre), en remplacement de M. le commandant Guerin, promu.

M. Seguin (Pierre-Marie-Yves), en remplacement de M. le commandant Antoine-Michard, décédé.

M. Joly (Claude-Antoine-Pierre), en remplacement de M. le commandant Simard, promu.

M. Sutour (Max-Marie-Joseph), en remplacement de M. le commandant Habez, promu.

M. Auger (Roger-Victor), en remplacement de M. le commandant Brochard, promu.

M. Bayssade (Jean-Raymond), en remplacement de M. le commandant Ghestem, promu.

M. Péquin (François-Paul-Jean), en remplacement de M. le commandant Sauvanet, promu.

M. Brillet (François), en remplacement de M. le commandant Richard, promu.

M. Bourgarel (Pierre-Alfred-Marius), en remplacement de M. le commandant Chanois, promu.

M. André (Jacques-Louis), en remplacement de M. le commandant Choffin, promu.

M. Delaval (Michel), en remplacement de M. le commandant Segura, promu.

M. Turcat (André-Edouard-Marcel), en remplacement de M. le commandant Bardollet, promu.

M. Lebrun (Pierre-Abel), en remplacement de M. le commandant Canepa, promu.

M. Garnier (Michel-Gustave), en remplacement de M. le commandant Maurin, promu.

M. Brosset (Roland-Prosper-Charles), réalisation d'effectifs.

Au grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

2e tour (choix). M. Le Brun (Jacques), en remplacement de M. le capitaine Lissarague, promu.

3e tour (ancienneté). M. Grandperret (Pierre) (inscrit au tableau), en remplacement de M. le capitaine Enjalbert, promu.

1er tour (ancienneté). M. Espieux (Michel-Jean-Marie) (inscrit au tableau), en remplacement de M. le capitaine Chevalier, promu.

2e tour (choix). M. Poux (André-Paul), en remplacement de M. le capitaine Gloaguen, promu.

3e tour (ancienneté). M. Desjobert (Jean-Marie-Robert) (inscrit au tableau), en remplacement de M. le capitaine Chagnot, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bares (Guy-Jean-Maurice-Marie), en remplacement de M. le capitaine Dumoulin, promu.

2e tour (choix). M. Lafond (René-Marc), en remplacement de M. le capitaine Walter, promu.

3e tour (ancienneté). M. Galouzeau de Villepin (René-Georges-Michel) (inscrit au tableau), en remplacement de M. le capitaine Martin-Prud'homme, promu.

1er tour (ancienneté). M. Chamouton (Georges-Jean-Etienne), en remplacement de M. le capitaine Viala, promu.

2e tour (choix). M. Salvan (Jean-Georges-Marie), en remplacement de M. le capitaine Tallent, promu.

3e tour (ancienneté). M. Hantz (Louis-Jean-Jules), en remplacement de M. le capitaine Cardot, promu.

1er tour (ancienneté). M. Foncelle (Jacques-Louis-Joseph) (inscrit au tableau), en remplacement de M. le capitaine Guillerm, promu.

2e tour (choix). M. Durrande (Norbert-Michel-Victor), en remplacement de M. le capitaine Gras, promu.

3e tour (ancienneté). M. Léon (Jean-Paul-Etienne-Vincent) (inscrit au tableau), en remplacement de M. le capitaine Bihet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Larsabal (André-François-Adrien) (inscrit au tableau), en remplacement de M. le capitaine Chamboduc de Saint-Pulgent, promu.

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Gobillot (Georges), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Henry, promu.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Chenal (Paul-Hippolyte), en remplacement de M. le commandant Gobillot, promu.

M. Vourc'h (Pierre-Marie), réalisation d'effectifs.

M. Loubette (Marcel), réalisation d'effectifs.

M. Price (Jean-Maurice), réalisation d'effectifs.

M. Arnould (René), réalisation d'effectifs.

M. Moroy (Henri-Eugène-Alexandre), réalisation d'effectifs.

II. — **Corps des officiers des bases de l'air.**

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Tauriac (Maurice-Albert), en remplacement de M. le commandant Colard, retraité.

M. Joublin (Marcel-Auguste), réalisation d'effectifs.

M. Becker (Georges-Pierre), réalisation d'effectifs.

M. Zavonyi (Rodolphe), réalisation d'effectifs.

M. Eloffe (Philippe-Joseph-René), réalisation d'effectifs.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. de Grenier-Willi (René-Georges), en remplacement de M. le capitaine Tauriac, promu.

3e tour (ancienneté). M. Bousquet (Pierre-François-Marius), en remplacement de M. le capitaine Joublin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Cheyroux (Marcel), en remplacement de M. le capitaine Becker, promu.

2e tour (choix). M. Lamotte (André-Etienne), en remplacement de M. le capitaine Zavonyi, promu.

3e tour (ancienneté). M. Halleur (Jean-René), en remplacement de M. le capitaine Eloffe, promu.

1er tour (ancienneté). M. Colombani (Félix), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Jervaise (André-Julien), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Seureau (Maurice-René-Joseph-Robert), (inscrit au tableau), réalisation d'effectifs.

III. — **Corps des officiers mécaniciens de l'air.**

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Castellan (Pierre-Bruno-Marie-Joseph), en remplacement de M. le colonel Bonneau, décédé.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Gauthier (Marcel-Antonin-Achille), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Potiron, décédé.

M. Ruas (Georges-Jean), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Dulac, retraité.

M. Ferrien (Théophile-Jean), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Doyen, retraité.

M. Bossu (Charles-François-Joseph), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Castellan, promu.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Blanc (Charles-Félix-Henri), en remplacement de M. le commandant Dupouy, promu.

M. Barbier (Maurice-Gaston-Marie), en remplacement de M. le commandant Pain, promu.

M. Fourié (Albert-Léonce-Alexandre), en remplacement de M. le commandant Clément, promu.

M. Barroyer (Gaston-Adrien), en remplacement de M. le commandant Guibert, décédé.

M. Banès (André-Michel-François), en remplacement de M. le commandant Tabusse, retraité.

M. Bertrand (Paul-Jean-Jules), en remplacement de M. le commandant Gauthier, promu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Vayron (Paul-Lucien), en remplacement de M. le capitaine Harter, décédé.

2e tour (choix). M. Biais (Pierre-Jean-René), en remplacement de M. le capitaine Robin, décédé.

3e tour (ancienneté). M. Belloni (Joseph-Pierre), en remplacement de M. le capitaine Blanc, promu.

1er tour (ancienneté). M. Dioudonnat (Henri-René), en remplacement de M. le capitaine Barbier, promu.

2e tour (choix). M. Sola (François), en remplacement de M. le capitaine Fourié, promu.

3e tour (ancienneté). M. Iché (André-Louis-Pierre), en remplacement de M. le capitaine Barroyer, promu.

1er tour (ancienneté). M. David (Jean-Marie-Joseph-Elisée-Bernard), en remplacement de M. le capitaine Banès, promu.

2e tour (choix). M. Amiot (Pierre-Virgile-Benoît), en remplacement de M. le capitaine Bertrand, promu.

3e tour (ancienneté). M. Arnoux (Jean-Gaston), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Quesne (Léon-Alphonse), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Cuculière (Pierre-Gustave), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Drapeau (Maurice-Anatole-Louis-Constant), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Dupaquier (Marius-Stéphane), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Daumas (Ernest-Pierre), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Trigon (Louis-Emile), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Lecaplain (André-Edouard-Alexandre), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Simion (Jean-Alfred-Joseph), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Chichizola (Noël-Jean), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Morinval (Michel-Zéphir-Joseph), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Grivot (Gérard), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Vayron (Robert-Georges), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Joubert (Georges-André), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Simonet (Paul-François-Albert), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Supernant (Léopold-Georges), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Rangolle (Emile-Félix-Mariel), réalisation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Spiz (Michel-Jacques), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Michaud (René-Henri-Léon), réalisation d'effectifs.

IV. — Corps des officiers des services administratifs de l'air.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Coutarel (Louis-Henri), réalisation d'effectifs.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Vaissière (Jean), en remplacement de M. le commandant De Jean, décédé.

M. Mathieu (Raymond-Eugène), en remplacement de M. le commandant Pontoizeau, retraité.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Dugoujon (Jean-André), en remplacement de M. le capitaine Canat, décédé.

2e tour (choix). M. Giansily (Jean-Baptiste), en remplacement de M. le capitaine Comot, décédé.

3e tour (ancienneté). M. Mariani (Vincent-Paul), en remplacement de M. le capitaine Vaissière, promu.

1er tour (ancienneté). M. Paret (Hippolyte-Clotaire), en remplacement de M. le capitaine Mathieu, promu.

2e tour (choix). M. Bourgoin (Guy-Albert-Eugène-Auguste), réalisation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Senigout (Jean-Mathurin), réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Lair (Roger-Alphonse-Emile), réalisation d'effectifs.

V. — Corps des commissaires de l'air.

Au grade de commissaire lieutenant-colonel.

M. le commissaire commandant Sliot (Robert-Désiré), réalisation d'effectifs.

Au grade de commissaire commandant.

Les commissaires capitaines:

M. Frange (François-Pierre-René), en remplacement de M. le commissaire commandant Fabresse, promu.

M. Durousseau (Charles-Aimé-Emile), en remplacement de M. le commissaire commandant Bistaudeau, promu.

OFFICIER DE RESERVE EN SITUATION D'ACTIVITE

CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES BASES DE L'AIR

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Negri (Joseph), réalisation d'effectifs.

Admission à l'école de guerre navale.

(Session 1954-1956.)

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 7 juillet 1954, sont admis à l'école de guerre navale pour la session 1954-1955:

Capitaines de corvette.

MM. Denis (R.-P.), Granry (F.), Lannuzel (J.-R.-J.), Pradelles de Latour Dejean (R.-H.-A.), Serbource Goguel (J.-C.-H.), Wacremier (J.-M.-A.).

Lieutenants de vaisseau.

MM. Chaperon (G.-L.-E.), Coeffin (R.-A.-H.), Darrieus (H.-G.-C.-G.), Goehrs (Y.-H.), Lavelaine de Maubeuge (G.-H.-C.-F.), Le Borgne (N.-J.-O.), Maler (A.), Minvielle (J.-E.), Monnier (M.-L.-A.), Pierre-Duplaix (H.-L.-M.), Joujot de Molliens (H.-M.-J.-L.), Raoust (M.-P.-M.).

Liste des candidats admis au concours pour le recrutement d'officiers de justice militaire.

Pour le grade de commandant de justice militaire.

M. le chef de bataillon d'infanterie Bernard (Henri).

M. le capitaine d'administration du service de santé Gros (Lucien).

Pour le grade de capitaine de justice militaire.

M. le lieutenant du train Poiblanc (Jean).

M. le lieutenant d'infanterie coloniale Paris-Leclerc (Guy).

M. le lieutenant d'administration d'intendance coloniale Clair (François).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Formalités diverses et conditions à remplir pour la délivrance et le renouvellement des titres de sécurité et pour la déclaration de partance.

Le secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu la loi du 6 janvier 1951 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer et l'habitabilité à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance;

Vu le décret du 7 mai 1951 relatif aux commissions concourant à l'application de la loi,

Arrête:

Art. 1er. — **Champ d'application.**

Le présent arrêté est applicable aux navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 tonneaux, immatriculés en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer et en Algérie.

Art. 2. — **Déclaration de mise en chantier — Déclaration de mise en refonte ou en grande réparation.**

Lors de la construction de tout navire, l'armateur doit adresser une déclaration de mise en chantier à l'administrateur de l'inscription maritime du lieu de construction, ou, si le navire est construit à l'étranger, à l'autorité consulaire locale.

Cette déclaration mentionne les caractéristiques principales du navire et le service auquel il est destiné.

Dans le cas où, en cours de construction, les caractéristiques principales du navire ou le service auquel il est destiné seraient modifiés, l'armateur devrait faire une nouvelle déclaration.

Si l'armateur entend faire surveiller la construction de son navire par une société de classification agréée par le ministre chargé de la marine marchande, conformément à l'article 18 de la loi du 6 janvier 1951, en vue de recevoir la première cote du registre de cette société, il doit joindre à la déclaration susvisée une attestation de ladite société de classification certifiant qu'elle a été chargée de cette surveillance.

Lorsqu'un navire en refonte doit subir d'importants travaux impliquant des changements aux dispositions qui ont fait l'objet d'une précédente approbation, l'armateur doit appliquer, en vue de l'exécution de ces travaux, la procédure indiquée ci-dessus pour la mise en chantier d'un navire neuf.

Il est délivré récépissé de la déclaration de mise en chantier ou de mise en refonte, et, s'il y a lieu, de l'attestation de la société de classification.

Les déclarations ou attestations ci-dessus mentionnées doivent être établies en double expédition. Une expédition est conservée par l'autorité maritime locale, l'autre expédition est transmise par cette autorité au président de la commission centrale de sécurité.

Si des travaux importants de réparation intéressant la sécurité du navire doivent être entrepris, l'armateur, conformément à l'article 6 de la loi du 6 janvier 1951, en informe l'administrateur de l'inscription maritime.

Art. 3. — **Délivrance et renouvellement des titres de sécurité.**

Les titres de sécurité sont établis et renouvelés suivant les cas, soit par l'autorité maritime locale, soit par le ministre chargé de la marine marchande.

L'autorité maritime locale délivre et renouvelle les permis de navigation des navires de toutes catégories, ainsi que les certificats de sécurité radiotélégraphique ou radiotéléphonique et les certificats de sécurité pour le matériel d'armement des navires autres que les

navires à passagers. Le renouvellement du certificat de sécurité des navires à passagers qui n'ont pas subi de modifications depuis la délivrance du dernier renouvellement de ce titre est également du ressort de l'autorité maritime locale.

Le ministre chargé de la marine marchande procède à la première délivrance des certificats de sécurité des navires à passagers et à leur renouvellement pour ceux de ces navires qui ont été l'objet de modifications depuis la délivrance ou le dernier renouvellement. Il délivre également les certificats d'exemption.

Toute demande en vue de la délivrance ou du renouvellement des divers titres de sécurité donne lieu, de la part de l'armateur intéressé, à la remise de renseignements et de documents dans les conditions ci-après.

Art. 4. — **Titres de sécurité délivrés par l'autorité maritime locale.**

A. — DEMANDE DE PERMIS DE NAVIGATION ET DE CERTIFICAT DE SECURITE POUR LE MATERIEL D'ARMEMENT

Toute demande en vue de la délivrance du premier permis de navigation et pour les navires autres que les navires à passagers, du premier certificat de sécurité pour le matériel d'armement, est adressée par l'armateur du navire à l'administration de l'inscription maritime du port de premier armement de ce navire; elle est accompagnée du ou des récépissés visés à l'article 2.

I. — RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

A l'appui de sa demande, l'armateur fournit les renseignements suivants:

a) *Pour tout navire:*

1° Le nom du navire et son port d'attache;

2° Les principales dimensions du navire, le tirant d'eau milieu, lège et au maximum de charge, et le déplacement qui ne doit pas être dépassé, exprimé en tonnes de 1.000 kg;

3° Le nom du constructeur de la coque, le lieu de construction et la date de lancement;

4° Le genre de service auquel le navire est destiné (transport de passagers ou de marchandises, remorquage, etc.), le genre de navigation qu'il est appelé à faire (long-cours, cabotage, etc.) ainsi que la catégorie de voyage dans laquelle il doit être classé;

5° Le nombre maximum de passagers à transporter;

6° Le nombre maximum d'hommes d'équipage (pont, machine, service général) qui peuvent être logés à bord;

7° La cote attribuée ou prévue pour le navire en vue de son inscription au registre d'une société de classification agréée, si l'armateur désire bénéficier des dispositions prévues en faveur des navires cotés par une telle société;

b) *Et, en outre, pour tout navire à propulsion mécanique:*

1° *Pour les machines à propulsion:*

La nature, le type et le nombre des machines assurant la propulsion;

Le nombre et le type des propulseurs;

La puissance maximum en service normal (effective sur la ligne d'arbre ou indiquée suivant le cas), le nombre de tours correspondant.

2° *Pour les chaudières principales:*

Le nombre, le type et la répartition dans les locaux qui leur sont affectés;

La nature et le type de la chauffe;

La production de vapeur au taux maximum de combustion;

Le nombre de foyers et de brûleurs;

La pression du timbre et, éventuellement, la température de la vapeur surchauffée produite par le générateur;

La surface de chauffe, non compris les surchauffeurs et économiseurs;

La surface de chauffe totale, y compris les surchauffeurs et économiseurs incorporés;

Eventuellement, la surface de grille par foyer et la surface totale de grille par générateur;

La nature et le type de l'alimentation en air des chambres de combustion;

La nature du tirage;

L'indication du système d'alimentation en eau du générateur: type des pompes — pression de l'eau à la sortie des pompes et température de l'eau à l'entrée de la chaudière;

Les dispositifs de circulation d'eau à l'intérieur du générateur;

La capacité de production de vapeur par générateur;

Le nombre, l'emplacement et le débit des soupapes de sûreté.

3° *Pour les auxiliaires de l'appareil propulsif:*

L'indication du nombre, du type et des caractéristiques pour chacun des services assurés.

4° *Pour les chaudières auxiliaires:*

Les mêmes renseignements que pour les chaudières principales, avec indication du service assuré.

5° *Pour les auxiliaires de coque intéressant la sécurité:*

Le nombre, le type et les caractéristiques pour chacun des services assurés.

6° *Pour les réservoirs pour fluides sous pression:*

Le nombre, le type, la capacité et la pression pour chacun des services assurés.

7° *Pour chacune des machines ou appareils précités:*

Le nom du constructeur ainsi que le lieu de construction et la date de première mise en service à bord.

Dans le cas où les machines et appareils précités ont déjà servi à terre ou sur d'autres navires, il y a lieu de préciser la date de leur première mise en exploitation.

S'il s'agit d'un navire nouvellement acquis à l'étranger, mais de construction ancienne, ayant reçu postérieurement à son lancement des appareils moteurs ou autres, neufs ou usagés, la demande doit faire connaître la date de la mise en service de ces appareils telle qu'elle ressort des pièces officielles ou authentifiées par l'autorité consulaire.

II. — DOCUMENTS A FOURNIR

L'armateur fournit en outre les documents suivants:

a) *Pour tout navire autre qu'un navire à passagers:*

1° *En ce qui concerne les aménagements:*

Plan d'ensemble du navire indiquant les cloisons étanches, les ponts, les roofs et les superstructures, les moyens d'accès et de circulation à bord, les échappées, ainsi que la répartition des différents locaux.

Il y a lieu d'indiquer les surfaces et volumes des locaux affectés à l'équipage, ainsi que le schéma de leur aménagement intérieur.

2° *En ce qui concerne la stabilité et le franc-bord:*

a) Le tracé des courbes hydrostatiques ainsi que tous renseignements permettant au capitaine de faire les calculs de stabilité et d'assiette qui lui sont nécessaires en cours d'exploitation;

b) Les prévisions de stabilité et, avant la mise en exploitation, le procès-verbal d'essai de stabilité;

c) Une copie certifiée conforme du certificat de franc-bord.

3° *En ce qui concerne les moyens de pompage:*

Le schéma des tuyautages des cales et des ballasts précisant le nombre et l'emplacement des pompes qui les desservent.

4° *En ce qui concerne les installations électriques:*

a) Le schéma général de l'installation précisant notamment: le nombre, type, tension et puissance des machines génératrices;

b) Le schéma du tableau principal et canalisations qui y aboutissent.

5° *En ce qui concerne les installations radioélectriques:*

La nomenclature des appareils et la copie des procès-verbaux d'homologation de ces appareils.

6° *En ce qui concerne les moyens de défense contre l'incendie:*

a) Le plan des tuyautages d'incendie indiquant le nombre, l'emplacement et les caractéristiques des pompes, la répartition des bouches d'incendie;

b) Un schéma des installations d'extinction par vapeur ou gaz inerte avec indication des volumes des locaux desservis et des caractéristiques des batteries de gaz ou générateurs de vapeur;

c) Un schéma des dispositifs d'extinction dans les compartiments des machines et des chaufferies avec indication des types d'appareils, caractéristiques et capacité de production de l'agent extincteur et surfaces ou volumes des locaux desservis;

d) Un plan indiquant la répartition, la nature, le type et les caractéristiques des extincteurs portatifs ou mobiles.

7° *En ce qui concerne les engins de sauvetage:*

a) Le plan général de l'installation des embarcations;

b) Les nombre, type et caractéristiques des embarcations et engins flottants du bord et, éventuellement, la copie des certificats d'homologation;

c) La capacité cubique et la capacité de transport de ces embarcations;

d) Le plan de l'installation des bossoirs, avec indication de leurs caractéristiques;

e) Une description sommaire des dispositifs d'amenage, nature avec indication des dimensions, des garants;

f) La copie des certificats d'essais des embarcations et bossoirs et, éventuellement, l'attestation correspondante de la société de classification agréée qui a suivi leur construction;

g) La référence d'homologation de l'appareil lance-amarre;

h) La référence d'homologation de l'appareil radio portatif pour embarcations de sauvetage.

b) *Pour tout navire à passagers:*

1° *En ce qui concerne les emménagements:*

Les plans d'ensemble du navire indiquant les cloisons étanches, les ponts, les roofs et les superstructures, les moyens d'accès et de circulation à bord, les échappées ainsi que la répartition des différents locaux.

Il y a lieu d'indiquer les surfaces et volumes des locaux affectés à l'équipage ainsi que le schéma de leur aménagement intérieur.

2° *En ce qui concerne le compartimentage, la stabilité et le franc-bord:*

a) Le plan de compartimentage indiquant la position des portes étanches;

b) Le tracé de la courbe des longueurs admissibles;

c) Le tracé des courbes hydrostatiques ainsi que tous renseignements permettant au capitaine de faire les calculs de stabilité et d'assiette qui lui sont nécessaires en cours d'exploitation et en cas d'avarie;

d) Les prévisions de stabilité et, avant mise en exploitation, le procès-verbal d'essai de stabilité, les courbes des bras de levier de redressement pour les inclinaisons transversales, les cas du navire à l'état lège et au maximum de charge avec indication des positions des centres de gravité au-dessus de la ligne d'eau zéro dans les deux cas;

e) Une copie certifiée conforme du certificat de franc-bord complétée, s'il y a lieu, par l'indication des lignes de charge de compartimentage.

3° *En ce qui concerne les moyens de pompage:*

Un schéma des tuyautages des cales et des ballasts précisant le nombre et l'emplacement des pompes qui les desservent.

4° *En ce qui concerne les installations électriques:*

a) Le schéma général de l'installation, précisant exactement:

Les nombre, type, tension, puissance et emplacement des génératrices principales et de secours;

Les type, tension, capacité et emplacement de la batterie de secours lorsque la station génératrice de secours est constituée par une batterie d'accumulateurs;

Les type, tension, capacité et emplacement de la batterie de sauvegarde lorsque l'installation d'une telle batterie d'accumulateurs est réglementaire.

b) Un schéma du tableau principal montrant:

L'alimentation des barres principales par les génératrices principales, les départs des circuits d'utilisation avec leur identification et précisant, pour les circuits d'alimentation et de départ précités, les caractéristiques des appareils d'interruption et des systèmes de protection contre les surintensités et les courts circuits (notamment le calibre nominal et le pouvoir de coupure).

c) Un schéma du tableau de secours montrant:

L'alimentation des barres de secours par le ou les génératrices de secours;

L'alimentation des barres de secours par le tableau principal;

Les départs des circuits d'utilisation avec leur identification et précisant, pour les circuits d'alimentation et de départ précités, les caractéristiques des appareils d'interruption et des systèmes de protection contre les surintensités et les courts circuits (notamment le calibre nominal et le pouvoir de coupure).

d) Un schéma du tableau de sauvegarde, lorsque l'installation d'une batterie de sauvegarde est réglementaire, montrant:

Les départs des circuits d'utilisation avec leur identification et précisant, pour les circuits d'alimentation et de départ précités, les caractéristiques des appareils d'interruption et des systèmes de protection contre les surintensités et les courts circuits (notamment le calibre nominal et le pouvoir de coupure).

5° *En ce qui concerne les moyens de défense contre l'incendie:*

a) Le plan de cloisonnement de protection;

b) Le schéma des dispositifs de détection;

c) La nomenclature et les schémas des dispositifs d'extinction.

6° *En ce qui concerne les engins de sauvetage:*

a) Le plan général de l'installation des embarcations;

b) Les nombre, type et caractéristiques des embarcations et engins flottants du bord, et, éventuellement la copie des certificats d'homologation;

c) La capacité cubique et la capacité de transport de ces embarcations;

d) Le plan de l'installation des bossoirs avec indication de leurs caractéristiques;

e) Une description sommaire des dispositifs d'amenage, nature avec indication des dimensions des garants;

f) La copie des certificats d'essais des embarcations et bossoirs et, éventuellement, l'attestation correspondante de la société de classification agréée qui a suivi leur construction;

g) La référence d'homologation de l'appareil lance-amarre;

h) La référence d'homologation de l'appareil radio portatif pour embarcation de sauvetage.

III. — Approbation des documents

Les documents ci-dessus énumérés accompagnant la demande, à l'exception de ceux qui concernent les installations radioélectriques énumérés ci-dessus, devront avoir été préalablement approuvés par la commission centrale de sécurité et devront être adressés à l'administrateur de l'inscription maritime pour la commission de visite de mise en service au moins dix jours avant la date prévue de cette visite.

IV. — Intervention des sociétés de classification

Lorsque l'armateur d'un navire entend bénéficier des dispositions de l'article 1s de la loi du 6 janvier 1954, il doit produire une attestation délivrée par une société de classification agréée constatant que le navire possède la première cote dans son registre ou, s'il s'agit d'un navire déjà en service et acquis à l'étranger, une attestation de cette société constatant qu'il satisfait aux conditions exigées pour l'attribution de la première cote. Dans ce dernier cas, le certificat de la société de classification précitée dispense de la remise du récépissé de l'attestation visée à l'article 1er.

Si, en application du même article de la loi du 6 janvier 1954, l'armateur produit des attestations délivrées par une société de classification agréée, indiquant que le navire satisfait aux conditions de son règlement pour l'attribution des marques spéciales de cloisonnement et d'incendie, les documents énumérés ci-dessus aux alinéas 2°, 3°, 4° et 6° des subdivisions II *a* et *b* devront porter les mentions du visa de la société de classification précitée et de l'approbation par la commission centrale de sécurité.

V. — Cas d'un navire acquis a l'étranger

Dans le cas d'un navire déjà en service et acquis à l'étranger, l'armateur du navire peut être dispensé par le ministre chargé de la marine marchande, après avis de la commission centrale de sécurité, de l'envoi des documents énumérés ci-dessus aux alinéas 2°, 3°, 4° et 6° des subdivisions II *a*) et *b*), sous réserve qu'il puisse produire un certificat international de sécurité valable à la date de l'achat du navire s'il s'agit d'un navire à passagers ou d'un certificat de sécurité pour le matériel d'armement s'il s'agit d'un navire autre qu'un navire à passagers ayant effectué des voyages internationaux et que ces certificats soient valables à la date de l'acquisition du navire.

Dans ce même cas, les renseignements énumérés ci-dessus aux subdivisions I et II doivent, autant que possible, être fournis et, en outre, pour un navire à *propulsion mécanique*, l'armateur doit remettre:

1° Un plan d'ensemble de l'installation des appareils moteurs et évaporatoires;

2° Des documents officiels ou authentifiés par l'autorité consulaire, s'ils proviennent de l'étranger, établissant la date de mise en service des appareils moteurs et évaporatoires existant à bord et, pour un navire ayant la première cote du registre d'une société de classification agréée, un certificat délivré par ladite société en constatant que les appareils moteurs et évaporatoires ont satisfait aux conditions exigées pour l'attribution de cette première cote.

B. — RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE NAVIGATION OU DU CERTIFICAT DE SECURITE POUR LE MATERIEL D'ARMEMENT

A l'appui des demandes de renouvellement du permis de navigation ou de certificat de sécurité pour le matériel d'armement présentées dans les cas prévus aux articles 4 et 6 de la loi du 6 janvier 1954, l'armateur du navire fournit à l'administrateur de l'inscription maritime les renseignements suivants:

1° Les points sur lesquels peuvent se trouver modifiées les indications qu'il a fournies à l'appui des demandes précédentes de permis de navigation;

2° La date à laquelle il désire soumettre son navire à la visite;

3° La date de la dernière visite annuelle;

4° La date de la dernière visite à sec;

5° La date de la mise en service des chaudières principales et auxiliaires ainsi que celle de leur dernière épreuve hydraulique.

En outre, si la date de la prochaine visite à sec ne vient pas à échéance au moment de la demande de renouvellement, l'armateur fait connaître s'il désire soumettre la carène à l'examen de la commission de visite instituée par l'article 9 de la loi du 6 janvier 1954.

Lorsque le navire est coté au registre d'une société de classification agréée, l'armateur n'a pas à fournir le renseignement indiqué à l'alinéa précédent, mais il doit remettre un document délivré par la société de classification précitée établissant que le navire possède toujours la première cote.

Lorsque le navire est soumis à la visite spéciale prévue par l'article 10 de la loi du 6 janvier 1954, l'armateur donne dans sa demande de visite le détail des réparations ou transformations exécutées.

Il indique la date à laquelle il désire soumettre son navire à la commission pour constatation de la bonne exécution des travaux de réparation ou de transformation.

Si le navire est coté au registre d'une société de classification agréée, l'armateur produit un certificat émanant de ladite société et constatant que les travaux ont été exécutés sous le contrôle de la société et, s'il y a lieu, que la première cote a été maintenue.

C. — DEMANDE DE CERTIFICAT DE SECURITE RADIOTELEGRAPHIQUE OU RADIOTELEPHONIQUE

Toute demande en vue de la délivrance du premier certificat de sécurité radiotélégraphique ou radiotéléphonique est adressée par l'armateur du navire à l'administrateur de l'inscription maritime du port de premier armement de ce navire.

Dans sa demande, l'armateur fournit les renseignements et documents suivants:

1° Le nom du navire et son port d'attache;
2° Le tonnage brut du navire;
3° Une copie du procès-verbal de réception des appareils radioélectriques et, éventuellement, du radiogoniomètre par l'administration des postes, télégraphes et téléphones;
4° Les zones de navigation du navire et horaire de l'écoute humaine conformément à l'article 6 du décret du 13 janvier 1950.

D. — DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE SECURITE RADIOTELEGRAPHIQUE OU RADIOTELEPHONIQUE

A l'appui d'une demande de renouvellement de certificat de sécurité radiotélégraphique ou radiotéléphonique formulée dans le cas prévu à l'article 6 de la loi du 6 janvier 1954, l'armateur fournit à l'administration de l'inscription maritime les renseignements suivants:

1° Les points sur lesquels se trouvent modifiées éventuellement les indications qu'il a fournies à l'appui des demandes précédentes de certificats de sécurité radiotélégraphique ou radiotéléphonique;
2° La date à laquelle il désire soumettre son navire à la visite;
3° La date de la dernière visite des installations radioélectriques effectuée par l'administration compétente.

Art. 5. — **Titres de sécurité délivrés par le ministre chargé de la marine marchande.**

A. — DEMANDE DE CERTIFICAT DE SECURITE POUR TOUT NAVIRE A PASSAGERS

Toute demande en vue de la délivrance du premier certificat de sécurité est adressée par l'armateur du navire à la commission centrale de sécurité.

Lorsqu'un navire non destiné au transport des passagers subit des modifications pour sa transformation en navire à passagers, une demande du certificat de sécurité doit être faite à l'occasion desdites modifications.

I. — RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR TOUT NAVIRE A PASSAGERS.

A l'appui de toute demande de certificat de sécurité, l'armateur d'un navire à passagers fournit en temps utile les renseignements suivants:

1° La nature des voyages auxquels sera affecté le navire;
2° Le nombre maximum et la répartition (passagers et équipage) des personnes embarquées.

II. — RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR TOUT NAVIRE A PASSAGERS A PROPULSION MECANIQUE

1° *Pour les machines de propulsion:*

Les nature, type et nombre des machines assurant la propulsion;
Le nombre et le type des propulseurs;
La puissance maximum en service normal (effective sur la ligne d'arbre ou indiquée suivant le cas) et le nombre de tours correspondants;
S'il y a lieu, une note explicative sur l'installation de démarrage des machines à combustion interne de propulsion.

2° *Pour les chaudières principales:*

Leur nombre, leur type et leur répartition dans les locaux qui leur sont affectés;
La nature et le type de la chauffe;
La production de vapeur au taux maximum de combustion;
Le nombre de foyers et de brûleurs;
La pression du timbre et, éventuellement, la température de la vapeur surchauffée produite par le générateur;
La surface de chauffe, non compris surchauffeurs et économiseurs;
La surface de chauffe totale, y compris les surchauffeurs et économiseurs incorporés;
Eventuellement, la surface de grille par foyer et la surface totale de grille par générateur;
La nature et le type de l'alimentation en air des chambres de combustion;
La nature du tirage;
L'indication du système d'alimentation en eau du générateur: type des pompes, pression de l'eau à la sortie des pompes et température de l'eau à l'entrée de la chaudière;
Les dispositifs de circulation d'eau à l'intérieur du générateur;
La capacité de production de vapeur par générateur;
Les nombres, emplacement et débit des soupapes de sûreté.

3° *Pour les auxiliaires de l'appareil propulsif:*

L'indication du nombre, du type et des caractéristiques pour chacun des services assurés.

4° *Pour les chaudières auxiliaires:*

Les mêmes renseignements que pour les chaudières principales avec indication du service assuré.

5° *Pour les auxiliaires de coque intéressant la sécurité:*

Les nombre, type et caractéristiques pour chacun des services assurés.

6° *Pour les réservoirs pour fluides sous pression:*

Les nombre, type, capacité et pression pour chacun des services assurés.

7° *Pour chacune des machines ou appareils précités:*

Le nom du constructeur ainsi que le lieu de construction et la date de première mise en service à bord.

Dans le cas où les machines et appareils précités ont déjà servi à terre ou sur d'autres navires, il y a lieu de préciser la date de leur première mise en exploitation.

S'il s'agit d'un navire nouvellement acquis à l'étranger, mais de construction ancienne, ayant reçu postérieurement à son lancement des appareils moteurs ou autres, neufs ou usagés, la demande doit faire connaître la date de la mise en service de ces appareils telle qu'elle ressort des pièces officielles ou authentifiées par l'autorité consulaire.

III. — DOCUMENTS A SOUMETTRE POUR TOUT NAVIRE A PASSAGERS.

Les documents suivants doivent être fournis à la diligence de l'armateur avant exécution des travaux du montage des installations à bord:

1° *En ce qui concerne les emménagements:*

Les plans d'ensemble du navire indiquant les cloisons étanches les ponts, les roofs et les superstructures, les moyens d'accès et de circulation à bord, les échappées, ainsi que la répartition des différents locaux.

Il y a lieu d'indiquer les surfaces et volumes des locaux affectés à l'équipage ainsi que le schéma de leur aménagement intérieur.

2° *En ce qui concerne les ouvertures:*

a) Le plan des ouvertures dans le cloisonnement étanche de compartimentage avec indication des commandes à distance;

b) Le plan du développement du bordé extérieur avec indication des ouvertures et mode de fermeture.

3° *En ce qui concerne le compartimentage, la stabilité et le franc-bord:*

a) Un plan indiquant la répartition, le volume et l'affectation des compartiments, locaux et capacités;

b) Le tracé du ou des ponts de compartimentage, tracé de la ligne de surimmersion et le tracé des courbes des longueurs admissibles et longueurs envahissables dans les différents cas d'exploitation envisagés;

c) Le tracé du double-fond;

d) Les courbes hydrostatiques et les formes de la carène et des différents compartiments et capacités pris en considération pour la détermination du compartimentage et des conditions de stabilité en cas d'avarie;

e) Les prévisions de stabilité et, avant mise en exploitation, la copie du procès-verbal d'essai de stabilité;

f) Le calcul du critérium de service et de perméabilité des divers compartiments et capacités;

g) Le calcul de la stabilité pour les différents cas d'envahissement envisagés;

h) Le tracé des courbes de déplacement et de stabilité du navire intact ainsi que tous renseignements permettant au capitaine de faire tous les calculs de stabilité et d'assiette qui lui sont nécessaires pour l'exploitation et en cas d'avarie, les courbes des bras de levier de redressement pour les inclinaisons transversales dans les cas du navire à l'état lège et au maximum de charge avec indication des positions des centres de gravité au-dessus de la ligne d'eau zéro.

i) Une copie certifiée conforme du certificat de franc-bord.

4° *En ce qui concerne les moyens de pompage:*

a) Le schéma des tuyautages des cales et des ballasts précisant le nombre et l'emplacement des pompes qui les desservent;

b) L'indication des caractéristiques des pompes, des diamètres des collecteurs et branchements principaux.

5° *En ce qui concerne les installations électriques:*

a) Le schéma général de l'installation précisant notamment:

Les nombre, type, tension, puissance et emplacement des génératrices principales et de secours;

Les type, tension, capacité et emplacement de la batterie de secours lorsque la station génératrice de secours est constituée par une batterie d'accumulateurs;

Les type, tension, capacité et emplacement de la batterie de sauvegarde lorsque l'installation d'une telle batterie d'accumulateurs est réglementaire;

b) Un schéma du tableau principal montrant:

L'alimentation des barres principales par les génératrices principales;

Les départs des circuits d'utilisation avec leur identification et précisant, pour les circuits d'alimentation et de départ précités, les caractéristiques des appareils d'interruption et des systèmes de protection contre les surintensités et les courts-circuits (notamment le calibre nominal et le pouvoir de coupure);

c) Un schéma du tableau de secours montrant:

L'alimentation des barres de secours par la ou les génératrices de secours;

L'alimentation des barres de secours par le tableau principal;

Les départs des circuits d'utilisation avec leur identification et précisant, pour les circuits d'alimentation et de départ précités, les caractéristiques des appareils d'interruption et des systèmes de protection contre les surintensités et les courts-circuits (notamment le calibre nominal et le pouvoir de coupure);

d) Un schéma du tableau de sauvegarde, lorsque l'installation d'une batterie de sauvegarde est réglementaire, montrant:

Les départs des circuits d'utilisation avec leur identification et précisant, pour les circuits d'alimentation et de départ précités, les caractéristiques des appareils d'interruption et des systèmes de protection contre les surintensités et les courts-circuits (notamment le calibre nominal et le pouvoir de coupure);

e) Plan d'une vue longitudinale du navire indiquant la division en tranches d'incendie, la position du pont de cloisonnement et, en outre, la position:

Des artères principales: lumière, force, ventilation, chauffage, etc.;
Des artères de secours;
Des principaux tableaux divisionnaires;
Du tableau de secours et ses liaisons avec le tableau principal;
Des organes de stoppage à distance exigés;
Eventuellement, du tableau de sauvegarde;

f) Schéma des dispositions prises pour l'alimentation des pompes d'assèchement.

g) Note technique du chantier constructeur donnant tous renseignements sur l'installation, en particulier, sur la nature des conducteurs isolés constituant les canalisations, ainsi que dans le cas d'installation à courant alternatif, la valeur estimée du courant de court-circuit pouvant s'établir, compte tenu des conditions d'installation dans chaque circuit d'alimentation ou de départ branché sur les barres principales, et le pouvoir de coupure de l'appareil de protection correspondant.

6° *En ce qui concerne les installations radioélectriques:*

La nomenclature des appareils et les copies des procès-verbaux d'homologation de ces appareils.

7° *En ce qui concerne les moyens de défense contre l'incendie:*

Un plan de cloisonnement d'incendie avec toutes indications utiles concernant la position et le type des cloisons et pont des types A et B, les entourages des escaliers, des puits, des tambours, etc., là ou les méthodes employées, la destination des locaux, la superficie des grands locaux et îlots;

Les copies des procès-verbaux d'essai de cloisons, portes et ponts coupe-feu de chaque type;

Les plans des ouvertures dans les cloisons d'incendie (portes, conduits de ventilation, fenêtres, hublots, etc.) avec leur moyen de fermeture;

Les copies des procès-verbaux d'essais des matériaux, revêtements de ponts, objets d'ameublement;

Les plans de la ventilation avec indication des moyens d'arrêt des ventilateurs; les dispositifs prévus pour la ventilation des compartiments contenant les batteries d'accumulateurs doivent être indiqués;

Les plans du réseau d'appareils avertisseurs;

Les plans des installations de détection d'incendie avec le type et la répartition des appareils et le schéma de l'installation électrique;

Les plans des dispositifs de détection et d'extinction par eau pulvérisée avec le type et la répartition des appareils et le schéma des tuyautages, des pompes et des circuits électriques;

Les plans du réseau d'incendie indiquant le nombre, la position et les caractéristiques des pompes, la répartition des bouches d'incendie, le tracé des tuyautages;

Les plans indiquant la répartition et la disposition des armoires d'incendie;

Les plans des dispositifs d'extinction par vapeur ou gaz inerte (avec calculs justificatifs du débit);

Les plans des dispositifs d'extinction à mousse (avec calculs justificatifs du débit);

Les plans des dispositifs ou moyens d'extinction dans les locaux de machines;

Les plans indiquant le type et la répartition des extincteurs.

8° *En ce qui concerne les engins de sauvetage:*

a) Le plan général de l'installation des embarcations;

b) Les nombre, type et caractéristiques des embarcations et engins flottants du bord et, éventuellement la copie des certificats d'homologation;

c) La capacité cubique et la capacité de transport de ces embarcations;

d) Le plan de l'installation des bossoirs avec indication de leurs caractéristiques;

e) Une description sommaire des dispositifs d'amenage, nature avec indication des dimensions des garants;

f) La copie des certificats d'essais des embarcations et bossoirs et, éventuellement, l'attestation correspondante de la société de classification agréée qui a suivi leur construction;

g) La référence d'homologation de l'appareil lance-amarre;

h) La référence d'homologation de l'appareil radio portatif pour embarcations de sauvetage.

S'il s'agit d'un navire déjà en service et possédant un certificat international de sécurité valable à la date de son achat, le ministre chargé de la marine marchande peut, sur avis de la commission centrale de sécurité dispenser l'armateur de la fourniture de certains des documents énumérés à la subdivision III du présent article.

Ceux des documents précités qui sont énumérés aux alinéas 2°, 3° *a* à *b*, 4°, 5° et 7° doivent être soumis à l'examen d'une société de classification agréée, préalablement à leur envoi, par ce dernier, à la commission centrale de sécurité.

Les plans mis à jour à la suite des observations éventuelles de la commission centrale de sécurité doivent être transmis à cette dernière par l'armateur au moins quinze jours avant la mise en service effective du navire.

B. — RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE SECURITE

Si aucune modification n'a été apportée au navire depuis la délivrance du dernier certificat de sécurité, la demande en vue de son renouvellement doit en faire état d'une manière expresse. Elle est adressée à l'administrateur de l'inscription maritime du port siège d'une commission de visite annuelle où se trouve le navire.

Si le navire a subi des modifications depuis la délivrance du premier certificat de sécurité ou depuis son dernier renouvellement, la demande en vue de son renouvellement est adressée à la commission centrale de sécurité. A l'appui de cette demande est jointe une déclaration de l'armateur indiquant les modifications apportées au navire depuis la délivrance du dernier certificat de sécurité.

C. — CERTIFICAT D'EXEMPTION

Toute demande de certificat d'exemption formulé en vertu des règle 2 (chapitre Ier), règle 3 (chapitre III), règles 5 et 6 (chapitre IV) de la convention internationale de 1948, doit être adressée au ministre chargé de la marine marchande avec un exposé des motifs de la demande.

Art. 6. — **Titres de sécurité pour un navire étranger.**

Des titres de sécurité peuvent être délivrés à un navire étranger fréquentant un port français sur la demande du gouvernement du pays où le navire est immatriculé, sous réserve que ce pays ait adhéré aux conventions internationales de 1940 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer et de 1930 sur les lignes de charge. La demande doit être faite par le représentant de ce gouvernement dans les mêmes formes que si le navire était français.

Art. 7. — **Déclaration de partance.**

Le capitaine du navire ou son représentant, ou, s'il s'agit d'un navire étranger, le courtier interprète et conducteur de navire, doit faire une déclaration de partance du navire au bureau de l'inscription maritime au moins vingt-quatre heures avant le départ ou dès l'arrivée du navire s'il doit rester moins de vingt-quatre heures.

Les navires étrangers qui embarquent des passagers dans les ports français sont soumis aux mêmes obligations que les navires français à passagers.

Art. 8. — **Conditions particulières.**

Les renseignements et documents énumérés ci-dessus doivent être libellés en français; toutefois, pour les navires étrangers visés à l'article 6 et pour ceux qui sont acquis ou construits à l'étranger, ils pourront être libellés en anglais. Ils doivent être clairs, lisibles et rédigés d'une manière conforme aux normes en usage. Ils doivent être transmis à la commission centrale de sécurité au cours de la construction du navire dans les plus courts délais compatibles avec la coordination des travaux des chantiers. Il doivent comporter, éventuellement, les observations dont ils ont pu être déjà l'objet de la part de la commission centrale de sécurité.

Art. 9. — Le secrétaire d'Etat à la marine marchande est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juin 1954.

JULES RAMARONY.

Affectation définitive au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme d'un immeuble domanial situé à Saint-Affrique (Aveyron).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat, modifié par le décret n° 53-1094 du 5 novembre 1953;

Vu l'acte de déclassement de la ligne de chemin de fer d'Albi à Saint-Affrique prononcé par la loi du 30 novembre 1951;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières au cours de sa séance du 26 mai 1954,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est affecté à titre définitif au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (direction des routes), en vue de l'aménagement d'un parc-magasin pour la subdivision locale des ponts et chaussées et du logement d'un gardien, l'immeuble situé à Saint-Affrique (Aveyron), 2, rue Chanoine-Costes, et comprenant un hangar de 120 m² et une maison d'habitation d'une superficie de 68 m².

Cet immeuble est inscrit sous les nos 861 et 862 de la section L du plan cadastral de la commune de Saint-Affrique.

Art. 2. — Le directeur des routes au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme et le chef du service des domaines au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1954.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHABAN-DELMAS.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de l'agriculture:

Conseillers techniques.

M. Maurice Lalloy, ingénieur en chef du génie rural.

M. Jean-Paul Bardin.

Chef adjoint de cabinet.

M. André Duret (relations avec l'Assemblée nationale).

Attachés de cabinet.

M. Albert Martin, inspecteur général adjoint à la Caisse nationale de crédit agricole.

M. Roger Ferri.

Chef du secrétariat particulier.

M. Gabriel Bibard, administrateur civil au ministère de l'agriculture.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 19 juin 1954, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juillet 1954.

ROGER HOUDET.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Coefficients de ventilation des cotisations d'accidents du travail du régime de sécurité sociale minière.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946, et notamment l'article 63;

Vu le décret n° 47-2100 du 22 octobre 1947, et notamment l'article 60;

Vu l'arrêté du 6 février 1954 fixant les règles de tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées,

Arrête:

Art. 1er. — Les cotisations afférentes aux risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles versées en application de l'article 4 (alinéa *a*) de l'arrêté du 6 février 1954, pour la période d'assurance postérieure au 31 décembre 1952, sont réparties comme suit, entre les organismes de sécurité sociale minière:

Unions régionales de sociétés de secours minières:	
Gestion des risques	96 p. 100
Action sanitaire et sociale	1 —
	97 p. 100
Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines:	
Fonds de compensation et de garantie pour l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles	2 p. 100
Fonds d'action sanitaire et sociale et de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles	1 —
	3 p. 100

Art. 2. — Les cotisations versées en application de l'article 4 (alinéa *b*) de l'arrêté du 6 février 1954, pour la période d'assurance postérieure au 31 décembre 1953, sont réparties comme suit, entre les organismes de sécurité sociale minière:

Sociétés de secours minières:	
Gestion des risques	66 p. 100
Action sanitaire et sociale	1 —
	67 p. 100
Unions régionales de sociétés de secours minières:	
Gestion des risques	30,5 p. 100
Action sanitaire et sociale	0,5 —
	31 p. 100

Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines:

Fonds de compensation et de garantie pour l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles..	1 p. 100
Fonds d'action sanitaire et sociale et de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles	1 —
	2 p. 100

Art. 3. — Les cotisations additionnelles pour dépenses d'administration résultant de l'application de l'article 5 de l'arrêté du 6 février 1954 sont attribuées en totalité aux unions régionales de sociétés de secours minières ou aux sociétés de secours minières, suivant qu'elles concernent l'incapacité permanente ou l'incapacité temporaire. Ces organismes affectent à leur compte général concernant le contrôle médical une fraction desdites cotisations additionnelles proportionnelle au montant des dépenses de contrôle médical qui ont été retenues, par l'union régionale intéressée, pour la fixation du taux de la cotisation additionnelle.

Art. 4. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1954.

PAUL BACON.

Complément à l'arrêté du 19 novembre 1951 pris en application de l'article 4 du décret n° 51-96 du 26 janvier 1951 relatif au versement de la cotisation de sécurité sociale des fonctionnaires et militaires de carrière retraités et de leurs veuves bénéficiaires des régimes de sécurité sociale institués par le décret n° 46-2771 du 31 décembre 1946 et la loi n° 49-489 du 12 avril 1949.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 51-96 du 26 janvier 1951 relatif au versement de la cotisation de sécurité sociale des fonctionnaires et militaires de carrière retraités et de leurs veuves bénéficiaires des régimes de sécurité sociale institués par le décret n° 46-2771 du 31 décembre 1946 et la loi n° 49-489 du 12 avril 1949;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1951 pris en application de l'article 4 du décret n° 51-96 du 26 janvier 1951 susvisé,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 4 de l'arrêté du 19 novembre 1951 est complété par un alinéa ainsi conçu:

« Toutefois, le délai de forclusion prévu à l'alinéa précédent ne pourra être opposé aux retraités ou aux veuves qui formuleront leur demande avant le 1er janvier 1956 ».

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale, le directeur central de l'action sociale des forces armées, le directeur de la comptabilité publique et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1954.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation;
Le chef de cabinet,
PIERRE DEHAYE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Modification et complément à l'arrêté du 20 août 1947 modifié relatif aux contestations concernant l'état d'invalidité et le taux d'incapacité de travail des agents des industries électriques et gazières soumis au statut fixé par le décret du 22 juin 1946.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 27 mars 1947 pris pour l'application de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 et de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 et relatif à la composition et au fonctionnement des commissions régionales chargées de statuer sur l'état d'invalidité ou d'inaptitude des candidats au bénéfice d'une pension d'invalidité ainsi que sur le taux d'incapacité permanente de travail des victimes d'accidents du travail;

Vu l'arrêté du 4 novembre 1953 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission nationale prévue à l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945;

Vu l'arrêté modifié du 20 août 1947 relatif aux contestations concernant l'état d'invalidité et le taux d'incapacité de travail des agents des industries électriques et gazières soumis au statut fixé par le décret du 22 juin 1946,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté modifié du 20 août 1947, relatif aux contestations concernant l'état d'invalidité et le taux d'incapacité de travail des agents des industries électriques et gazières soumis au statut fixé par le décret du 22 juin 1946, est complété par un article 2 *ter* ainsi conçu:

« *Art.* 2 ter. — § 1er. — Dans les cas visés à l'article 1er du présent arrêté, les honoraires du médecin expert de la commission régionale prévue à l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 sont fixés dans les mêmes conditions que lorsqu'il s'agit de contestations concernant des assurés du régime général.

« Ces honoraires sont payés par la caisse régionale de sécurité sociale et remboursés à cette dernière par Electricité ou Gaz de France, sur production d'états récapitulatifs.

« § 2. — L'agent statutaire qui doit quitter sa résidence soit pour répondre à la convocation de l'expert médical désigné par la commission technique régionale ou par la commission nationale prévue à l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, soit pour se rendre à la séance de la commission technique régionale, perçoit les mêmes indemnités de déplacement que l'agent obligé de répondre, en cas de maladie, à une convocation du contrôle médical effectué en application du statut national du personnel des industries électriques et gazières.

« Ces indemnités sont à la charge d'Electricité ou Gaz de France.

« § 3. — Les asesseurs employés et salariés des commissions régionales et nationale visées aux articles 1er et 2 *bis* du présent arrêté ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement et à des indemnités dans les mêmes conditions que les asesseurs des commissions du régime général.

« Ces indemnités sont payées par la caisse régionale de sécurité sociale et remboursées à cette dernière par Electricité ou Gaz de France.

« § 4. — Il est alloué aux médecins chargés de l'examen, au point de vue médical, des dossiers des affaires déférées en appel à la commission nationale de l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 concernant les agents statutaires des industries électriques et gazières les mêmes honoraires que lorsqu'il s'agit de contestations concernant les affiliés du régime général.

« Ces honoraires sont payables par trimestre par la caisse nationale de sécurité sociale sur présentation d'états visés soit par le président de la commission nationale, soit par le secrétaire général du conseil supérieur de la sécurité sociale.

« Ils sont remboursés à la caisse nationale de sécurité sociale par Electricité ou Gaz de France. »

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1954.

PAUL BACON.

Suspension de décisions de la commission nationale des tarifs de la sécurité sociale.

Par arrêté du 7 juillet 1954, a été suspendue comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, la décision de la commission nationale instituée par l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, en date du 24 juin 1954, approuvant les tarifs inclus dans l'avenant à la convention conclue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Nantes et le syndicat des sages-femmes de la Vendée.

Par arrêté du 7 juillet 1954, a été suspendue comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, la décision de la commission nationale instituée par l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, en date du 24 juin 1954, approuvant les tarifs inclus dans l'avenant à la convention conclue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Dijon (circonscription de la caisse primaire de Montbéliard) et le syndicat des sages-femmes du Doubs.

Circulaire n° 56 S. S. du 7 juillet 1954 relative au tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale
à Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission nationale des tarifs prévue à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 a pris au cours de sa réunion du 24 juin 1954 un certain nombre de décisions concernant les tarifs d'honoraires en matière de soins aux assurés sociaux:

A. — TARIFS D'AUTORITÉ

I. — En matière d'honoraires médicaux, la commission a fixé à 240 F la valeur du tarif d'autorité de la lettre-clé PC dans la Seine et la Seine-et-Oise, zone I.

II. — D'autre part, elle a procédé à un relèvement de la valeur de la lettre-clé AMM (actes exécutés par les masseurs kinésithérapeutes). Elle a adopté les tarifs suivants:

Seine, Seine-et-Oise, zone I, Marseille, Lyon et banlieue. AMM = 160.
Villes de plus de 100.000 habitants..... AMM = 150.
Départements ..... AMM = 140.

Les valeurs de l'indemnité kilométrique, de l'indemnité fixe de déplacement et des majorations pour soins donnés au domicile du malade soit le dimanche, soit la nuit n'ont pas été modifiées.

III. — La commission a en outre été amenée à examiner un certain nombre de demandes de caisses régionales tendant à fixer comme tarif d'autorité, en ce qui concerne les honoraires des praticiens applicables dans certains départements déterminés, les tarifs de conventions dénoncées.

Elle a accepté les demandes présentées en rappelant que les tarifs ainsi fixés seraient applicables pour une durée de six mois, ceci en vue de permettre aux parties d'aboutir à la signature d'une nouvelle convention; les décisions prises visent les conventions médicales de Lot-et-Garonne, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, des Basses-Pyrénées et les conventions de chirurgiens dentistes de la Gironde, des Landes, de l'Yonne, de l'Ain, de la Haute-Saône et de la Haute-Vienne.

D'autre part, elle a décidé de remettre provisoirement en vigueur comme tarif d'autorité, en ce qui concerne les chirurgiens dentistes d'Eure-et-Loir et de l'Oise, les tarifs de conventions antérieurement dénoncées, qui sont les suivants (identiques pour les deux départements):

D.	C.	V.	V.D.	V.N.	I.K.
150	230	275	450	650	20

Enfin, dans le cadre des dispositions qu'elle avait arrêtées au cours de sa réunion du 12 octobre 1952 et qui ont été diffusées par circulaire n° 129 S. S. du 14 octobre 1952, la commission nationale a été amenée à examiner trois demandes de caisses régionales tendant à fixer comme tarifs d'autorité applicables dans certains départements des tarifs résultant de la combinaison des tarifs les plus favorables figurant soit dans une convention dénoncée, soit dans le tarif d'autorité commun.

La commission a en premier lieu prorogé comme tarif d'autorité, en ce qui concerne les médecins des Hautes-Alpes, le tarif de la consultation seulement figurant dans la convention dénoncée (C = 300), tous les autres tarifs de ladite convention étant inférieurs aux tarifs d'autorité actuels.

En ce qui concerne les médecins de la Côte-d'Or, elle a fixé les tarifs suivants figurant soit dans la convention dénoncée, soit dans le tarif d'autorité:

	C.	V.	V.D.	V.N.	P.C.	K.	ACCOUCHEMENT		I.K.
							Simple.	Gémell.	
Dijon	320	400	700	900	200	200	7.500	9.000	30
Beaune	300	400	600	800	200	200	7.500	9.000	30
Reste du département.	300	360	600	800	200	200	7.500	9.000	30

Enfin, elle a adopté une position analogue au sujet des médecins de la Loire-Inférieure (circonscription de la caisse primaire de Saint-Nazaire) et a fixé comme tarifs d'autorité les tarifs suivants figurant soit dans la convention dénoncée, soit dans le nouveau tarif d'autorité:

C.	V. (1)	V. D.	V. N.	P. C.	K.	I. K.	ACCOUCHEMENT	
							Simple.	Gémell.
300	360	600	900	185	200	30	6.400	7.600

(1) V. (agglomération de Saint-Nazaire): 400.

Elle a en outre, précisé que d'une manière générale lorsque dans un département étaient en vigueur comme tarifs d'autorité les tarifs d'une convention dénoncée et que par suite d'un relèvement du tarif d'autorité commun certains des tarifs prorogés devenaient inférieurs à ce dernier tarif d'autorité, celui-ci devenait automatiquement applicable à compter de sa date d'entrée en vigueur sans qu'il soit nécessaire que la caisse régionale adresse une demande à cet effet à la commission des tarifs. Autrement dit, la prorogation comme tarifs d'autorité des anciens tarifs conventionnels dénoncés ne porterait plus que sur ceux des tarifs figurant dans l'ancienne convention qui resteraient supérieurs au nouveau tarif d'autorité commun; pour les tarifs prorogés, la période pendant laquelle la prorogation a été accordée continuerait à courir jusqu'à son expiration, une nouvelle prorogation pouvant d'ailleurs être accordée le cas échéant, à la demande des parties intéressées.

IV. — La commission nationale a, d'autre part, prorogé pour une période de six mois à titre transitoire, les tarifs d'honoraires médicaux actuellement applicables dans les consultations externes des hôpitaux de l'assistance publique de Paris (40 p. 100 de C, PC ou K).

V. — Enfin, elle a décidé que les tarifs d'honoraires et de surveillance médicale pour les soins donnés aux assurés sociaux à la « clinique médico-chirurgicale des Bains » à Grenoble (Isère), seront les suivants:

Médecins attachés à l'établissement ..... 40 p. 100 de C.
Médecins étrangers à l'établissement:
Pour la première visite ..... 80 p. 100 de V.
Pour les autres visites ..... 80 p. 100 de C.

En ce qui concerne les établissements dénommés « les Farfadets », à Briançon (Hautes-Alpes), et « Bettysou », à Carqueiranne (Var), elle a fixé à 40 p. 100 des tarifs de ville les tarifs applicables:

Pour la surveillance médicale et les soins dispensés aux enfants d'assurés sociaux séjournant dans ces maisons de santé spécialisées dans le traitement d'affection non tuberculeuses des voies respiratoires:

Pour les actes de spécialité cotés en K effectués dans ces mêmes établissements.

Enfin, elle a fixé à 75 p. 100 de C (visite d'arrivée et visite bi-mensuelle) les tarifs d'honoraires de surveillance médicale applicables aux maisons d'enfants à caractère sanitaire et aux maisons de repos non conventionnées situées dans la circonscription de la caisse régionale de sécurité sociale de Lyon.

B. — TARIFS CONVENTIONNELS

I. — *Médecins.*

La commission a approuvé les tarifs inclus dans la convention des médecins de la Sarthe qui sont les suivants:

C.	V.	V. D.	V. N.	P. C.	K.	ACCOUCHEMENT		I. K.
						Simple.	Gémell.	
350	450	800	1.000	230	230	8.000	9.500	35

II. — *Sages-femmes.*

La commission a également approuvé les tarifs inclus dans les avenants aux conventions de sages-femmes de l'Orne, du Rhône, de l'Hérault et de la Sarthe dont les tarifs figurent au tableau ci-après:

DÉPARTEMENTS	ACCOUCHEMENTS		S.F.	S.F.I.	FORFAIT N° 3	C.	V.	V.D.	V.N.	I.K.
	Simple.	Gémell.								
Orne	6.250	7.200	120	120	»	220	260	425	600	30
Rhône:										
Zone I et sa banlieue.....	8.100	9.000	140	»	»	220	260	455	650	»
Zone II (reste du département)...	5.400	6.300	100	»	»	170	210	370	525	»
Hérault	6.300	7.200	130	130	25 p. 100 de F. 1.	210	250	440	600	30
Sarthe (1).....	6.250	7.250	130	130	25 p. 100 de F. 1. ou F. 2.	230	275	480	685	30

(1) Soins infirmiers. — Indemnité forfaitaire de déplacement, 50 F; majoration de dimanche, 70 F; majoration de nuit, 120 F.

III. — Enfin, elle a adopté les tarifs inclus dans la convention des masseurs kinésithérapeutes de la Corrèze, qui sont les suivants:

A.M.M.	INDEMNITÉ FORFAITAIRE de déplacement.	MAJORATION		K.
		de dimanche.	de nuit.	
165	50	75	120	22

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, ces décisions prennent effet à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la date de la réunion de la commission nationale des tarifs, soit, en l'occurrence, à compter du 9 juillet 1954.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter les décisions qui précèdent à la connaissance des caisses de sécurité sociale de votre circonscription et leur donner le maximum de publicité.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAOUL ERGMANN.

Sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de la loi du 13 juillet 1928.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 juillet 1954, ont été inscrites sur la liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de l'article 38 de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements, les sociétés dont la désignation suit.

Sous réserve des radiations qui pourraient survenir ultérieurement, ces inscriptions sont valables jusqu'au 31 août 1955.

Aisne

3 La Saint-Quentinoise, entreprise de bâtiment, 25, rue de Florimond, à Saint-Quentin.

Ariège

5 Coopérative ouvrière du bâtiment, 25, rue Frédéric-Soulié, à Pamiers.

Aube

3 Société troyenne de menuiserie, 1, rue Cloître-Saint-Etienne, à Troyes.
4 Les Maçons de Troyes, 5, rue Geoffroy-de-Villehardouin, à Troyes

Aude

3 Les ouvriers spécialistes de l'aviation légère et du yachting (O. S. A. L. Y.), usine du Pont-Rouge, à Castelnaudary.

Aveyron

1 Coopérative ouvrière d'ameublement et menuiserie, 12, avenue de Calès, à Millau.

Bouches-du-Rhône

8 L'Entreprise électrique, 1, rue d'Anthoine, à Marseille.
11 Société coopérative ouvrière de plâtrerie (S. C. O. P.), 16, avenue du Prado, à Marseille.
15 Entreprise générale coopérative de peinture, 6, rue Malaval, à Marseille.
19 L'Entreprise générale, 93, boulevard Camille-Flammarion, à Marseille; bureaux: 24, rue Edouard-Delanglade, à Marseille.
28 Sud-Travaux, bâtiment, 5, cours Pierre-Puget, à Marseille.
31 La Concorde, construction et travaux publics, 58, avenue de la Timone, à Marseille (10e).
32 Les coopérateurs du Sud-Est, travaux publics et bâtiments, 16, rue Berlioz, à Marseille.
33 Coopérative de travaux industriels, 35, rue des Phocéens, à Marseille (2e).
44 Coopérative marseillaise des charpentiers de Haute-Futaie, 22-24, avenue Roger-Salengro, à Marseille.
54 C. O. C. L., Coopérative ouvrière de construction immobilière, 11, rue Briffaut, à Marseille.
58 C. O. M. A. D., Coopérative ouvrière de menuiserie, ameublement, décoration, 26, rue des Abeilles, à Marseille.
60 Menuiserie phocéenne, 17, avenue Pasteur, à Marseille.
64 Entreprise coopérative ouvrière de peinture (E. C. O. P.), 14, chemin de Pont-de-Vivaux, à Saint-Tronc, Marseille (10e).
65 Société coopérative ouvrière provençale du bâtiment et de travaux publics, 10, boulevard Chave, à Marseille.
70 Coopérative des techniciens de la radio et ouvriers réunis (C. O. T. O. R.), 5, rue des Fabres, à Marseille.
71 Entreprise générale de travaux de peinture industriels et maritimes, 22, rue Méry, à Marseille.
77 Le Bâtiment moderne, bâtiment et travaux publics, 11, rue Briffaut, à Marseille.
81 Entreprise générale coopérative du bâtiment (E. G. C. B.), 16, chemin de Pont-de-Vivaux, à Saint-Tronc, Marseille (10e).
82 Entreprise coopérative moderne, bâtiment et travaux publics, 27, boulevard Banon, à Marseille.
83 Société de travaux métalliques, 18, boulevard du Progrès, à Marseille.
86 Société coopérative ouvrière du Sud-Est du bâtiment et des travaux publics, 84, boulevard Rabatau, à Marseille (8e).
87 Coopérative d'entreprise générale de peinture du Midi, 28, rue de la République, à Marseille (2e).

Cantal

1 L'Union ouvrière, bâtiment et travaux publics, route des Camisières, à Aurillac.

Calvados

5 La Laborieuse, bâtiment et travail des granits, route d'Auray, à Neuville-Vire.

Charente-Maritime

4 Coopérative rochelaise, charpente et menuiserie, 11, avenue Coligny, la Rochelle.

Corse

1 Coopérative d'entreprise générale du bâtiment et des travaux publics, à Propriano.

Côte-d'Or

2 Société française des nouvelles carrières de Comblanchien, à Comblanchien.
13 La Constructive, bâtiment et travaux publics, impasse des Planies, chemin Saint-Martin, Fontaine-les-Dijon.

Côtes-du-Nord

6 La Perrosienne, bâtiment et travaux publics, à la Clarté-Ploumanach.
7 Entreprise générale de bâtiment et travaux publics des Côtes-du-Nord, 35, rue La Fayette, à Saint-Brieuc.

Creuse

4 Société des granits de la Creuse, 39, rue de Londres, à Guéret.
6 Entreprise générale du bâtiment, 72, avenue du Docteur-Manouvrier, à Guéret.

Dordogne

4 Les Peintres plâtriers de la Dordogne, à Thenon.

Doubs

10 Société coopérative de zinguerie, plomberie et couverture, 9, rue Pasteur, à Besançon.

Drôme

4 Coopérative montilienne du bâtiment, 31, rue Saint-Gaucher, à Montélimar.

Eure

1 Travaux routiers coopératifs, 2, rue des Saules, à Saint-Just, par Vernon.

Finistère

2 L'Ameublement et le Bâtiment, 3, place Cornic, à Morlaix.
3 L'Union des ouvriers couvreurs, 29, rue Ange-de-Guernisac, à Morlaix.
5 La Fraternelle, plâtrerie, fumisterie, ciment, 55 et 57, rue de Brest, à Morlaix.
6 La Laborieuse, peinture, vitrerie, 27, place des Halles, à Morlaix.
10 La Fourmilière, zinguerie, plomberie, 11, rue de Brest, à Morlaix.
18 Aux Ouvriers Réunis, bâtiment et travaux publics Kérellé, à Brest-Lambezellec.
19 Chauffage et ventilation, rue Albert-Louppe (Prat Ar Raty), à Brest.

Garonne (Haute-)

10 Les Plâtriers de Toulouse, 8, rue Quilmery, à Toulouse.
15 Le Cadre, encadrement, miroiterie, 6, rue Kléber, à Toulouse.
16 L'Union générale électrique, 12, rue des Amidonniers, à Toulouse.
20 L'Avenir du bâtiment, 97, rue Bonnat, à Toulouse.
26 L'Union des peintres, 25, rue Pargaminières, à Toulouse.
27 Les Parqueteurs et replanisseurs réunis, 76, chemin Saint-Roch (Saint-Agne), à Toulouse.
30 La Construction économique, 57, avenue Honoré-Serres, à Toulouse.
35 Société coopérative des grands travaux du Languedoc, 16, rue de Châteaudun, à Toulouse. Bureaux: 70, chemin du Sang-de-Serp, à Toulouse.
36 Les Spécialistes du carrelage, 74, avenue Etienne-Billières, à Toulouse.
40 Coopérative ouvrière carbonaise du bâtiment et des travaux publics, à Carbonne.
42 Les Peintres réunis, 15, rue Palaprat, à Toulouse.
43 Les Bois ouvrés, menuiserie, charpente, escaliers, 103, rue Bonnat, à Toulouse.

44 Languedoc-Matériaux, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
45 Les Constructeurs modernes, bâtiments et travaux publics, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
46 Le Fer, serrurerie, sanitaire, chauffage central, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
47 Le Bâtiment moderne, 70, rue Jean-Gayral, à Toulouse.
48 Les Plombiers, Couvreurs, Zingueurs de Toulouse, 23, rue Danielle-Casanova, à Toulouse.

GERS

2 Gers Construction, bâtiment et travaux publics, rue de l'Amiral-Bugard, à Auch.

GIRONDE

13 L'Entreprise générale, à Hourtin. Agence : 23, rue Georges-Clemenceau, à Villers-Bocage (Calvados).
18 La Construction moderne française, 88, rue Judaïque, à Bordeaux.

HÉRAULT

13 Coopérative ouvrière de reconstruction et d'urbanisme, 11, rue Sérane, à Montpellier.
14 Société coopérative ouvrière de la Mare, bâtiment, Saint-Gervais-sur-Mare.
15 Société ouvrière méridionale de construction, villa « Val Marie », avenue Xavier-de-Ricard, à Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE

1 Association coopérative des ouvriers menuisiers et ébénistes, 22, rue de Manconseil, à Rennes.
7 L'Avenir, carrières, à Louvigné-du-Désert.
13 La Construction dinardaise, 59, rue des Vergers, à Dinard.
27 Association coopérative de travaux publics et de bâtiment, 11, rue Dupont-des-Loges, à Rennes.
29 L'Abeille, charpente, menuiserie, serrurerie, 22, boulevard Gambetta, à Saint-Malo.
31 L'Aurore malouine, bâtiment et travaux publics, rue Waldeck-Rousseau, à Saint-Malo.

INDRE

3 La Concorde des ouvriers maçons et similaires de Châteauroux, à Déols.
6 Association des ouvriers carriers et terrassiers, à Dun-le-Poëlier.
7 Les Travailleurs, travaux publics et bâtiment, place de l'Eglise, à Chabris.
8 Grands Travaux du Centre, travaux publics et travaux particuliers, 15, boulevard Saint-Denis, à Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE

6 Coopérative générale d'entreprise du bâtiment et de travaux publics, 155, rue du Rempart, à Tours.

ISÈRE

4 Société industrielle de tailleurs de pierre et carriers, à Montalieu-Vercieu.

LOIRE

2 Verrerie des Vernes, à Rive-de-Gier.
8 L'Avenir forézien, bâtiment, 35, rue Jean-Allemane, à Saint-Etienne.
11 L'Aurore, bâtiment et travaux publics, 61, rue Richarme, à Rive-de-Gier.

LOIRE-INFÉRIEURE

1 La Fraternelle, déchargement, manutention, bâtiment, centre commercial maritime, quai Pereire, à Saint-Nazaire.
6 Routes et Bâtiments de l'Ouest, 26, rue Louis-Blanc, à Nantes.
7 Nantes-Installations, menuiserie, charpente, mobilier et installations, 12 *bis*, rue La Tour-d'Auvergne, à Nantes.
9 Le Chantiers de l'Ouest, bâtiment, 21, rue du Général-Leclerc, le Pouliguen.

LOIRET

5 Le Bâtiment de Pithiviers, bâtiment et travaux publics, 1 *bis*, boulevard Pasteur, à Pithiviers.

MAINE-ET-LOIRE

4 Les Travailleurs angevins réunis, bâtiment et travaux publics, 59, rue Lionnaise, à Angers.

MANCHE

1 La Fraternelle, menuiserie, charpente, ébénisterie, 1, rue des Banques, à Saint-Lô.
4 Société coopérative ouvrière d'entreprise générale de bâtiment Les Compagnons Réunis, à Moon-sur-Elle.

MARNE

1 L'Emancipatrice du Bâtiment, 154, avenue du Général-Sarrail, à Châlons-sur-Marne.
8 Entreprise générale de travaux publics de la Champagne, 27, rue Boucher-de-Perthes, à Reims. Correspondance : à Tagnon (Ardennes).
12 Enseignes, Décoration, Peinture, Drain, 50 et 52, rue Croix-Saint-Marc, à Reims.

MARTINIQUE

1 Unité des ouvriers en bâtiment, rive droite, rivière Levassor à Fort-de-France.

MEUSE

1 Entreprise verdunoise, bâtiment et travaux publics, chemin de Châtillon, à Verdun.
2 Coopérative ouvrière de construction de Verdun, 60, rue du Général-de-Gaulle, à Belleville-Verdun. Bureaux : 35, rue Raymond-Poincaré, à Belleville-Verdun.

NORD

3 L'Union des menuisiers, 131, rue du Luxembourg, à Roubaix.
6 Le Projet, entreprise générale de peinture, 22, boulevard de l'Egalité, à Tourcoing.
8 Les Carreleurs réunies, 2, rue de la Vigne, à Tourcoing.
9 La Laborieuse, charpente, menuiserie, 146, rue Jules-Lebleu, à Armentières.
11 La Renaissance, peinture, décors, vitrerie, 3 *bis*, rue de Flandre, à Roubaix.
26 Société coopérative de peinture, 146, rue de la Mitterie, à Lomme-les-Lille. Bureaux : 16, rue Philippe-de-Comines, à Lille.
33 Coopérative ouvrière de constructions et réparations de bateaux, charpentes et menuiserie du bâtiment, rue du Fay, à Cambrai.
36 La Menuiserie industrielle lilloise, 1, rue de Châteaubriand, à Lille.
41 Coopérative ouvrière de menuiserie, ébénisterie, charpente (C. O. M. E. C.), 72, rue du Général-de-Gaulle, à Merville.

OISE

4 La Victorieuse, entreprise générale, 55, rue de Paris, à Ribécourt.
5 A la Bastille, installations intérieures, comptoirs, 25, avenue des déportés, à Clermont-de-l'Oise.
6 Construction de l'Oise picarde, rue Adrien-Maître, à Breteuil-sur-Noye.

PAS-DE-CALAIS

5 La Coopération ouvrière, bâtiment, travaux publics, menuiserie, ameublement, 191, route Nationale, à Billy-Montigny.
6 Fer-Art, 18, rue de l'Abattoir, à Béthune.
9 La Route artésienne, 16, rue Outrebon, à Béthune.
10 Routes et bâtiments du Nord, 40, rue de Doullens, à Frévent.
11 La Wimereusienne, bâtiment et travaux publics, rue du Vieux-Port, à Wimereux.
13 Construction coopérative, Equihem-le-Portel-Outreau, bâtiment, travaux publics, 138, rue Carnot, le Portel.
14 Communauté de travail, société coopérative ouvrière de production anonyme, menuiserie et ébénisterie, 37, rue Thiers, à Saint-Omer.

PUY-DE-DÔME

7 Consortium électrique du centre, 32, rue Balainvilliers, à Clermont-Ferrand.

RHIN (BAS-)

5 Coopouv, bâtiment, 9 *bis*, route des Romains, à Strasbourg-Koenigshoffen.
6 Coopcouv, couverture, 5, rue Zellenberg, à Strasbourg-Neudorf.

RHIN (HAUT-)

1 L'Alsacienne, entreprise de bâtiment et de travaux publics, 44 *bis*, rue Lavoisier, à Mulhouse.
2 L'Effort alsacien, bâtiment et travaux publics, 92, rue de Nambsheim, à Balgau.

RHÔNE

15 Union des charpentiers du Rhône, 69, cours Richard-Vitton, à Lyon.
16 Les Menuisiers du Rhône, 34 *bis*, cours de la République, à Villeurbanne.
18 L'Avenir, maçonnerie et travaux publics, 2, rue de l'Ordre, à Lyon.
21 Union des travailleurs de la pierre et du marbre, 207, avenue Berthelot, à Lyon.
22 Les Plombiers zingueurs réunis, 4, rue Molière, à Lyon.
25 Le Roc, construction et travaux publics, 74, rue Francis-de-Pressensé, à Villeurbanne.
26 L'Electricité, 100, rue Henri-Rolland, à Villeurbanne.
27 Les Serruriers de Lyon, 75, boulevard Stalingrad, à Villeurbanne.

28 Association typographique lyonnaise, 85 *bis*, cours Tolstoï, à Villeurbanne. Bureaux: 12, rue de la Barre, à Lyon.
29 Les Plâtriers peintres réunis, 6, rue Molière, à Lyon.
31 Les Carreleurs de Lyon, 2 *bis*, rue Riboud, à Lyon.
33 Les Transporteurs lyonnais, 387, rue Garibaldi, à Lyon.
34 Les Asphalteurs réunis, 124, rue des Culattes, à Lyon.
45 L'Habitat, bâtiment, 23, rue François-Peissel, à Caluire. Bureaux: 16, avenue Pierre-Turasse, à Caluire.
47 Les Charpentiers de Lyon, 7, avenue Platon, à Villeurbanne.

SAVOIE

4 L'Avenir savoyard, bâtiment et travaux publics, 90, faubourg la Madeleine, à Moutiers.

SEINE (PARIS)

1 Société générale des ouvriers ferblantiers réunis, 15, rue des Trois-Bornes, à Paris (11e).
3 Association corporative des ouvriers tapissiers, 60, rue Joseph-de-Maistre, à Paris (18e).
7 Association des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs du département de la Seine, 2 *bis*, quai de Seine, à Paris (19e).
8 La Mécanique générale du bois, 13, rue des Pavillons, à Paris (20e).
9 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 239, avenue Daumesnil, à Paris (12e).
12 Association des ouvriers en instruments de précision (A. O. I. P.), 8 à 14, rue Charles-Fourier, à Paris (13e).
14 La Lutèce, couverture, plomberie, 19, rue Villiot, à Paris (12e).
16 Association des ouvriers grillageurs, 45, rue des Poissonniers, à Paris (18e).
19 Boulangerie ouvrière La Fraternelle, 33 *bis*, rue Doudeauville, à Paris (18e).
20 L'Industrie mécanique, 70, rue Brillat-Savarin, à Paris (13e).
21 Société ouvrière d'entreprise, stuc, maçonnerie, staff, 283, rue Lecourbe, à Paris (15e).
23 Les Charpentiers français, 28, rue des Peupliers, à Paris (13e).
30 L'Abeille, peinture, vitrerie, 56, rue de la Procession, à Paris (15e).
40 Union des ouvriers souffleurs de verre, 32, rue des Rosiers, à Paris (4e).
44 Les Poseurs spécialistes et carreleurs marbriers de Paris, 41, boulevard Henri-IV, à Paris (4e).
52 La Renaissance, peinture, vitrerie, 4, rue de la Cavalerie, à Paris (15e).
54 L'Energie électrique, 15, rue de Malte, à Paris (11e).
59 La Française, entreprise générale, 56 *bis*, rue Eugène-Carrière, à Paris (18e).
60 L'Essor, entreprise générale de peinture, vitrerie, 194, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e).
64 Le Travail mécanique du bois, 80, rue Léon-Frot, à Paris (11e).
72 Les Compagnons menuisiers réunis, 158, rue de Tolbiac, à Paris (13e).
74 L'Hirondelle, bâtiment et travaux publics, 19, rue du Renard, à Paris (4e).
75 Les Puisatiers réunis, 87, rue du Théâtre, à Paris (15e).
100 Les Maçons français, 2, passage Delessert, à Paris (10e).
102 Le Travail, peinture, 6, rue Leibnitz, à Paris (18e).
105 Les Plombiers fontainiers de Paris, 14, rue du Saint-Gothard, à Paris (14e).
109 La Collaboratrice, service des porteurs, gare Montparnasse (annexe), à Paris (15e).
112 L'Arc-en-Ciel, entreprise générale de peinture, 327, rue de Belleville, à Paris (19e).
116 Les Charpentiers de Paris, 24, rue Labrouste, à Paris (15e); correspondance: 15, rue Saint-Amand, à Paris (15e).
129 Union technique ouvrière, couverture, plomberie, électricité et chauffage central, 26, boulevard Beaumarchais, à Paris (11e).
134 Urbaine carrelage, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
143 Entreprise de travaux coopératifs, bâtiment, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
181 Coopérative de travaux publics de l'Ile-de-France, 11, rue Edmond-Roger, à Paris (15e).
191 Technique et pratique réunies, bâtiment et travaux publics, 106, rue de l'Abbé-Groult, à Paris (15e).
192 G. F. M., grès, faïence, mosaïque, 35, rue de la Mouzaïa, à Paris (19e).
201 Entreprise coopérative d'adduction d'eau, travaux publics, bâtiment, 11, rue de Lancry, à Paris (10e).
213 A. T. O. S., Association des techniciens et ouvriers en signalisation, électricité générale, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e).
216 Enduitoit, couverture, plomberie, 14, boulevard Edgar-Quinet, à Paris (14e).
220 Les Couvreurs réunis, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e); bureaux: 47, rue de Pont-à-Mousson, à Metz (Moselle).
225 Aux Nettoyeurs encaustiqueurs réunis, 87, rue Amelot, à Paris (11e).
233 Les Paveurs de l'Ile-de-France, travaux publics, 247, rue de Vaugirard, à Paris (15e).
242 La Sanitaire, bâtiment, plomberie, 6, rue Louis-Thuillier, à Paris (5e).
243 Société de travaux publics et d'entreprise électrique, 14, rue Saint-Georges, à Paris (9e).
252 La Renaissance du bâtiment, 261, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e); bureaux: caserne Bataille, à Forbach (Moselle).
254 Paris-Peinture, 113, rue de Charonne, à Paris (11e).
265 Art et Menuiserie, 38, rue des Blancs-Manteaux, à Paris (4e).
274 Société française du bâtiment et des travaux publics, 6, boulevard de Reuilly, à Paris (12e).
278 Union des plombiers, couvreurs, monteurs, 5, rue de la Mouzaïa, à Paris (19e).
282 La Productrice du bâtiment, France et colonies, 12, rue Blanche, à Paris (9e).
283 La Familiale, entreprise générale, 2, cité d'Austerlitz, à Paris (5e).

SEINE (COMMUNES)

11 Union des charpentiers, 113, avenue Galieni, à Bagnolet.
31 Les Maçons parisiens, 167 *bis*, avenue Aristide-Briand, à Cachan.
32 L'Union des électriciens, 3, place Séverine, au Pré-Saint-Gervais.
42 Construire, entreprise générale, 10, rue de l'Alouette, à Saint-Mandé.
45 Le Carrelage, 19, rue Aristide-Briand, à Vanves.
51 Société ouvrière d'entreprise du bâtiment, S. O. E. B., 10, rue des Capucines, à Villemomble; bureaux: 67, allée Colonel-Fabien, à Pavillons-sous-Bois.
58 Les Spécialistes réunis, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 8, rue de Gentilly, à Montrouge; correspondance: 12, rue Jules-Guesde, à Montrouge.
71 L'Union des paveurs, 3, rue des Œillets, à Saint-Denis.
76 La Productrice, travaux publics, 18 à 24, rue du Parc-prolongée, à Saint-Ouen.
79 Entreprise économique maçonnerie, 176, rue des Champarons, à Colombes; correspondance: 72, rue des Sazières, à Colombes.
80 Les Travaux publics réunis, 22, rue Pierre-Sémart, à Châtillon-sous-Bagneux.
83 Association professionnelle du bâtiment, 2, rue des Huissiers, à Neuilly-sur-Seine.
90 Société M. A. F. C. A., coussins, sièges à ressorts, 31-33-35, rue Arago, à Puteaux.
94 L'Avenir de Drancy, bâtiments et travaux publics, 17, rue Ambroise-Croizat, à Drancy; correspondance: 35, rue de l'Espérance, à Drancy.
97 Les Professionnels du bâtiment réunis, 26, rue Nungesser, à Montreuil-sous-Bois; bureaux: rue de l'Asile-Maritime, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).
99 Etudes et travaux de constructions métalliques, chemin des Petits-Marais, à Gennevilliers.
100 Les Techniciens du bâtiment, 91, rue Camille-Groult, à Vitry-sur-Seine.
102 La Rénovatrice, peinture, bâtiment et travaux publics, 21, avenue Pasteur, à Cachan.
113 Société ouvrière nogentaise bâtiment, 6 *bis*, rue Pasteur, à Nogent-sur-Marne.
115 L'Union-Travaux, entreprise de travaux publics et constructions, 121, avenue d'Alsace-Lorraine, à Noisy-le-Sec.
119 Chantiers Rochebrune, menuiserie, ébénisterie, 11 *bis*, rue Rochebrune, à Montreuil-sous-Bois.
128 Société française de pavage, 15, rue des Graviers, à Puteaux.
129 L'Avenir de la route, travaux publics, 11, impasse Paul-Armangot, à Vitry-sur-Seine.
131 Monteurs Levageurs, entreprise de montage de charpente et manutention, 31, rue Eugène-Pelletan, à Villejuif.
132 La Moderne, travaux publics, 169, rue de Paris, à Bagneux.
133 Ateliers Boislux, menuiserie d'art et de bâtiment, installations de magasins, 25, rue Albert-Beugnet, à Drancy; correspondance: 43, avenue Paul-Doumer, à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).
135 Le Parquet et tout le travail du bois, 2, rue du Maréchal-Lyautey, le Perreux-sur-Marne.
136 Société d'études et d'entreprises travaux publics, électricité, 51-53, rue Pierre-Poli, à Issy-les-Moulineaux.
137 La Seine, bâtiments et travaux publics, 26, rue du Docteur-Thore, à Sceaux.
140 Le Bâtiment et voies ferrées, 62, rue Beaumarchais, à Montreuil-sous-Bois.
141 Société nouvelle d'entreprise générale de peinture La Renové, 9, rue des Parisiens, à Asnières.
142 Somodel, société moderne d'équipement électrique, 153, rue Anatole-France, à Drancy.

SEINE-ET-OISE

4 La Laborieuse, peinture, 16, rue du Peintre-Lebrun, à Versailles.
13 Société nouvelle des ouvriers paveurs, 57 à 65, rue du Général-Leclerc, à Livry-Gargan.
34 Les Peintres vitriers mantais, rue de Buchelay, à Mantes-la-Ville; bureaux: rue du Val-Notre-Dame, à Mantes-Gassicourt.
35 Le Progrès électrique, 4, rue de Verdun, à Villeneuve-Saint-Georges.
39 La Fourmi, bâtiment et travaux publics, 30, rue de Brie, à Mandres.
41 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 15, rue Colbert, à Versailles.
43 Les Coopérateurs du bâtiment, 61, avenue Emile-Cossonneau, à Gagny.
45 Coopérative versaillaise de carrelage, 25, rue Yves-le-Goz, à Versailles.
46 La Plomberie sartrouvilloise, 11, rue Martial-Déchard, à Sartrouville.

SEINE-INFÉRIEURE

2 La Peinture, 20, rue Jean-Jaurès, à Elbeuf.
13 Larogeray, bâtiment, 84, avenue du Mont-Riboudet, à Rouen.

SÈVRES (DEUX-)

4 L'Avenir des ouvriers charpentiers menuisiers, 145, avenue de Paris, à Niort.

SOMME

3 Serrurerie picarde, 15, rue Marc-Saugnier, à Amiens.
4 Société L'Espérance, charpente, menuiserie, 46 à 52, rue des Marissons, à Amiens.
7 L'Union des peintres, 169, route de Paris, à Amiens.
10 Société picarde de chauffage, 33, rue des Otages, à Amiens.
15 Coopérative d'entreprise générale de bâtiments et transports, à Soyecourt.
17 Menuiserie et ameublement picards, 15, rue du Bellay, à Amiens.
19 L'Avenir du bâtiment, 169-171, route de Paris, à Amiens.
21 Les Ateliers du bois réunis Labor, 53, rue Léon-Curé, à Corbie.
26 La Renaissance picarde, bâtiment, 254-284, rue du Faubourg-de-Hem, à Amiens.
30 Electriciens picards réunis, 171, route de Paris, à Amiens.

VAR.

10 Entreprise méridionale de travaux publics et de bâtiment, 133, route du Cap-Brun, à Toulon.
Bureaux commerciaux : 40, rue de la République, à Toulon.

VAUCLUSE.

3 Coopérative orangeoise du bâtiment, 34, rue Saint-Martin, à Orange.
7 Coopérative ouvrière de production du bâtiment de la Durance, boulevard de la Liberté, à Cadenet.

VIENNE.

1 Le Progrès, menuiserie, charpente, 33, rue des Petites-Vallées, à Poitiers.
2 La Fraternelle, entreprise générale, 9-11, rue de Chilvert, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

5 Société des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs de Limoges, 12, rue Armand-Barbès à Limoges.
6 Le Travail, plâtre et ciment, 57 *bis*, avenue Garibaldi, à Limoges.
12 L'Avenir électrique de Limoges, 34, avenue du Général-Leclerc, à Limoges.
13 La Fraternelle, menuiserie, charpente, 6, rue Jarjavay, à Limoges.
14 L'Espérance, menuiserie, charpente, boulevard Adrien-Pressemane, à Saint-Léonard-de-Noblat.
18 La Concorde, menuiserie, charpente, 95, avenue de Naugeat, à Limoges.
23 Société des ouvriers menuisiers de Limoges, 2, rue Cruveilhier, à Limoges.
24 Le Progrès, peinture, vitrerie, 17, rue Pasteur, à Limoges.
28 Le Meuble, ébénisterie, menuiserie, charpente en bois, 28, rue de la Mauvendière, à Limoges.

YONNE.

2 Les Maçons d'Auxerre, 13 *bis*, rue Haute-Perrière, à Auxerre.
7 Hygiène et confort, couverture, plomberie, 12, rue de Preuilly, à Auxerre.

Sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice du décret du 1er octobre 1931.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 juillet 1954, ont été inscrites sur la liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de l'article 2 du décret du 1er octobre 1931, relatif à la participation des sociétés françaises d'ouvriers aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat, les sociétés dont la désignation suit.
Sous réserve des radiations qui pourraient intervenir ultérieurement, ces inscriptions sont valables jusqu'au 31 août 1955.

AIN

3 Imprimerie coopérative, 5, rue Littré, à Bourg-en-Bresse.

AISNE

3 La Saint-Quentinoise, entreprise de bâtiment, 25, rue de Florimond, à Saint-Quentin.
7 L'Espoir, imprimerie, 56, rue Camille-Desmoulins, à Guise.

ALLIER

1 Imprimerie ouvrière montluçonnaise, 1, rue Saint-Jean, à Montluçon.

ALPES-MARITIMES

5 Imprimerie Aegitna, 27, rue Jean-Jaurès, à Cannes.

ARIÈGE

5 Coopérative ouvrière du bâtiment, 25, rue Frédéric-Soulié, à Pamiers.

AUBE

3 Société troyenne de menuiserie, 1, rue du Cloître-Saint-Etienne, à Troyes.
4 Les maçons de Troyes, 5, rue Geoffroy-de-Villehardouin, à Troyes.

AUDE

3 Les ouvriers spécialistes de l'aviation légère et du yachting, O. S. A. L. Y., usine du Pont-Rouge, à Castelnaudary.

AVEYRON

1 Coopérative ouvrière d'ameublement et menuiserie, 12, avenue de Calès, à Millau.
2 Au vrai gant de Millau, 4, place de la Fraternité, à Millau.

BOUCHES-DU-RHÔNE

1 Imprimerie nouvelle de Marseille, 118, rue Sainte, à Marseille.
8 L'Entreprise électrique, 1, rue d'Anthoine, à Marseille.
11 Société coopérative ouvrière de plâtrerie (S. C. O. P.), 16, avenue du Prado, à Marseille.
15 Entreprise générale coopérative de peinture, 6, rue Malaval, à Marseille.
19 L'Entreprise générale, 93, boulevard Camille-Flammarion, à Marseille. Bureaux: 24, rue Edouard-Delanglade, à Marseille.
28 Sud-Travaux (bâtiment), 4, cours Pierre-Puget, à Marseille.
31 La Concorde (construction et travaux publics), 58, avenue de la Timone, à Marseille (10e).
32 Les Coopérateurs du Sud-Est, travaux publics et bâtiment, 16, rue Berlioz, à Marseille.
33 Coopérative de travaux industriels, 35, rue des Phocéens, à Marseille (2e).
44 Coopérative marseillaise des charpentiers de Haute-Futaie, 22 et 24, avenue Roger-Salengro, à Marseille.
54 C. O. C. I. (Coopérative ouvrière de construction immobilière), 11, rue Briffaut, à Marseille.
58 C. O. M. A. D. (Coopérative ouvrière de menuiserie, ameublement, décoration), 26, rue des Abeilles, à Marseille.
60 Menuiserie phocéenne, 17, avenue Pasteur, à Marseille.
62 Les fils d'André Corsiglia, confiserie, confiturerie, 13 et 15, rue Xavier-Progin, à Marseille.
64 Entreprise coopérative ouvrière de peinture (E. C. O. P.), 14, chemin de Pont-de-Vivaux, à Saint-Tronc, Marseille (10e).
65 Société coopérative ouvrière provençale du bâtiment et des travaux publics, 10, boulevard Chave, à Marseille.
70 Coopérative des techniciens de la radio et ouvriers réunis (C. O. T. O. R.), 5, rue des Fabres, à Marseille.
71 Entreprise générale de travaux de peinture industriels et maritimes, 22, rue Méry, à Marseille.
77 Le bâtiment moderne, bâtiment et travaux publics, 11, rue Briffaut, à Marseille.
79 SOCOMA, société coopérative de manutention, 4, rue Breteuil, à Marseille.
81 Entreprise générale coopérative du bâtiment (E. G. C. B.), 14, chemin de Pont-de-Vivaux, à Saint-Tronc, Marseille (10e).
82 Entreprise coopérative moderne, bâtiment et travaux publics, 27, boulevard Banon, à Marseille.
83 Société de travaux métalliques, 18, boulevard du Progrès, à Marseille.
84 C. E. M. M. Coopérative d'entreprise méditerranéenne de manutention, 19, rue de la Croix, à Marseille.
86 Société coopérative ouvrière du Sud-Est du bâtiment et des travaux publics, 84, boulevard Rabateau, à Marseille (8e).
87 Coopérative d'entreprise générale de peinture du midi, 38, rue de la République, à Marseille (2e).

CANTAL

1 L'Union ouvrière (bâtiment et travaux publics), route des Camsières, à Aurillac.

CALVADOS

5 La Laborieuse (bâtiment et travail des granits), route d'Auray, à Neuville-Vire.

CHARENTE-MARITIME

4 Coopérative rochelaise, charpente et menuiserie, 11, avenue Colbigny, à la Rochelle.

CORRÈZE

2 Aux Galochiers réunis, 21, rue Général-Dallon, à Brive.

CORSE

1 Coopérative d'entreprise générale du bâtiment et des travaux publics, à Propriano.

CÔTE-D'OR

1 Imprimerie coopérative ouvrière, 18, rue de la Manutention, à Dijon.
2 Société française des nouvelles carrières de Comblanchien, à Comblanchien.
13 La Constructive (bâtiment et travaux publics), impasse des Plantes, chemin Saint-Martin, à Fontaine-lès-Dijon.

CÔTES-DU-NORD

6 La Perrosienne (bâtiment et travaux publics), à la Clarté-Ploumanach.
7 Entreprise générale de bâtiment et travaux publics des Côtes-du-Nord, 35, rue La Fayette, à Saint-Brieuc.
8 Imprimerie moderne, 27, rue Saint-Benoit, à Saint-Brieuc.
9 Imprimerie Armor, rue de l'Eperonnerie, à Pontrieux.
11 Le Granit bleu (exploitation de carrières en granit bleu et gris), le Hingle.

CREUSE

4 Société des granits de la Creuse, 39, rue de Londres, à Guéret.
6 Entreprise générale du bâtiment, 72, avenue du Docteur-Manouvrier, à Guéret.

DORDOGNE

4 Les Peintres plâtriers de la Dordogne, à Thenon.

DOUBS

2 La Solidarité, imprimerie ouvrière coopérative, 6 et 8, rue Gambetta, à Besançon.
8 Le Comtois, éditions, 20, rue Gambetta, à Besançon.
10 Société coopérative de zinguerie, plomberie et couverture, 9, rue Pasteur, à Besançon.

DRÔME

3 Boimondau, boîtiers de montres du Dauphiné, 41 à 47, rue Montplaisir, à Valence.
4 Coopérative montilienne du bâtiment, 31, rue Saint-Gaucher, à Montélimar.
7 Cadreclair, fabrique de cadrans, Hautes-Faventines, à Valence.
8 Centralor, boîtiers de montres en métaux précieux, Hautes-Faventines, à Valence.

EURE

1 Travaux routiers coopératifs, 2, rue des Saules, à Saint-Just, par Vernon.

FINISTÈRE

2 L'Ameublement et le bâtiment, 5, place Cornic, à Morlaix.
3 L'Union des ouvriers couvreurs, 39, rue Ange-de-Guernisac, à Morlaix.
5 La Fraternelle, plâtrerie, fumisterie, ciment, 55-57, rue de Brest, à Morlaix.
6 La Laborieuse, peinture et vitrerie, 27, place des Halles, à Morlaix.
7 Imprimerie nouvelle, 18, rue de Paris, à Morlaix.
10 La Fourmilière zinguerie, plomberie, 11, rue de Brest, à Morlaix.
17 Sellerie de l'Ouest, harnachement, garnitures automobiles, cordages, 6, rue Constant-Lancien, à Carhaix.
18 Aux Ouvriers réunis, bâtiment et travaux publics, Kérellé, à Brest-Lambezellec.
19 Chauffage et ventilation, rue Albert-Louppe (Prat Ar Raty), à Brest.

GARD

8 L'Aiguille, manufacture de vêtements, 2, rue des Tilleuls, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE-)

5 Imprimerie ouvrière, 6, rue Bayard, à Toulouse.
9 Le Mutilé, manufacture de prothèse, 38, rue Pharaon, à Toulouse.
10 Les Plâtriers de Toulouse, 8, rue Quilmery, à Toulouse.
15 Le Cadre (encadrement et miroiterie), 6, rue Kléber, à Toulouse.
16 L'Union générale électrique, 12, rue des Amidonniers, à Toulouse.
20 L'Avenir du bâtiment, 97, rue Bonnat, à Toulouse.
26 L'Union des peintres, 25, rue Pargaminières, à Toulouse.
27 Les Parqueteurs et replanisseurs réunis, 76, chemin Saint-Roch (Saint-Agne), à Toulouse.
30 La Construction économique, 57, avenue Honoré-Serres, à Toulouse.
35 Société coopérative des grands travaux du Languedoc, 16, rue de Châteaudun, à Toulouse; bureaux: 70, chemin du Sang-de-Serp, à Toulouse.
36 Les Spécialistes du carrelage, 71, avenue Etienne-Billières, à Toulouse.
39 Société coopérative de transports fluviaux, 8, rue Valenciennes, à Toulouse.
40 Coopérative ouvrière carbonnaise du bâtiment et des travaux publics, à Carbonne.
42 Les Peintres réunis, 15, rue Palaprat, à Toulouse.
43 Les Bois ouvrés, menuiserie, charpente, escaliers, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
44 Languedoc, matériaux, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
45 Les Constructeurs modernes, bâtiment et travaux publics, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
46 Le Fer, serrurerie, sanitaire, chauffage central, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
47 Le Bâtiment moderne, 70, rue Jean-Gayral, à Toulouse.
48 Les Plombiers couvreurs zingueurs de Toulouse, 23, rue Danielle-Casanova, à Toulouse.

GERS

2 Gers-Constructions, bâtiment et travaux publics, rue de l'Amiral-Bugeni, à Auch.

GIRONDE

13 L'Entreprise générale, à Hourtin; agence: 23, rue Georges-Clemenceau, à Villers-Bocage (Calvados).
18 La Construction moderne française, 88, rue Judaïque, à Bordeaux.

HÉRAULT

11 L'Abeille, imprimerie, 14, avenue Georges-Clemenceau, à Montpellier.
13 Coopérative ouvrière de reconstruction et d'urbanisme, 11, rue Sérane, à Montpellier.
14 Société coopérative ouvrière de la Mare, bâtiment, à Saint-Gervais-sur-Mare.
15 Société ouvrière méridionale de construction, villa « Val Marie », avenue Xavier-de-Ricard, à Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE

1 Association coopérative des ouvriers menuisiers et ébénistes, 22, rue de Mauconseil, à Rennes.
4 Imprimeries réunies, 22, rue de Nemours, à Rennes.
5 Carrosserie ouvrière, 32, rue des Folleux, à Rennes.
7 L'Avenir, carrières, à Louvigné-du-Désert.
10 L'Ebénisterie ouvrière, 46 *bis*, boulevard de Chézy, à Rennes.
13 La Construction dinardaise, 59, rue des Vergers, à Dinard.
14 Les Granitiers réunis, à Saint-Marc-le-Blanc.
17 Chaussures l'Aube, 7, place Carnot, à Fougères.
24 La Persévérante, carrières et travail du granit, à Saint-Hilaire-des-Landes.
27 Association coopérative de travaux publics et de bâtiment, 11, rue Dupont-des-Loges, à Rennes.
29 L'Abeille, charpente, menuiserie et serrurerie, 22, boulevard Gambetta, à Saint-Malo.
31 L'Aurore malouine, bâtiment et travaux publics, rue Waldeck-Rousseau, à Saint-Malo.
35 L'Abeille fougeraise (manufacture de chaussures), impasse Jeanne-d'Arc, à Fougères.

INDRE

3 La Concorde des ouvriers maçons et similaires de Châteauroux, à Déols.
6 Association des ouvriers carriers et terrassiers, à Dun-le-Poelier.
7 Les Travailleurs, travaux publics et bâtiment, place de l'Eglise, à Chabris.
8 Grands travaux du Centre, travaux publics et travaux particuliers, 15, boulevard Saint-Denis, à Châteauroux.
10 Association ouvrière des brasseurs et similaires (Le Montet), à Déols.

INDRE-ET-LOIRE

1 Imprimerie centrale de Touraine, 10, rue de Metz, à Tours.
6 Coopérative générale d'entreprise du bâtiment et travaux publics, 155, rue du Rempart, à Tours.

ISÈRE

1 Société industrielle de tailleurs de pierres et carriers, à Montalieu-Vercieu.

JURA

3 La Tournerie ouvrière, à Lavans-lès-Saint-Claude.
8 Imprimerie coopérative, 13, rue du Général-Malet, à Dole; provisoirement installée: 6, rue Gambetta, à Besançon (Doubs).
10 Société industrielle d'articles tournés, à Jeurre.

LOIRE

2 Verrerie des Vernes, à Rive-de-Gier.
3 Union typographique et lithographique, 8, rue Lavoisier, à Saint-Etienne.
8 L'Avenir forézien, bâtiment, 35, rue Jean-Allemane, à Saint-Etienne.
12 Neufodepar, confection, 6, rue Emile, à Saint-Etienne.
13 Coopérative atelier-école des aveugles travailleurs civils et militaires de la Loire et de la Haute-Loire, brosserie, vannerie, 24, rue Rouget-de-Lisle, à Saint-Etienne.
14 L'Aurore, bâtiment et travaux publics, 61, rue Richarme, à Rive-de-Gier.

LOIRE-INFÉRIEURE

6 La Fraternelle, déchargement, manutention, bâtiment, centre commercial maritime, quai Pereire, à Saint-Nazaire.
6 Routes et bâtiments de l'Ouest, 26, rue Louis-Blanc, à Nantes.
7 Nantes-Installations, menuiserie, charpente, mobilier et installations, 12 *bis*, rue La Tour-d'Auvergne, à Nantes.
9 Les Chantiers de l'Ouest, bâtiment, 21 rue du Général-Leclerc, Le Pouliguen.
14 Le Personnel associé de la M. N. C., manufacture nantaise de confections, 6, rue Ouche-de-Versailles, à Nantes.

LOIRET

1 La Laborieuse, imprimerie, 7, rue du Gros-Anneau, à Orléans.
5 Le Bâtiment de Pithiviers, bâtiment et travaux publics, 1 *bis*, boulevard Pasteur, à Pithiviers.
6 Coopérative ouvrière de production des aveugles de l'Orléanais (C. O. P. A. O.), rosserie, vannerie, 103, rue d'Illiers, à Orléans.
4 Ateliers électriques du Loiret, 18, quai du Mail, à Meung-sur-Loire.

LOIR-ET-CHER

5 Fonderie métallurgique l'Equitable, à Cormenon, près Mondoubleau.

MAINE-ET-LOIRE

1 Imprimerie angevine, 8, rue Boisnet, à Angers.
4 Les Travailleurs angevins réunis, bâtiment et travaux publics, 59, rue Lionnaise, à Angers.

MANCHE

1 La Fraternelle, menuiserie, charpente, ébénisterie, 1, rue des Banques, à Saint-Lô.
4 Société coopérative ouvrière d'entreprise générale de bâtiment « Les Compagnons réunis », à Moon-sur-Elle.

MARNE

1 L'Emancipatrice du bâtiment, 154, avenue du Général-Sarrail, à Châlons-sur-Marne.
8 Entreprise générale de travaux publics de la Champagne, 27, rue Boucher-de-Perthes, à Reims. Correspondance : à Tagnon (Ardennes).
12 Enseignes, décoration, peinture, drain, 50-52, rue Croix-Saint-Marc, à Reims.

MARTINIQUE

1 Unité des ouvriers en bâtiment, rive droite, rivière Levassor, à Fort-de-France.

MEUSE

1 Entreprise verdunoise, bâtiment et travaux publics, chemin de Châtillon, à Verdun.
2 Coopérative ouvrière de construction de Verdun, 60, rue du Général-de-Gaulle, à Belleville-Verdun. Bureau : 35, rue Raymond-Poincaré, à Belleville-Verdun.

MORBIHAN

1 Imprimerie ouvrière vannetaise, 1, rue Saint-Gildas, à Vannes.

NIÈVRE

1 Imprimerie nouvelle l'Avenir, 1, rue du Rivage, à Nevers.

NORD

3 L'Union des menuisiers, 131, rue du Luxembourg, à Roubaix.
6 Le Projet, entreprise générale de peinture, 22, boulevard de l'Egalité, à Tourcoing.
8 Les Carreleurs réunis, 2, rue de la Vigne, à Tourcoing.
9 La Laborieuse, charpente, menuiserie, 146, rue Jules-Lebleu, à Armentières.
10 L'Union-Confection, 12, rue de la Vignette, à Lille.
11 La Renaissance, peinture, décors, vitrerie, 3 *bis*, rue de Flandre, à Roubaix.
26 Société coopérative de peinture, 146, rue de la Mitterie, à Lommes-les-Lille. Bureaux : 16, rue Philippe-de-Comines, à Lille.
29 La Ruche, travaux publics, voies ferrées, 139, rue Saudeur, à Valenciennes.
33 Coopérative ouvrière de constructions et réparations de bateaux, charpente et menuiserie du bâtiment, rue du Fay, à Cambrai.
34 Coboitex, coopérative des ouvriers du bois et du textile, 42, rue Emile-Zola, à Halluin.
35 La Sève, sièges, 11 à 15, rue de la Libération, à Halluin.
36 La Menuiserie industrielle lilloise, 1, rue de Chateaubriand, à Lille.
39 Société coopérative ouvrière des paveurs dunkerquois, 174, rue H. Ghesquière, à Coudekerque-Branche.
40 Coopérative des aveugles travailleurs de Roubaix et du Nord, brosserie, vannerie, 25, boulevard d'Halluin, à Roubaix.
41 Coopérative ouvrière de menuiserie, ébénisterie, charpente (C. O. M. E. C.), 72, rue du Général-de-Gaulle, à Merville.

OISE

2 Imprimerie nouvelle, impasse du Palais, à Creil.
4 La Victorieuse, entreprise générale, 51, rue de Paris, à Ribécourt.
5 A la Bastille, installations intérieures, comptoirs, 25, avenue des Déportés, à Clermont-de-l'Oise.
6 Constructions de l'Oise picarde, rue Adrien-Maître, à Breteuil-sur-Noye.

PAS-DE-CALAIS

5 La Coopération ouvrière, bâtiment, travaux publics, menuiserie, ameublement, 191, route Nationale, à Billy-Montigny.
6 Fer-Art, 18, rue de l'Abattoir, à Béthune.
9 La Route artésienne, 16, rue Outrebon, à Béthune.
10 Routes et bâtiments du Nord, 40, rue de Doullens, à Frévent.
11 La Wimereusienne, bâtiments et travaux publics, rue du Vieux-Port, à Wimereux.
13 Construction coopérative Equihem-Le Portel-Outreau, bâtiment, travaux publics, 128, rue Carnot, au Portel.
14 Communauté de travail, société coopérative ouvrière de production anonyme, menuiserie et ébénisterie, 37, rue Thiers, à Saint-Omer.

PUY-DE-DÔME

6 Coopérative d'ameublement de Chateldon, Au Noyer massif, place Jean-Jaurès, à Chateldon.
7 Consortium électrique du Centre, 32, rue Balainvilliers, à Clermont-Ferrand.
8 Coopérative ouvrière radioélectrique d'Auvergne (C. O. R. A.), à Enval, près Riom. Bureaux : 10, place J.-B.-Laurent, à Riom.

PYRÉNÉES (BASSES-)

3 Le Travail, fabrique d'espadrilles, cité Saint-Jean, à Mauléon.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

1 L'Union sandalière, à Saint-Laurent-de-Cerdans.

RHIN (BAS-)

5 Coopeouv, bâtiment, 9 *bis*, route des Romains, à Strasbourg-Kœnigshoffen.
6 Coopeouv, couverture, 5, rue Zellenberg, à Strasbourg-Neudorf.

RHIN (HAUT-)

1 L'Alsacienne, entreprise de bâtiment et de travaux publics, 44 *bis*, rue Lavoisier, à Mulhouse.
2 L'Effort alsacien, bâtiment et travaux publics, 92, rue de Nambsheim, à Balgau.

RHÔNE

1 Imprimerei nouvelle lyonnaise, 3, rue Sainte-Catherine, à Lyon.
12 La Prévoyante, vêtements et uniformes, 9 et 11, rue Salomon-Reinach, à Lyon.
14 L'Industrie mécanique lyonnaise, 3, cours du Docteur-Jean-Damidot, à Villeurbanne.
15 Union des charpentiers du Rhône, 69, cours Richard-Vitton à Lyon.
16 Les Menuisiers du Rhône, 34 *bis*, cours de la République, à Villeurbanne.
18 L'Avenir, maçonnerie et travaux publics, 2, rue de l'Ordre, à Lyon.
21 Union des travailleurs de la pierre et du marbre, 207, avenue Berthelot, à Lyon.
22 Les Plombiers-zingueurs réunis, 4, rue Molière, à Lyon.
23 Avenir métallurgique, 31, rue Charles-Lyonnet, à Villeurbanne.
25 Le Roc, constructions et travaux publics, 74, rue Francis-de-Pressensé, à Villeurbanne.
26 L'Electricité, 100, rue Henri-Rolland, à Villeurbanne.
27 Les Serruriers de Lyon, 75, boulevard de Stalingrad, à Villeurbanne.
28 Association typographique lyonnaise, 85 *bis*, cours Tolstoï, à Villeurbanne.
Bureaux : 12, rue de la Barre, à Lyon.
29 Les Plâtriers-peintres réunis, 6, rue Molière, à Lyon.
31 Les Carreleurs de Lyon, 2 *bis*, rue Riboud, à Lyon.
33 Les Transporteurs lyonnais, 387, rue Garibaldi, à Lyon.
34 Les Asphalteurs réunis, 124, rue des Culattes, à Lyon.
42 Association des techniciens en téléphonie et signalisation, 68, rue Pierre-Corneille, à Lyon.
43 Coopérative des aveugles travailleurs de Lyon et du Sud-Est, brosserie, vannerie, 149, Grande-Rue-de-la-Guillotière, à Lyon.
45 L'Habitat, bâtiment, 23, rue François-Peissel, à Caluire.
Bureaux : 16, avenue Pierre-Terrasse, à Caluire.
47 Les Charpentiers de Lyon, 7, avenue Platon, à Villeurbanne
48 Technic-photo, photographie industrielle et publicitaire, 77, rue Pierre-Corneille, à Lyon.
49 Société industrielle lyonnaise de confection (S. I. L. C. O.), 86, avenue Galline, à Villeurbanne.

SAÔNE-ET-LOIRE

3 Groupement industriel coopératif autunois, ameublement, rue du Théâtre-Romain, à Autun.

SAVOIE.

4 L'Avenir savoyard, bâtiment et travaux publics, 90, faubourg de la Madeleine, à Moutiers.

SAVOIE (HAUTE-)

5 Le Mouton Jacquemard, manufacture de vêtements en cuir ou peau lainée, à Taninges.

SEINE (PARIS)

1 Société générale des ouvriers ferblantiers réunis, 15, rue des Trois-Bornes, à Paris (11e).
2 Imprimerie nouvelle, 53, quai de la Seine, à Paris (19e).
5 Association corporative des ouvriers tapissiers, 60, rue Joseph-de-Maistre, à Paris (18e).
7 Association des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueur du département de la Seine, 2 *bis* quai de Seine, à Paris (19e).
8 La Mécanique générale du bois, 13, rue des Pavillons, à Paris (20e).
9 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 239, avenue Daumesnil, à Paris (12e).
12 Association des ouvriers en instruments de précision (A. O. I. P.), 8 à 14, rue Charles-Fourier, à Paris (13e).
14 La Lutèce, couverture, plomberie, 19, rue Villiot, à Paris (12e).
16 Association des ouvriers grillageurs, 45, rue des Poissonniers, à Paris (18e).
17 L'Emancipatrice, imprimerie, 3, rue de Pondichéry, à Paris (15e).
18 Aux Professionnels réunis, déménagements, 59, rue Cambronne, à Paris (15e).
19 Boulangerie ouvrière La Fraternelle, 33 *bis*, rue Doudeauville, à Paris (18e).
20 L'Industrie mécanique, 70, rue Brillat-Savarin, à Paris (13e).
21 Société ouvrière d'entreprises, stuc, maçonnerie, staff, 283, rue Lecourbe, à Paris (15e).
23 Les Charpentiers français, 28, rue des Peupliers, à Paris (13e).
25 La Productrice, imprimerie, 51, rue Saint-Sauveur, à Paris (2e).
29 La Persévérante, brochure, reliure, 24, impasse de l'Amiral-Roussin, à Paris (15e).
30 L'Abeille, peinture, vitrerie, 56, rue de la Procession, à Paris (15e).
40 Union des ouvriers souffleurs de verre, 32, rue des Rosiers, à Paris (4e).
41 Association des ouvriers de l'ébénisterie parisienne, 9, rue Charles-Delescluze, à Paris (11e).
44 Les Poseurs spécialistes et carreleurs marbriers de Paris, 41, boulevard Henri-IV, à Paris (4e).
52 La Renaissance, peinture, vitrerie, 4, rue de la Cavalerie, à Paris (15e).
53 Union et travail, confection, 23, boulevard Bessières, à Paris (17e).
54 L'Energie électrique, 15, rue de Malte, à Paris (11e).
56 Les Ateliers modernes, confection de chemises, 16, rue des Ecoles, à Paris (5e).
57 La Mécanique moderne, 59, rue de la Convention, à Paris (15e).
59 La Française, entreprise générale, 56 *bis*, rue Eugène-Carrière, à Paris (18e).
60 L'Essor, entreprise générale de peinture et vitrerie, 194, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e).
64 Le Travail mécanique du bois, 80, rue Léon-Frot, à Paris (11e).
68 Institut de comptabilité, 9, boulevard Raspail, à Paris (7e).
72 Les Compagnons menuisiers réunis, 158, rue de Tolbiac, à Paris (13e).
74 L'Hirondelle, bâtiment et travaux publics, 19, rue du Renard, à Paris (4e).
75 Les Puisatiers réunis, 87, rue du Théâtre, à Paris (15e).
82 Le Coloris, 31, rue des Francs-Bourgeois, à Paris (4e).
93 Coopérative ouvrière de T. S. F., 192, rue La Fayette, Paris (10e).
99 Association corporative des ouvriers et ouvrières de la literie, 75, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris (11e).
100 Les Maçons français, 2, passage Delessert, à Paris (10e).
102 Le Travail, peinture, 8, rue Leibnitz, à Paris (18e).
105 Les Plombiers fontainiers de Paris, 14, rue du Saint-Gothard, à Paris (14e).
109 La Collaboratrice, service des porteurs, gare Montparnasse annexe, à Paris (15e).
112 L'Arc-en-Ciel, entreprise générale de peinture, 327, rue de Belleville, à Paris (19e).
116 Les Charpentiers de Paris, 24, rue Labrouste, à Paris (15e); correspondance: 15, rue Saint-Amand, à Paris (15e).
125 Association coopérative d'ouvriers en matériel électrique (A. C. O. M. E.), 14, rue de Marignan, à Paris (8e).
129 Union technique ouvrière, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 26, boulevard Beaumarchais, à Paris (11e).
134 Urbaine Carrelage, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
143 Entreprise de travaux coopératifs, bâtiment, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
161 Coopérative de travaux publics de l'Ile-de-France, 11, rue Edmond-Roger, à Paris (15e).
191 Technique et pratique réunies, bâtiment et travaux publics, 106, rue de l'Abbé-Groult, à Paris (15e).
192 G. F. M., grès, faïence, mosaïque, 35, rue de Mouzaïa, à Paris (19e).
201 Entreprise coopérative d'adduction d'eau travaux publics, bâtiment, 11, rue de Lancry, à Paris (10e).
203 Equipes artisanales cinématographiques, 42, rue Fontaine, à Paris (9e).
207 La Lithographie parisienne, 27 *bis*, rue Jacques-Louvel-Tessier, à Paris (10e).
208 Travail, vêtements pour hommes, 24, avenue du Maine, à Paris (15e).
213 A. T. O. S., Association des techniciens et ouvriers en signalisation, électricité générale, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e).
215 Les Afficheurs réunis, 31, rue Violet, à Paris (15e).
216 Enduitoit, couverture, plomberie, 11, boulevard Edgar-Quinet, à Paris (14e).
220 Les Couvreurs réunis, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e); bureaux: 47, rue de Pont-à-Mousson, à Metz (Moselle).
221 La Guilde des techniciens, 8, rue Catulle-Mendès, à Paris (17e).
225 Aux Nettoyeurs, encaustiqueurs réunis, 87, rue Amelot, à Paris (11e).
227 L'Equipe, cinéma, 54, rue de Prony, à Paris (17e).
228 Société Parisienne de mécanographie, 15, rue de Buffon, à Paris (5e).
233 Les Paveurs de l'Ile-de-France, travaux publics, 247, rue de Vaugirard, à Paris (15e).
234 Association des techniciens, géomètres et topographes, 48, rue de la Glacière, à Paris (13e).
235 L'Audacieuse, nettoyage, 20, rue du Terrage, à Paris (10e); bureaux: 25, rue Claude-Tillier, à Paris (12e).
240 Les Géomètres topographes associés, 9, rue du Transvaal, à Paris (20e).
242 La Sanitaire, bâtiment, plomberie, 6, rue Louis-Thuillier, à Paris (5e).
243 Société de travaux publics et d'entreprises électriques, 14, rue Saint-Georges, à Paris (9e).
252 La Renaissance du bâtiment, 261, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e); bureaux: caserne Bataille, à Forbach (Moselle).
254 Paris-Peinture, 143, rue de Charonne, à Paris (11e).
265 Art et menuiserie, 38, rue des Blancs-Manteaux, à Paris (4e).
274 Société française du bâtiment et des travaux publics, 6, boulevard de Reuilly, à Paris (12e).
277 Société coopérative ouvrière de production A. M. A. S. (articles métalliques et appareils scientifiques), 6, rue Orfila, à Paris (20e).
278 Union des plombiers-couvreurs-monteurs, 5, rue de la Mouzaïa, à Paris (19e).
280 Communauté de travail « Réal XII », traitement des moteurs, réalésage, rectifications, etc..., 72, cours de Vincennes, à Paris (12e).
282 La Productrice du bâtiment, France et colonies, 12, rue Blanche, à Paris (9e).
283 La Familiale (entreprise générale), 2, Cité d'Austerlitz, à Paris (5e).
284 Les Porteurs de gare, 17, rue d'Amsterdam, à Paris (8e).
285 Société auxiliaire de travaux ferroviaires (portage de bagages), 7, rue Gonnet, à Paris (11e).

SEINE (COMMUNES)

3 La Cootypographie, imprimerie, 11, rue de Metz, à Courbevoie.
4 Les Jardiniers de Paris, 51, rue de Fontenay, à Bourg-la-Reine.
7 Biscuiterie d'Idéale, 46 et 48, rue Auguste-Blanqui, à Gentilly.
11 Union des Charpentiers, 143, avenue Gallieni, à Bagnolet.
18 L'Union des ouvriers en limes, 40, rue Le Galleu, à Ivry-sur-Seine.
31 Les Maçons parisiens, 167 *bis*, avenue Aristide-Briand, à Cachan.
32 L'Union des électriciens, 3, place Séverine, au Pré-Saint-Gervais.
42 Construire, entreprise générale, 10, rue de l'Alouette, à Saint-Mandé.
43 L'Union, taxis, 11 et 13, rue d'Alsace, à Levallois-Perret.
45 Le Carrelage, 19, rue Aristide-Briand, à Vanves.
54 Société ouvrière d'entreprise du bâtiment (S. O. E. B.), 10, rue des Capucines, à Villemomble; bureaux: 67, allée Colonel-Fabien, à Pavillons-sous-Bois (Seine).
58 Les Spécialistes réunis, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 8, rue de Gentilly, à Montrouge. Correspondance: 12, rue Jules-Guesde, à Montrouge.
60 Les Seiliers coopérateurs, 37, rue François-Arago, à Montreuil.
71 L'Union des paveurs, 3, rue des Œillets, à Saint-Denis.
76 La Productrice, travaux publics, 18 à 24, rue du Parc-Prolongée, à Saint-Ouen.
78 La Typo-Litho, 11, rue Danicourt, à Malakoff.
79 Entreprise économique, maçonnerie, 176, rue de Champarons, à Colombes. Correspondance: 72, rue des Sazières, à Colombes.
80 Les Travaux publics réunis, 22, rue Pierre-Sémart, à Chatillon-sous-Bagneux.
83 Association professionnelle du bâtiment, 2, rue des Huissiers, à Neuilly-sur-Seine.
90 Société M. A. F. C. A., coussins, sièges à ressorts, 31, 33, 35, rue Arago, à Puteaux.

94 L'Avenir de Drancy, bâtiment et travaux publics, 17, rue Ambroise-Croizat, à Drancy. Correspondance: 35, rue de l'Espérance, à Drancy.
97 Les Professionnels du bâtiment réunis, 26, rue Nungesser, à Montreuil-sous-Bois. Bureaux: rue de l'Asile-Maritime, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).
99 Etudes et travaux de constructions métalliques, chemin des Petits-Marais, à Gennevilliers.
100 Les Techniciens du bâtiment, 91, rue Camille-Groult, à Vitry-sur-Seine.
101 Union des techniciens et installateurs de stockage et distribution de fluide (Unit), 5, rue des Cailloux, à Clichy. Bureaux: 19, Boulevard Haussmann, à Paris.
102 La Rénovatrice, peinture, bâtiment et travaux publics, 21, avenue Pasteur, à Cachan.
107 Association ouvrière Optique et Précision (A. O. O. P.), 13, rue Romain-Rolland, à Bagneux.
113 Société ouvrière nogentaise, bâtiment, 6 *bis*, rue Pasteur, à Nogent-sur-Marne.
115 L'Union-Travaux, entreprise de travaux publics et constructions, 121, avenue d'Alsace-Lorraine, à Noisy-le-Sec.
116 Aux Professionnels de l'emballage, manutention, emballages, 19-21, rue Raspail, à Puteaux.
118 L'Union des compagnons paveurs, 15, rue Kruger, à Saint-Maur.
119 Chantiers Rochebrune, menuiserie, ébénisterie, 11 *bis*, rue Rochebrune, à Montreuil-sous-Bois.
128 Société française de pavage, 15, rue des Graviers, à Puteaux.
129 L'Avenir de la route, travaux publics, 11, impasse Paul-Armangot, à Vitry-sur-Seine.
131 Monteurs-Levageurs, entreprise de montage de charpente et de manutention, 31, rue Eugène-Pelletan, à Villejuif.
132 La Moderne, travaux publics, 169, rue de Paris, à Bagneux.
133 Ateliers Boislux, menuiserie d'art et de bâtiment, installations de magasins, 25, rue Albert-Beugnet, à Drancy. Correspondance: 43, avenue Paul-Doumer, à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).
135 Le Parquet et tout le travail du bois, 2, rue du Maréchal-Lyautey, le Perreux-sur-Marne.
136 Société d'études et d'entreprises, travaux publics, électricité, 51-53, rue Pierre-Poli, à Issy-les-Moulineaux.
137 La Seine, bâtiment et travaux publics, 26, rue du Docteur-Thore, à Sceaux.
138 Société d'études et de constructions spéciales (S. E. C. S.), barrages, vannes, 105, rue Perronet, à Neuilly-sur-Seine.
140 Le Bâtiment et Voies ferrées, 62, rue Beaumarchais, à Montreuil-sous-Bois.
141 Société nouvelle d'entreprise générale de peinture « La Rénove », 9, rue des Parisiens, à Asnières.
142 Somodel (Société moderne d'équipement électrique), 153, rue Anatole-France, à Drancy.

SEINE-ET-MARNE

2 Routes et Carrières, travaux publics et particuliers, 1, route de Nangis, à Melun.

SEINE-ET-OISE

2 La Gutenberg, imprimerie, 18, avenue de Paris, à Versailles.
3 L'Union typographique, 26, rue Jules-Guesde, à Villeneuve-Saint-Georges.
4 La Laborieuse, peinture, 16, rue du Peintre-Lebrun, à Versailles.
6 Les Carrières du bassin de Paris, à Villejust, par Palaiseau.
13 Société nouvelle des ouvriers paveurs, 57 à 65, rue du Général-Leclerc, à Livry-Gargan.
29 Usinage et Revisions mécaniques, 2, route de Corbeil, à Montgeron.
34 Les Peintres-Vitriers mantais, rue de Buchelay, à Mantes-la-Ville. Bureaux: rue du Val-Notre-Dame, à Mantes-Gassicourt.
35 Le Progrès électrique, 4, rue de Verdun, à Villeneuve-Saint-Georges.
36 Les Terrassiers-Paveurs versaillais, 6, rue Yves-Le-Coz, à Versailles.
39 La Fourmi, bâtiment et travaux publics, 30, rue de Brie, à Maudres.
41 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 15, rue Colbert, à Versailles.
42 Coopérative ouvrière de travail des métaux (C. O. TRA. M.), 12, avenue Victor-Hugo, à Neuilly-Plaisance. Bureaux: 13, avenue Président-Roosevelt, le Perreux-sur-Marne (Seine).
43 Les Coopérateurs du bâtiment, 61, avenue Emile-Cossonneau, à Gagny.
45 Coopérative versaillaise de carrelage, 25, rue Yves-Le-Coz, à Versailles.
46 La Plomberie sartrouvilloise, 11, rue Martial-Déchard, à Sartrouville.

SEINE-INFÉRIEURE

2 La Peinture, 20, rue Jean-Jaurès, à Elbeuf.
11 La Chemiserie elbeuvienne, 16, rue Cousin-Corbin, à Elbeuf.
13 Larogeray, bâtiment, 84, avenue du Mont-Riboudet, à Rouen.

SÈVRES (DEUX-)

1 L'Avenir des ouvriers charpentiers-menuisiers, 145, avenue de Paris, à Niort.

SOMME

1 Imprimerie nouvelle, 7, rue Léon-Blum, à Amiens.
3 Serrurerie picarde, 15, rue Marc-Sangnier, à Amiens.
4 Société L'Espérance, charpente, menuiserie, 46 à 52, rue des Marissons, à Amiens.
7 L'Union des peintres, 169, route de Paris, à Amiens.
10 Société picarde de chauffage, 33, rue des Otages, à Amiens.
15 Coopérative d'entreprise générale de bâtiments et transports, à Soyecourt.
17 Menuiserie et ameublement picards, 15, rue du Bellay, à Amiens.
18 Ateliers de mécanique et forges d'Amiens-Boutillerie (A.M.F.A.E.), chemin des Vignes, à Boutillerie-lès-Amiens; bureaux: 103, rue La Fayette, à Paris (10e).
19 L'Avenir du bâtiment, 169-171, route de Paris, à Amiens.
21 Les ateliers du bois réunis Labor, 53, rue Léon-Curé, à Corbie.
26 La Renaissance picarde, bâtiment, 254-284, rue du Faubourg-de-Hem, à Amiens.
28 L'Habillement moderne, travail des étoffes, 103, rue Baudrez, à Rivery.
29 Le Courrier Picard, journaux, 14, rue Alphonse-Paillat, à Amiens.
30 Electriciens picards réunis, 171, route de Paris, à Amiens.

TARN

1 La verrerie ouvrière, avenue Dembourg, à Albi.

VAR

10 Entreprise méridionale de travaux publics et du bâtiment, 133, route du Cap-Brun, à Toulon; bureaux commerciaux: 40, rue de la République, à Toulon.

VAUCLUSE

1 Société centrale de cartonnages et d'imprimerie, cours Victor-Hugo, à Valréas.
3 Coopérative orangeoise du bâtiment, 34, rue Saint-Martin, à Orange.
7 Coopérative ouvrière de production du bâtiment de la Durance boulevard de la Liberté, à Cadenet.

VIENNE

1 Le Progrès, menuiserie, charpente, 33, rue des Petites-Vallées, à Poitiers.
2 La Fraternelle, entreprise générale, 9-11, rue de Chilvert, à Poitiers.
10 La Viennoise, fabrique de balais, 108, avenue de Nantes, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

5 Société des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs de Limoges, 12, rue Armand-Barbès, à Limoges.
6 Le Travail, plâtre et ciment, 57 *bis*, avenue Garibaldi, à Limoges.
10 Société ouvrière d'ameublement, 54, rue Montmaillier, à Limoges.
12 L'Avenir électrique de Limoges, 34, avenue du Général-Leclerc, à Limoges.
13 La Fraternelle, menuiserie, charpente, 6, rue Jarjavay, à Limoges.
14 L'Espérance, menuiserie, charpente, boulevard Adrien-Pressemane, à Saint-Léonard-de-Noblat.
18 La Concorde, menuiserie, charpente, 95, avenue de Naugeat, à Limoges.
20 Coopera, manufacture de chaussures, 3, rue Guillaumin, à Limoges.
23 Société des ouvriers menuisiers de Limoges, 2, rue Cruveilhier, à Limoges.
24 Le Progrès, peinture, vitrerie, 17, rue Pasteur, à Limoges.
27 Ganterie, coopérative de Saint-Junien, à Saint-Junien.
28 Le Meuble, ébénisterie, menuiserie, charpente en bois, 28, rue de la Mauvendière, à Limoges.

VOSGES

1 L'Emancipatrice, fabrique de sièges, à L'Ifol-le-Grand.

YONNE

1 L'Universelle, imprimerie, 12, place Saint-Amâtre, à Auxerre.
2 Les maçons d'Auxerre, 13 *bis*, rue Haute-Perrière, à Auxerre.
3 La fonderie auxerroise, rue Thomas-Ancel, à Auxerre.
7 Hygiène et confort, couverture, plomberie, 12, rue de Preuilly, à Auxerre.
8 Imprimerie coopérative Chevillon, 19, rue de l'Ecrivain, à Sens.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Inspection de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 5 juillet 1954, M. Sienne (Charles), inspecteur principal de la population et de l'entr'aide sociale du Jura, est affecté, en la même qualité et dans l'intérêt du service, au département des Bouches-du-Rhône.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 8 juillet 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de dix représentants de la France à l'assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

2. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Frédéric-Dupont (n° 340) tendant à la protection des animaux; 2° de M. Louis Rollin (n° 1656) tendant à modifier et à compléter la loi du 2 juillet 1850, dite loi Grammont; 3° de M. Soustelle et plusieurs de ses collègues (n° 2509) tendant à modifier et à compléter la loi du 2 juillet 1850 en vue d'assurer la répression effective des mauvais traitements envers les animaux. (N°s 8389-8747. — M. Grousseaud, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote des propositions de résolution: 1° de M. Faraud et plusieurs de ses collègues (n° 7346) tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour rétablir le bénéfice du billet collectif à 50 p. 100 au profit des organisations de jeunesse et de plein air déplaçant des groupes de dix voyageurs; 2° de M. Chaban-Delmas et plusieurs de ses collègues (n° 7791) tendant à inviter le Gouvernement à appliquer le collectif à 50 p. 100 S. N. C. F. pour les groupes de dix voyageurs et plus, étudiants ou membres des organisations de jeunesse et de plein air. (N° 8072. — M. Boutavant, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote du projet de loi (n° 6149) tendant à modifier le décret du 14 septembre 1925 sur les monuments historiques en Algérie. (N° 8043. — M. Marcel Ribère, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait par débat.)

5. — Vote du projet de loi (n° 4296) modifiant la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. (N° 8042. — M. Jean-Michel Flandin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de loi (n° 251) de Mme Poinso-Chapuis et plusieurs de ses collègues tendant à assurer une formation professionnelle à tous les enfants. (N° 6641. — M. Duquesne, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale (in-8° n° 1277) tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir à l'expulsion de certains occupants et à modifier l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement. (N°s 8605, 8705. — M. Minjoz, rapporteur.)

8. — Suite de la discussion des propositions de loi: 1° de M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (n° 4403) tendant à l'extension du régime des municipalités de plein exercice à certaines localités de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo et du Cameroun; 2° de M. Senghor et plusieurs de ses collègues (n° 5309) relative à l'organisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun. (N°s 4601, 6686, 8522. — M. Coffin, rapporteur.)

9. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 2738) portant statut des autoroutes (n°s 5103-6681. — M. Nigay, rapporteur).

10. — Discussion: I. Des propositions de loi: 1° (n° 1039) de M. Viatte et plusieurs de ses collègues relative à la protection des appellations d'origine des produits laitiers (fromages); 2° (n° 2092) de M. Huel et plusieurs de ses collègues tendant à la protection des appellations d'origine en matière de fromage; 3° (n° 2261) de MM. Jean Masson et Paul Aubry tendant à la protection des appellations d'origine en matière de fromage; 4° (n° 2972) de M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues tendant à l'attribution aux seuls fromages du type gruyère originaires de Franche-Comté et de Savoie, de l'appellation d'origine « Comté » ou « Beaufort »; II. De la proposition de résolution (n° 5249) de M. Minjoz tendant à inviter le Gouvernement à assurer la protection des appellation d'origine des fromages (n° 5630. — M. Laborbe, rapporteur).

11. — Discussion de la proposition de loi (n° 2041) de M. Gosset et plusieurs de ses collègues concernant les annonces judiciaires et légales (n°s 4624, 5602, 6261. — M. Maurice Grimaud, rapporteur).

12. — Discussion de la proposition de loi (n° 379) de Mme Poinso-Chapuis et Mlle Dienesch portant réforme de la filiation et tendant à modifier les articles 335, 340, 341 et 342 du code civil (n° 6292. — M. Isorni, rapporteur).

13. — Discussion de la proposition de loi de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 5671) tendant à modifier l'article 331 du code civil relatif à la légitimation des enfants adultérins (n° 6291. — M. Isorni, rapporteur).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 8 juillet 1954.

N° 8624. — Rapport de M. Tourné, au nom de la commission des boissons, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à réduire, pendant les quatre mois à venir, les tarifs de chemin de fer pour le transport du vin des régions éloignées des centres de consommation.

N° 8665. — Proposition de loi de M. Secrétain tendant à créer le titre d'expert économique (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 8718. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux tendant à faire bénéficier les fonctionnaires civils, atteints d'invalidité résultant de l'exercice de leurs fonctions, de pensions au moins égales à celles attribuées aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité du régime général de la sécurité sociale (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8719. — Proposition de loi de M. Klock tendant à permettre la réévaluation au 31 décembre 1953 des indemnités d'éviction précédemment fixées au profit de locataires commerçants et leur maintien dans les lieux jusqu'au payement d'une indemnité complémentaire (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8733 (1). — Rapport de M. Regaudie au nom de la commission des moyens de communication sur les propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à modifier les décrets des 21 avril 1934, 12 novembre 1938, 12 janvier 1939 (art. 13) et du 14 novembre 1949 relatifs à la coordination des transports et à prévoir des exceptions en faveur des anciens transporteurs mutilés de guerre.

N° 8734 (1). — Rapport de M. Regaudie au nom de la commission des moyens de communication sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à maintenir dans le futur code de la route, l'article 5 du code actuel.

N° 8752. — Proposition de loi de M. Boscary-Monsservin tendant à appliquer aux bénéfices des professions commerciales, artisanales et industrielles et aux revenus des charges et offices le taux réduit de 9 p. 100 jusqu'à 450.000 francs (renvoyée à la commission des finances).

N° 8765. — Proposition de loi transmise par M. le président du Conseil de la République et formulée par Mme Devaud tendant à modifier le titre II de la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits du travail (renvoyée à la commission du travail).

N° 8790. — Rapport de M. Monchet au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de loi tendant à modifier le premier paragraphe de l'article 11 du décret du 7 juin 1949, portant fixation du statut et des effectifs des personnels de l'administration des eaux et forêts pris en charge par le fonds forestier national.

N° 8791. — Rapport de M. Bricout, au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de loi tendant à autoriser la « chasse au vol ».

N° 8792. — Rapport de M. Bricout au nom de la commission de l'agriculture sur les propositions de loi tendant à réprimer la chasse dans les réserves.

N° 8798. — Rapport de M. Billat, au nom de la commission de l'agriculture, sur le rapport fait au cours de la précédente législature sur le projet de loi portant extension dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, de certains textes concernant la législation du travail agricole de la France métropolitaine.

N° 8805. — Rapport de M. Baurens, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi ayant pour objet de modifier, au profit des communes, la part qui leur revient sur le prix du permis national de chasse.

N° 8808. — Projet de loi portant extension à l'Algérie de diverses dispositions législatives en vigueur dans la métropole (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 8811. — Projet de loi portant ratification du décret du 1er juillet 1954 suspendant les droits de douane d'importation applicables à certaines matières colorantes organiques homogènes (renvoyé à la commission des affaires économiques).

(1) Tirage restreint.

N° 8815. — Projet de loi fixant les contingents annuels de décorations de la Légion d'honneur et de la médaille militaire avec traitement à attribuer aux personnels militaires de l'armée active, des services de la France d'outre-mer et des services pénitentiaires coloniaux (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 8828. — Rapport de M. Bouxom, au nom de la commission du travail, sur les propositions de loi: 1° tendant à verser aux allocataires familiaux une prime exceptionnelle équivalant à une mensualité d'allocations familiales; 2° tendant à augmenter de 15 p. 100 l'ensemble des prestations familiales.

Nomination de membres de commissions.

Ont été désignés pour faire partie de la commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les Etats associés d'Indochine, en qualité de membres suppléants:

1° Par la commission des affaires étrangères: MM. Billotte, Bouhey (Jean), Faure (Maurice) (Lot), Isorni, Menthon (de);

2° Par la commission de la défense nationale: MM. Arnal, Cadi (Abd-el-Kader), Kuehn (René), Loustaunau-Lacau, Montjou (de).

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Catoire, Catrice, Charret, Chatenay, Coirre, Mme Estachy, MM. Evrard, Gaubert, Gaumont, Gazier, Hugues (André) (Seine), Jarrosson, Lenormand (Maurice), Mabrut, Mme Poinso-Chapuis, MM. Prache, Sauer, Vals (Francis).

Excusés. — MM. Babet, Godin, Marcellin, Ramonet.

Suppléants. — M. Ait Ali (de M. Klock), M. Coffin (de M. Desson), M. Delabre (de M. Quénard), M. Dorey (de M. Billiemaz), M. Moisan (de M. Penoy), M. Pradoux (de Mme Degrond), M. Reille-Soult (de Mme Poinso-Chapuis).

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Aumeran, Bardoux (Jacques), Barrès, Billotte, Billoux, Bouhey (Jean), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Daladier (Edouard), Delbos (Yvon), Faure (Maurice) (Lot), Frugier, Gaborit, Genton, Giovoni, Gouin (Félix), Grunitzki, Isorni, Jaquet (Gérard) (Seine), Kriegel-Valrimont, Lacoste, Laurens (Camille) (Cantal), Le Bail, Lecanuet, Mayer (Daniel) (Seine), Mayer (René) (Constantine), Menthon (de), Moch (Jules), Mondon, Moustier (de), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Paternot, Rosenblatt, Schneiter, Schuman (Robert) (Moselle).

Excusé. — M. Pleven.

Suppléants. — M. Cermolacce (de M. Bonte), M. Roucaute (de M. Cachin), M. Védrine (de M. de Chambrun), M. Jarrosson (de M. Delbez), M. Mouchet (de M. Fonlupt-Esperaber), M. Maurice-Bokanowski (de M. Vendroux), M. Draveny (de M. Verdier).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Arnal, Bartolini, Bayrou, Capdeville, Chevigné (de), Commentry, Crouzier, Deboudt (Lucien), Ducos, Gilliot, Guyot (Raymond), Legaret, Lejeune (Max), Letourneau, Mallez, Manceau (Robert) (Sarthe), Métayer, Montalat, Montel (Pierre) (Rhône), Montjou (de), Pierrebourg (de), Plantevin, Triboulet, Villon (Pierre).

Suppléants. — M. Pflimlin (de M. Abelin), M. Florand (de M. Auban), M. Laplace (de M. Badie), M. Rosenblatt (de M. Billat), M. Isorni (de M. Bruyneel), M. Secrétain (de M. Cadi Abd-el-Kader), M. Verneuil (de M. Jean-Paul David), M. Halbout (de M. Devemy), M. Maurice Grimaud (de M. Fredet), M. Mora (de M. Malleret-Joinville), M. Thiriet (de M. Kuehn), M. Toublanc (de M. Loustaunau-Lacau), M. Provo (de M. M. Maurellet), M. Méhaignerie (de M. André-François Mercier), M. Magendie (de M. de Monsabert), M. Goudoux (de Mme Prin), M. Pellaune (de M. Schmittlein), M. Moisan (de M. Taillade).

Dans sa séance du mercredi 7 juillet 1954, la commission de la défense nationale a élu M. Lejeune (Max) président, en remplacement de M. Kœnig.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Bêche (Emile), Billères, Binot, Bourgeois, Cartier (Marcel) (Drôme), Deixonne, Doutrellot, Ducos, Faraud, Giovoni, Guérard, Kir, Lacombe, Laurens (Robert) (Aveyron), Mme Lempereur, M. Léotard (de), Mlle Marzin, MM. Méhaignerie, Montgolfier (de), Prélot, Viatte.

Suppléants. — M. Chatenay (de M. Carlini), Mme Roca (de M. Cogniot), MM. de La Noe (de M. Delachenal), Bichet (de Mlle Dienesch), André Mercier (de M. Pierrard), Mignot (de M. Priou), Grousseaud (de M. Raingeard), Seynat (de M. Schmittlein), Mme Duvernois (de M. Signor), M. Prache (de M. Soustelle), Mme Estachy (de M. Thamier).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Barrot, Cayeux (Jean), Charret, Chassaing, Coirre, Dubois, Mme François, MM. Fredet (Maurice), Frugier, Guislain, Lacaze (Henri), Mme Lempereur, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Montalat, Montgolfier (de), Mora, Mmes Poinso-Chapuis, Roca, MM. Sauer, Savale, Sou.

Excusés. — MM. Barbier, Béné, Mme Rabaté.

Commission des finances.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Barangé (Charles), Bénard (François), Boisdé, Bonnefous, Briot, Brusset (Max), Burlot, Courant (Pierre), Cristofol, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Dorey, Faggianelli, Ferri, Frédéric-Dupont, Gabelle, Gaillard, Gardey (Abel), Gosnat, Gozard (Gilles), Jean-Moreau, Leenhardt (Francis), Le Roy Ladurie, Liauley, Marcellin, Massot (Marcel), Maurice-Bokanowski, Meunier (Pierre), Moatti, Morice, Palewski (Jean-Paul), Petit (Guy), Pineau, Pronteau, Reynaud (Paul), Simonnet, de Tinguy, Tourtaud.

Suppléants. — MM. Maga (de M. Conombo), Boutavant (de M. Lamps), Guiguen (de M. Jacques Duclos), Charlot (de M. Dagain), Arnal (de M. Mazier).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Delcos, Guérard, Jarrosson, Hénault, Gaumont, Deixonne.

Dans sa séance du mercredi 7 juillet 1954, la commission des finances a élu:

Président: M. Reynaud (Paul).

Vice-président: M. David (Marcel) (Landes).

Secrétaires: MM. Conombo et Bénard (François).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Benbahmed (Mostefa), Bourgeois, Briffod, Carlini, Chamant, Cherrier, Dassault (Marcel), Defos du Rau, Gautier, Girard, Gourdon, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Halbout, Haumesser, Isorni, Lacaze (Henri), Laforest, Lefranc, Mamadou Konaté, Mignot, Minjoz, Moatti, Montillot, Moro Giafferri (de), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Mme Rabaté, MM. Salliard du Rivault, Silvandre, Velonjara.

Suppléants. — M. Cristofol (de M. Alphonse Denis), M. Gérard Jaquet (de M. Depreux), M. Gaborit (de M. de Félice), M. Lacombe (de M. Fourcade), M. Delcos (de M. Galy-Gasparou), M. Gabriel Paul (de M. Gravoille), M. Gueguen (de M. Maton), M. Bernard Manceau (de M. Rolland), M. Plantevin (de M. Tracol), M. Moisan (de M. Wasmer).

Commission des pensions.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Ait Ali (Ahmed), Bignon, Draveny, Dufour, Mme Gabriel-Péri, M. Garnier, Mme Guérin (Rose), MM. Guislain, Guissou (Henri), Jean (Léon) (Hérault), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Mercier (Michel) (Loir-et-Cher), Mouchet, Peltre, Pradeau, Rosenblatt.

Excusé. — M. Badie.

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Bichet (Robert), Bouvier O'Cottereau, Caloire, Chupin, Coutant (Robert), Deixonne, Desgranges, Mme Duvernois, MM. Furaud, Goudoux, Lacombe, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Roucaute (Gabriel), Salliard du Rivault, Sauvage, Sibué, Sion.

Excusé. — M. Couston.

Suppléants. — MM. Depreux (de M. Pierre-Olivier Lapie), Massot (de M. Valabrègue), Mouchet (de M. Elain), Perrin (de M. Chabenat).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Binot, Coudray, Crouzier, Febvay, Garet (Pierre), Gaubert, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Lamarque-Cando, Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Levindrey, Pluchet, Priche, Rousselot, Secrétain, Siefridt, Thiriet, Triboulet.

Excusés. — MM. Nisse, Degoutte, Coulnaud, Elain, Loustaunau-Lacau.

Suppléant. — M. Penoy (de M. Raymond Laurent).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents — MM. Apithy, Aubame, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Coffin, Dicko (Hamadoun), Estèbe, Guissou (Henri), Hénault, Jacquet (Michel) (Loire), Juglas, Laforest, Magendie, Mamadou Konaté, Manceau (Robert) (Sarthe), Paul (Gabriel), Raingeard, Ranaivo, Révillon (Tony), Sanogo Sekou, Senghor, Silvandre, Solinhac.

Suppléants. — MM. Minjoz (de M. Defferre), Titeux (de M. Ninine).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 7 juillet 1954, à dix heures et à dix heures trente (local de la commission des finances).

Additif à l'ordre du jour.

XIII. — Projet de décret portant addition à l'état G, annexé à la loi n° 53-1308 du 31 décembre 1953 (tableau des taxes parafiscales dont la perception est autorisée en 1954). — M. Henri Borey, rapporteur.

La commission des finances se réunira le jeudi 8 juillet 1954, à dix heures (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 8635) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° la convention et le protocole annexé signés à Paris le 31 décembre 1953 entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune; 2° la convention et le protocole annexé signés également à Paris le 31 décembre 1953 entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions. — M. le rapporteur général.

II. — Rapport (n° 8284) fait par M. Deboudt au nom de la commission de la défense nationale sur le projet de loi (n° 4776) relatif aux droits et aux obligations des officiers de l'armée active en non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps. — M. Pineau, rapporteur pour avis.

III. — Rapport supplémentaire (n° 8420) de M. Minjoz fait au nom de la commission de la justice sur le projet de loi (n° 2326) portant statut de la magistrature. — M. Gardey, rapporteur pour avis.

IV. — Rapport (n° 4834) fait par Mme Francine Lefebvre au nom de la commission du travail sur la proposition de loi (n° 3171) de Mme Francine Lefebvre et plusieurs de ses collègues portant intégration dans les cadres des contrôleurs des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre, des agents temporaires contractuels remplissant au ministère du travail et de la sécurité sociale, les fonctions de contrôleur social de la main-d'œuvre nord-africaine. — M. le rapporteur général, rapporteur pour avis.

V. — Rapport (n° 7858) fait par M. Titeux sur le projet de loi et la proposition de résolution (n°s 4912 et 5757) modifiant les articles 2 et 4 de la loi n° 48-1473 du 23 septembre 1948 étendant aux étudiants certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles. — M. de Tinguy, rapporteur pour avis.

VI. — Rapport (n° 7973) fait par M. Viatte au nom de la commission du travail sur la proposition de loi (n° 7066) de M. Bignon et plusieurs de ses collègues tendant à permettre aux caisses artisanales d'allocations vieillesse d'accorder des remises de majoration de retard. — M. de Tinguy, rapporteur pour avis.

VII. — Rapport (n° 7992) fait par M. Robert Coutant au nom de la commission du travail sur les propositions de loi (n°s 5160, 5693, 7766) augmentant le taux de la majoration pour tierce personne due aux invalides relevant du régime général des assurances sociales et du régime d'assurance des marins. — M. de Tinguy, rapporteur pour avis.

VIII. — Rapport supplémentaire (n° 8226) fait par M. Valentino au nom de la commission du travail sur la proposition de loi (n° 8133) de M. Césaire et plusieurs de ses collègues et la proposition de résolution (n° 7968) de M. Valentino et plusieurs de ses collègues modifiant l'article 31 *za* du livre 1er du code du travail relatif à la fixation du salaire minimum garanti applicable dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion. — M. de Tinguy, rapporteur pour avis.

IX. — Rapport (n° 8199) fait par M. Crouzier au nom de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre sur la proposition de loi (n° 7913) de M. Siefridt et plusieurs de ses collègues tendant à assortir d'une clause d'indexation les titres délivrés aux sinistrés mobiliers en vertu des décrets des 9 août et 30 septembre 1953. — M. Courant, rapporteur pour avis.

La commission de la justice et de législation se réunira le jeudi 8 juillet 1954, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

Examen de la demande d'urgence de la proposition de résolution (n° 8824) de M. Villon tendant à inviter le Gouvernement à prendre à l'occasion du 14 juillet de larges mesures permettant la libération des résistants encore emprisonnés. — Nomination du rapporteur.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 8 juillet 1954, à onze heures trente (local de la commission n° 261):

Communication de M. Peytel.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des territoires d'outre-mer le vendredi 9 juillet 1954, à dix heures (local de la commission n° 254):

Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 8825) de M. Duclos tendant à inviter le Gouvernement, à l'occasion du 14 juillet, à surseoir aux exécutions capitales et à prendre de larges mesures de libération en faveur des emprisonnés, des éloignés et des exilés des départements, territoires d'outre-mer, territoires associés, Tunisie et Maroc.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission de coordination pour les affaires d'Indochine le jeudi 8 juillet 1954, à dix heures (local de la commission n° 250):

A onze heures.

Audition de M. Kœnig, ministre de la défense nationale et des forces armées.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, modifié par l'article 11 de la loi n° 53-72 du 6 février 1953) se réunira le jeudi 8 juillet 1954, à onze heures trente (local du 5e bureau):

Projet de décret pris en application de l'article 10 de la loi n° 54-364 du 2 avril 1954.

Audition de M. le général Kœnig, ministre de la défense nationale.

Examen du projet de décret.

Réunions de commissions du jeudi 8 juillet 1954.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à neuf heures trente. — Local n° 211.

Commission de la presse (sous-commission chargée d'étudier les questions relatives à la télévision), à dix heures. — Local n° 230.

Commission de la production industrielle, à onze heures trente. — Local n° 261.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures et seize heures quinze. — Local n° 249.

Commission de coordination pour les affaires d'Indochine, à dix heures. — Local n° 250.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à onze heures trente. — Local du 5e bureau.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 8 juillet 1954.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Scrutin pour l'élection de cinq membres représentant la France à l'assemblée commune prévue par le traité instituant une Communauté européenne du charbon et de l'acier.

(*En application de l'article 76 du règlement, ce scrutin aura lieu, pendant la séance publique, dans le salon voisin de la salle des séances. Il sera ouvert pendant une heure.*)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord signé les 23 juillet et 1er août 1952, à Genève et Paris, entre le Gouvernement de la République et l'Organisation mondiale de la santé, en vue de déterminer les privilèges et immunités dont bénéficient l'organisation et les Etats membres sur les territoires administrés par la France dans la région « Afrique » de l'O. M. S. (Nos 184 et 388, année 1954. — M. Michel Debré, rapporteur de la commission des affaires étrangères.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, conférant l'autonomie administrative et financière aux terres australes et antarctiques françaises. (Nos 235 et 389, année 1954. — M. Jules Castellani, rapporteur de la commission de la France d'outre-mer; et n° , année 1954. — Avis de la commission des finances. — M. Saller, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger les décrets du 11 mai 1953 qui étatisent des entreprises publiques et portent atteinte aux principes essentiels des nationalisations. (Nos 137 et 336, année 1954. — M. Naveau, rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales; et n° 355, année 1954. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Henri Cornat, rapporteur; et n° 378, année 1954. — Avis de la commission des finances. — M. Coudé du Foresto, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information. (Nos 298 et 347, année 1954. — M. Georges Maurice, rapporteur de la commission de la presse, de la radio et du cinéma; et n° , année 1954. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Marcilhacy, rapporteur; et n° , année 1954. — Avis de la commission des finances. — M. Jacques Debû-Bridel, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à établir la parité au sein des conseils généraux des départements algériens entre la représentation du premier collège et celle du deuxième collège. (Nos 297 et 387, année 1954. — M. Raymond Bonnefous, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

Documents mis en distribution le jeudi 8 juillet 1954.

N° 349. — Proposition de loi de Mme Marcelle Devaud tendant à modifier la loi relative aux conventions collectives.

N° 378. — Avis de M. Coudé du Foresto sur la proposition de loi tendant à abroger les décrets qui étatisent des entreprises publiques.

N° 385. — Projet de loi portant règlement du budget de l'exercice 1947.

N° 387 (1). — Rapport de M. Raymond Bonnefous sur la proposition de loi tendant à établir la parité au sein des conseils généraux algériens entre les représentations des deux collèges.

N° 388. — Rapport de M. Michel Debré sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord signé avec l'organisation mondiale de la santé en vue de déterminer les privilèges de l'organisation sur les territoires de la région « Afrique ».

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 7 juillet 1954.

N° 389. — Rapport de M. Jules Castellani sur le projet de loi conférant l'autonomie administrative et financière aux terres australes.

N° 392. — Rapport de M. Primet sur la proposition de loi relative aux conditions d'âge exigées pour l'électorat aux chambres d'agriculture.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Henri Cordier, Durieux, Enjalbert, Franceschi, Hoeffel, Koessler, Naveau, de Raincourt, Rochereau, de Villoutreys.

Suppléants. — M. Louis André, Mme Marie-Hélène Cardot, M. Dutoit.

Excusés. — MM. Philippe d'Argenlieu, Clerc, Jacques Gadoin, Méric, François Patenôtre, Pauly, Zéle.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Benhabyles Chérif, Biatarana, Chazette, Colonna, Pierre Commin, Michel Debré, Louis Gros, Charles Morel, Ernest Pezet, Pinton, Marcel Plaisant, Alain Poher, Gabriel Puaux, Réveillaud, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre.

Excusés. — MM. Carcassonne, Henry Torrès.

Suppléants. — Mme Yvonne Dumont, MM. Léo Mauron, Haurlou, Raymond Susset.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Louis André, de Bardonnèche, Bataille, Brettes, Dulin, Jean Durand, Durieux, Bénigne Fournier, Hoeffel, Koessler, Le Bot, Marcel Lemaire, Monsarrat, Naveau, Pascaud, de Pontbriand, Primet, Restat.

Excusés. — MM. Bels, Claparède, Driant, Jules Pinsard, de Raincourt.

Suppléants. — MM. Brousse, Coudé du Foresto, Doussot, Milh.

Commission des boissons.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Jean Bène, Georges Bernard, Brettes, Henri Cordier, Jean Doussot, Jean Durand, Etienne Gay, de Geoffre, Milh, Péridier.

Suppléants. — MM. Enjalbert, Julien Gautier, Primet.

Excusé. — M. Claparède.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Robert Aubé, Augarde, Henri Barré, Chochoy, Coupigny, Yves Estève, de Lachomette, général Petit, Piales, Ramampy.

Suppléant. — M. Jaouen.

Excusés. — MM. Boulangé, Clerc, de Montallé, Rotinat.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Paul Chevallier, Delrieu, Ralijaona Laingo, Lamousse, Charles Morel, Raymond Pinchard, Poisson, Primet, Paul Robert, Séné.

Commission des finances.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Bousch, André Boutemy, Coudé du Foresto, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Gaspard, Emilien Lieutaud, Litaise, Jacques Masteau, de Montalembert, Pauly, Pellenc, Alex Roubert, Saller, Sclafer, Maurice Walker.

Suppléants. — MM. Brizard, Brousse, Castellani, Michelet, Ramette.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Robert Aubé, Boisrond, Jules Castellani, Claireaux, Coupigny, Durand-Réville, Franceschi, Gondjout, Hassan Gouled, Henri Lafleur, Longuet, Arouna N'Joya, Razac.

Suppléants. — MM. Gautier (Julien), Bertaux (Pierre).

Excusés. — MM. Dia, Josse, Molais de Narbonne, Riviérez, Marc Rucart.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Beauvais, Biatarana, Delalande, Gilbert-Jules, Marcilhacy, Namy, Péridier, Vauthier.

Excusés. — MM. Bardon-Damarzid, Jean Boivin-Champeaux, Robert Chevalier, Giacomoni, Kalb, Georges Maire, Georges Pernot, Rabouin.

Suppléants. — MM. Lodéon, Georges Maurice.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Bozzi, de Chevigny, Colonna, Frank-Chante, Gilbert-Jules, Louis Gros, Hauriou, Robert Le Guyon, Georges Maire, Jean Maroger, de Montalembert, Schwartz, Zèle.

Excusés. — MM. Assaillit, Champeix, Rabouin, Henry Torrès.

Suppléant. — M. Razac.

Commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

(Application du décret n° 51-1417 du 11 décembre 1951.)

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents. — MM. Armengaud, Claireaux, Coudé du Foresto, René Dubois.

Excusés. — MM. Bouquerel, Durand-Réville, Alexis Jaubert.

Convocations de commissions.

Convocation rectifiée.

La commission des finances se réunira le jeudi 8 juillet 1954 (local de la commission) :

1° A neuf heures trente.

Projet de loi (n° 235, année 1954) relatif aux terres australes et antarctiques françaises. — Audition de M. le ministre de la France d'outre-mer.

2° A dix heures trente.

Election du rapporteur général de la commission des finances.

La commission de la marine et des pêches se réunira le jeudi 8 juillet 1954, à seize heures (local n° 215) :

I. — Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 358, année 1954) réglementant l'exercice de la pêche maritime dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion.

II. — Questions diverses.

Réunions de commissions du jeudi 8 juillet 1954.

Commission de comptabilité, à quinze heures trente. — Local n° 269.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

Commission de la marine et des pêches, à seize heures. — Local n° 215.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à neuf heures trente. — Local n° 202.

Commission de la production industrielle, à seize heures trente. — Local n° 274.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 8 juillet 1954.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer portant réorganisation du crédit agricole artisanal et immobilier au Togo. (N°s 302, année 1953, et 33, année 1954. — M. Cazelles, rapporteur. — N° 62, année 1954, avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Le Brun Kéris, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention portant création de la commission de coopération technique en Afrique, au Sud du Sahara. (N°s 170 et 219, année 1954. — M. Oudard, rapporteur. Avis de la commission des affaires sociales. — M. Theetten, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — M. Dardelle, rapporteur.)

3. — Discussion d'urgence de la proposition de MM. Héline, Omer Sarraut, Laurent-Eynac et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines tendant à inviter le Gouvernement à reprendre les négociations avec le gouvernement de l'Union indienne et à prendre toutes mesures nécessaires pour éviter dans ces territoires un conflit sanglant. (N°s 211 et 223, année 1954. — M. Héline, rapporteur.)

4. — Discussion d'urgence de la proposition de M. William Bazé tendant à inviter le Gouvernement de la République française à soumettre pour avis à l'Assemblée de l'Union française les projets de loi portant ratification du traité d'indépendance du Viet-Nam et du traité d'association entre la France et le Viet-Nam, après qu'ils auront été déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale. (N° 210, année 1954. — M. Oudard, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de M. Marceau Dupuy et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines tendant à inviter le Gouvernement à améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'hygiène scolaire et universitaire à la Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane. (N°s 130 et 206, année 1954. — M. Marceau Dupuy, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Rencurel, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — Mme Malroux, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de M. Roclore, tendant à demander au Gouvernement d'assurer d'urgence le financement nécessaire au fonctionnement de l'institut de médecine tropicale de la

faculté de médecine de Paris, qui, faute de ressources suffisantes, est menacé d'être définitivement fermé dans des délais très rapprochés. (Nos 145 et 215, année 1954. — M. Cornet, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. le général Sicé, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution, présentée par M. Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications, au nom de cette commission, tendant à inviter l'Assemblée nationale à assurer la représentation de l'Assemblée de l'Union française au sein du conseil de surveillance de la caisse centrale de la France d'outre-mer. (Nos 185 et 204, année 1954. — M. Chiarasini, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Jacobson, rapporteur. — No 217, année 1954, avis de la commission des affaires économiques. — M. Roger Dusseaulx, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition présentée par M. de Gouyon, président de la commission de la défense de l'Union française, au nom de cette commission, tendant à inviter le Gouvernement à reviser le décret du 7 février 1946 relatif au statut des officiers citoyens français des territoires d'outre-mer. (Nos 203 et 214, année 1954. — M. le général Legentilhomme, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 8 juillet 1954.

No 221 (1). — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 8555) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement (renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications).

No 223. — Rapport par M. Héline au nom de la commission des relations extérieures, sur la proposition (no 211, année 1954) de M. Héline tendant à inviter le Gouvernement à reprendre les négociations avec le gouvernement de l'Union indienne, et à prendre toutes mesures nécessaires pour éviter dans ces territoires un conflit sanglant.

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 6 juillet 1954.

Affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

1re *séance du mardi 6 juillet 1954.*

Présents: MM. Benon, Chastenet, Dardelle, Mme Eboué-Tell, MM. Griaule, Hazoumé, Héline, Mme Malroux, MM. Mama Fousséni, N'Diaye Guirandou, Raphaël-Leygues, S. A. R. la princesse Yukanthor. *Suppléants:* M. Chastenet de M. Aubert, M. Héline de M. Bertrand, M. Mama Fousséni de M. Boucavel, M. Dardelle de M. Burkhardt, M. Griaule de M. Gervain, M. Dubois de M. Kamil, Mme Malroux de M. Lechani, M. Raphaël-Leygues de M. Kemajou, M. N'Diaye Guirandou de M. Margueritte, M. Benon de M. Repiquet.

2e *séance du mardi 6 juillet 1954.*

Présents: MM. Chastenet, Dardelle, Griaule, Héline, Mme Malroux. *Suppléants:* M. Pierre-Louis Berthaud de M. Benon, M. Chastenet de M. Aubert, M. Dardelle de M. Burkhardt, M. Griaule de M. Gervain, M. C.-A. Julien de M. Lechani, Mme Malroux de M. Margueritte, M. Héline de M. Raphaël-Leygues.

Commission d'information au sujet de la dévaluation de la piastre.

Séance du mardi 6 juillet 1954.

Présents: MM. Antonini, Charles-Cros, Cornet, Dusseaulx (Roger), Losie, Vignes.

Excusés: MM. Cazelles, général Legentilhomme, Oudard, Peretti, Reverbori, Schleiter.

Affaires sociales.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents: MM. Begarra Begat, Boiteau, Deroux, Dubois, Mme Eboué-Tell, M. La Gravière, Mme Malroux, MM. Mbida, Odru, Perier, Sarr Ibrahima, Sicé (général) Sylla, Theetten. *Suppléants:* M. Begarra de M. Chekkal Daho, M. Dubois de M. Kamil, M. La Gravière de Mlle Le Ber, Mme Malroux de M. Thomas, M. Perier de M. Marceau Dupuy.

Excusés: MM. Burkhardt, Michalet.

Assistait, en outre, à la séance: M. Cornet, rapporteur de la commission des affaires financières.

Défense de l'Union française.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents: MM. Max André, Audu, Bazé, Fleury, Fontanet, de Gouyon, Guiter (Jean), Legentilhomme (général), Mbida, Mme Emilienne Moreau, MM. Moullec (contre-amiral), Schleiter (Gabriel), Schneider. *Suppléants:* M. Jean Guiter de M. Frey, Mme Emilienne Moreau de M. Jean-Marie Thomas, M. Gabriel Schleiter de M. Signoret, Legentilhomme (général) de M. Georget.

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents: MM. Belabed, Bernier, Boisdon, Alfred Bour, Cornet, Junillon, Pialoux, Sarraut (Omer). *Suppléants:* M. Sarraut (Omer) de M. Antonini, M. Pialoux de M. de Bruchard, M. Belabed de M. Chekkal Daho, M. Bernier de M. Diallo, M. Cornet de M. Morel, M. Bour (Alfred) de M. Randretsa, M. Bégat de M. Saïdou Djermakoye.

Excusés: MM. Guillabert, Polycarpe.

Relations extérieures.

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

Présents: MM. Berthaud (Pierre-Louis), Coquart, Dardelle, Fontanet, Héline, Mama Fousséni, Oudard, Sarraut (Omer), Vignes. *Suppléants:* M. Coquart de M. Ba Amadou, M. Héline de M. Béme, M. Pierre-Louis Berthaud de M. Benon, M. Dardelle de M. Ceran-Jerusalemy, M. Omer Sarraut de M. Delpuech, M. Oudard de M. Guy.

Excusés: MM. Schneider et André Bidet.

Convocation de commission.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts le jeudi 8 juillet 1954, à dix heures (local no 34), 21, rue La Boétie, à Paris:

IX. — Demande d'avis (no 302, année 1953) sur le projet de décret réorganisant le crédit agricole, artisanal et immobilier au Togo. — Nouvel examen de l'avis (no 62, année 1954) de M. Le Brun Kéris.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

1re SESSION DU MOIS DE JUILLET 1954

Séance du jeudi 8 juillet 1954.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

Suite de l'ordre du jour de la première session du mois de juillet 1954 indiqué précédemment (cf. *Journal officiel* du 6 juillet 1954).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la vingt-sixième tranche de la loterie nationale 1954 a eu lieu à Allevard (Isère), le 7 juillet 1954, à vingt heures trente.

Les billets dont le numéro se termine par:

		Série A.	Série B.
4	gagnent.....	2.000 F.	2.000 F.
6	—	2.000 F.	2.000 F.
74	—	3.000 F.	5.000 F.
93	—	3.000 F.	5.000 F.
91	—	4.000 F.	6.000 F.
03	—	5.000 F.	7.000 F.
773	—	6.000 F.	10.000 F.
293	—	8.000 F.	12.000 F.
302	—	10.000 F.	16.000 F.
077	—	12.000 F.	20.000 F.
227	—	14.000 F.	24.000 F.
178	—	20.000 F.	30.000 F.
9.165	—	30.000 F.	40.000 F.
7.183	—	30.000 F.	40.000 F.
6.575	—	30.000 F.	40.000 F.
4.323	—	40.000 F.	60.000 F.
6.922	—	40.000 F.	60.000 F.
1.225	—	40.000 F.	60.000 F.
2.317	—	60.000 F.	80.000 F.
3.413	—	60.000 F.	80.000 F.
3.345	—	60.000 F.	80.000 F.
0.760	—	80.000 F.	120.000 F.
1.565	—	80.000 F.	120.000 F.
4.493	—	80.000 F.	120.000 F.
1.783	—	100.000 F.	140.000 F.
5.316	—	150.000 F.	200.000 F.
52.296	—	200.000 F.	250.000 F.
85.581	—	200.000 F.	250.000 F.
13.975	—	200.000 F.	250.000 F.
72.799	—	200.000 F.	250.000 F.
22.780	—	200.000 F.	250.000 F.
60.909	—	200.000 F.	250.000 F.
05.715	—	600.000 F.	400.000 F.
41.994	—	600.000 F.	400.000 F.
66.166	—	600.000 F.	400.000 F.
50.766	—	1.000.000 F.	600.000 F.
51.793	—	1.000.000 F.	600.000 F.
76.563	—	1.000.000 F.	600.000 F.
01.216	—	1.200.000 F.	800.000 F.
67.161	—	1.500.000 F.	1.000.000 F.
46.511	—	1.500.000 F.	1.000.000 F.
41.356	—	2.000.000 F.	1.200.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
261.357	gagnent.....	4.000.000 F.	1.600.000 F.
015.862	—	4.000.000 F.	1.600.000 F.
043.806	—	8.000.000 F.	2.500.000 F.
210.378	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
154.282	—	15.000.000 F.	6.000.000 F.
064.085	—	25.000.000 F.	15.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le mardi 13 juillet 1954, à Aubenas (Ardèche).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de médecins inspecteurs élèves de la santé.

Un concours est ouvert le 15 novembre 1954 au ministère de la santé publique et de la population à Paris, et éventuellement dans un centre qui sera désigné ultérieurement, pour le recrutement de médecins inspecteurs élèves de la santé.

Le nombre de places mises au concours est de dix.

Peuvent être admis à concourir, les candidats de l'un ou de l'autre sexe possédant la qualité de Français, âgés de moins de trente-cinq ans au 1er janvier 1954 (sous réserve des dispositions du code de la famille et des lois militaires), titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine et soit d'un diplôme universitaire d'hygiène institué dans les conditions prévues par le décret du 21 juillet 1897, soit du certificat d'études spéciales d'hygiène et d'action sanitaire et sociale institué par l'arrêté du 8 janvier 1951.

A titre transitoire, les candidats non titulaires de ce certificat pourront prendre part aux épreuves du concours sous réserve d'avoir à passer ledit certificat dans le délai d'un an après leur admission.

Pour tous renseignements complémentaires, les intéressés sont priés de s'adresser au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e), où les dossiers devront être déposés avant le 5 novembre 1954.

Avis de concours pour le recrutement de rédacteurs des directions départementales de la santé et de la population et de l'entr'aide sociale.

La date du concours, dont l'ouverture a été autorisée par arrêté du 11 juin 1954, en vue du recrutement de 20 rédacteurs des directions départementales de la santé et de la population et de l'entr'aide sociale, est fixée au 20 octobre 1954.

Pour tous renseignements relatifs à ce concours, les candidats sont priés de s'adresser au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, à Paris.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANCES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 7 juillet 1954.	
319 95	États-Unis	1 $ U.S.A	350 ..(1)	.....	.....	319 95	.....
357 65	Canada	1 $ Can.	....	.....	.....	357 80	.....
464 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib	464 0727	.....	.....	.....	.....
8379 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8274 ..	8396 ..	8384 ..	8381 ..
700 20	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	700 45	700 30
5061 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5063 ..	5061 ..
983 15	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	984 ..	982 70
4913 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4916 ..	4915 ..
9255 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9261 ..	9258 ..
6772 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6773 ..	6771 ..
8049 ..	Suisse	100 f. s.	8083 98	7944 ..	8064 ..	8054 ..	8053 ..
1336 ..	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1356 25	.....
1002 25	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	997 ..	1013 ..	1002 50	1002 25
56 45	Italie	100 lire.	56 022	55 60	56 45	56 45	.....
2779 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	2779 ..	2821 ..	.....	.....
1243 25	Portugal	100 esc.	1247 39	1208 25	1226 50	1243 ..	.....
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 krs	4864 11	4824 50	4897 50	4897 50	.....
117 60	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 60	.....

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	350
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	5.0
États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam.....	100 piastres.....	1000
Comptoirs français dans l'Inde.....	100 roupies I. F....	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

IMPRIMERIE DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 12.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 26, RUE RENAN, BESANÇON

R. C.: Besançon 883.

Obligations de 1.000 F 4 0/0 1949 sorties au tirage du 24 mai 1954.

2.877	2.897	2.898	2.902	2.903	3.097	3.098	3.099	3.580	3.581
2.904	2.905	3.000	3.012	3.087	3.693	3.815	3.867	3.868	3.869
3.091	3.092	3.093	3.095	3.096	3.870	3.879			

Obligations sorties à des tirages antérieurs et non remboursées.

Tirage du 20 mai 1953.

3.375 3.832

ETABLISSEMENTS L'HERITIER-GUYOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 86.250.000 F

SIÈGE SOCIAL: 22, RUE DE LONGVIC, DIJON (CÔTE-D'OR)

R. C.: n° 615, Dijon.

Obligations 4 0/0 1946 de 5.000 F.

Liste numérique des obligations amorties au tirage du 2 juin 1954 et remboursables à partir du 1er juillet 1954 à 5.000 F.

1.353 à 1.406

NOTA. — Pour parfaire le présent amortissement, la société a procédé au rachat en Bourse de 70 obligations.

ETABLISSEMENTS L'HERITIER-GUYOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 22, RUE DE LONGVIC, DIJON (CÔTE-D'OR)

R. C.: n° 615, Dijon.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 8 juin 1954 et remboursables à partir du 10 juillet 1954 à 10.000 F;

Des obligations amorties au tirage du 13 juin 1952 parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
288 à 330	52	1.844 à 865	54	1.891 à 899	54

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 10 juillet 1954, la société a procédé au rachat en Bourse de 33 obligations.

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 184352.

Obligations nominatives 5 1/2 0/0 1952 de 100.000 F nominal.

Echéance du 15 août 1954.

Deuxième tirage effectué le 23 juin 1954 pour amortissement de 119 obligations.

NUMEROS	ANNEE de remboursement.
3 à 121	1954

Coupon échéance 15 août 1955 attaché.

Les obligations désignées par le sort seront remboursées à 125.000 F par les soins de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

Tous les titres sortis au tirage antérieur ont été remboursés.

Société des ETABLISSEMENTS Th. RIVIERRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 28.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: A CREIL (OISE), 45, RUE DES USINES

R. C.: Senlis 7002.

Obligations 5 1/2 0/0 1929 de 1.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 10 juin 1954 et remboursables à partir du 15 juillet 1954 à 1.000 F;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMEROS	ANNÉES de rembour-sement.	NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.	NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
11 à 20	51	1.131 à 140	52	2.531 à 540	52
61 à 70	54	1.211 à 214	54	2.551 à 560	52
101 à 110	53	1.371 à 380	49	2.591 à 600	54
121 à 130	54	1.411 à 420	54	2.611 à 620	54
261 à 270	54	1.451 à 460	53	2.691 à 700	54
361 à 370	54	1.511 à 520	53	2.801 à 810	54
391 à 400	52	1.631 à 640	53	2.891 à 897	53
421 à 430	52	1.661 à 670	50	2.901 à 910	54
451 à 460	50	1.701 à 710	53	2.921 à 930	51
511 à 520	54	1.741 à 750	53	2.971 à 980	53
531 à 540	52	1.841 à 850	53	3.111 à 120	54
591 à 600	54	1.871 à 880	51	3.121 à 130	52
631 à 640	53	1.891 à 900	54	3.161 à 170	54
641 à 650	53	1.931 à 940	53	3.221 à 230	52
741 à 750	53	2.161 à 170	54	3.241 à 250	54
761 à 770	52	2.191 à 200	54	3.271 à 280	53
801 à 810	54	2.471 à 480	54	3.281 à 290	53
921 à 930	53	2.501 à 510	53	3.291 à 300	54
961 à 970	51	2.511 à 520	51	3.401 à 410	54
1.091 à 100	53	2.521 à 530	53	3.451 à 460	54

Porcelaines Electrotechniques d'Erôme

ANCIENNEMENT

Société des porcelaines et appareillages électriques Grammont.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 32, RUE CHARDON-LAGACHE, PARIS (16e)

R. C.: Seine 116355.

Bons 3 1/2 0/0 1943 de 500 F.

LISTE NUMERIQUE

Des bons amortis au tirage du 11 juin 1954 et remboursables à partir du 15 juillet 1954;

Des bons amortis aux tirages antérieurs parmi lesquels figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 1.205	54	9.007 à 11.842	51
2.169 à 5.378	52	13.430 à 14.568	54
5.379 à 7.446	53		

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Société des Grands Magasins de Vêtements Thiery aîné

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 29.050.000 F

SIÈGE SOCIAL: 11, LA CANEBIÈRE, MARSEILLE

R. C.: Marseille 42349 B.

Appel au remboursement anticipé total des obligations 6 0/0 de 1.000 F émises en 1942.

Les propriétaires d'obligations de 1.000 F nominal 6 0/0 émises en 1942 par la Société des grands magasins de vêtements Thiery aîné sont avisés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces titres, a décidé de procéder au remboursement anticipé à la date du 1er novembre 1954 de la totalité desdites obligations non encore amorties à cette date.

Les porteurs d'obligations 6 0/0 devront présenter leurs titres au remboursement le 1er novembre 1954, date à laquelle les intérêts cesseront de courir.

Le remboursement s'effectuera au prix de 1.082 F par obligation, soit le pair augmenté d'une prime de 100 F sous déduction de la taxe proportionnelle, soit 82 F.

Le remboursement aura lieu au siège de la société, 11, la Canebière, à Marseille, et 9, rue de Valois, à Paris.

Le conseil d'administration.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Chabert (Georges) dit Musitelli, né le 23 mai 1932 à Paris, demeurant 14, rue Saint-Sébastien, Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Musitelli.

M. Paul-François Campagna, doreur, né le 16 mars 1904 à Cannes (Alpes-Maritimes), y demeurant 5, rue Mont-Chevalier, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de d'Alascio.

M. Victor Campagna, doreur, né le 22 décembre 1892 à Cannes (Alpes-Maritimes), y demeurant 5, rue Mont-Chevalier, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de d'Alascio.

M. Louis Campagna, doreur, né le 9 juin 1895 à Cannes (Alpes-Maritimes), y demeurant 5, rue Mont-Chevalier, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de d'Alascio.

M. Humbert Campagna, doreur, né le 26 novembre 1890 à Cannes (Alpes-Maritimes), y demeurant 5, rue Mont-Chevalier, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de d'Alascio.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

8 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **La Boule sportive de Penchard.** But: pratique du jeu de boule pélanque et obligatoirement de l'éducation physique. Siège social: chez le président, M. Koenig (Jean), Penchard (Seine-et-Marne).

8 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association des amis de l'école maternelle rue Henri-Taviel.** But: entourer l'école laïque du faisceau des affections et des bonnes volontés, créer, aider et encourager les œuvres coopératives scolaires laïques. Siège social: école maternelle, 12, rue Henri-Taviel, Issy-les-Moulineaux.

8 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de l'école maternelle du Fort.** But: entourer l'école laïque du faisceau des affections et des bonnes volontés, créer, aider et encourager les œuvres coopératives scolaires laïques. Siège social: école maternelle, 72, rue du Fort, Issy-les-Moulineaux.

8 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Dijon. **Cercle d'études et d'informations politiques et sociales.** But: études et diffusions. Siège social: salle des sociétés, 9, rue Docteur-Chaussier, Dijon.

8 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Amicale sportive Decazeville.** But: développer la pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: cours complémentaire, Decazeville (Aveyron).

9 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Les Belvédères.** But: location et achat de terrains de chasse ainsi que l'exercice en commun du droit de chasse sur les terrains loués. Siège social: chez M. Guy Dormoy, propriété Grand'Maison, Trois-Rivières.

10 juin 1954. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'entr'aide des établissements Balard.** But: secours au personnel. Siège social: Etablissements Balard, place de la Cité, Rodez.

11 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association Populaire Familiale de Comines.** But: grouper les familles de condition ouvrière, ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: 61, rue d'Hurlupin, à Comines.

11 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Amicale des donneurs de sang des Sables-d'Olonne.** But: entretiens se rapportant à l'accomplissement de leurs devoirs et défense de leurs droits. Siège social: café Durand, place du Grand-Canton, les Sables-d'Olonne.

11 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Amicale des Anciens stagiaires de la Formation professionnelle des adultes du département d'Oran.** But: entretenir entre ses membres les relations de bonne camaraderie et d'amitié tout en leur favorisant l'exercice des sports et des arts. Siège social: boulevard des Quarante-Mètres, Oran.

15 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'éducation et d'enseignement de Sainte-Anne-de-Campbon.** But: promouvoir, soutenir, favoriser l'instruction, l'éducation dans les écoles, organiser les loisirs, les cours post-scolaires et d'éducation physique. Siège social: au presbytère de Sainte-Anne-de-Campbon (Loire-Inférieure).

15 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association Le Gorrec.** But: unir les travailleurs indépendants du bâtiment. Siège social: villa L'Aurore, à Sallenelle.

16 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Conseil des parents d'élèves des écoles laïques.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux des écoles laïques. Siège social: mairie d'Entraigues (Vaucluse).

16 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Association des parents d'élèves et amis de l'école Michelet.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Etablir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale. Siège social: école Michelet, Constantine.

17 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association des propriétaires de la cité Louis-Brioude.** But: défendre les intérêts moraux et matériels des adhérents de l'association. Siège social: mairie de Vals, près le Puy.

17 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association sportive de la compagnie des Chargeurs Réunis du Havre (A.S.C.R.H.).** But: pratique des exercices physiques et notamment du football association (création de deux équipes corporatives). Siège social: 99, boulevard de Strasbourg, le Havre (Seine-Inférieure).

17 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Cercle des élèves de l'école technique des mines de Douai.** But: promouvoir, soutenir, favoriser toutes les initiatives susceptibles de diffuser la culture générale et cinématographique et faciliter l'organisation des loisirs des élèves de l'école technique des mines de Douai. Siège social: rue Charles-Bourseult, Douai (Nord).

18 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Cantine scolaire de Maisonnisses.** But: faciliter la fréquentation des classes et sauvegarder la santé des élèves qui ne peuvent être rendus à leur famille à la récréation de midi. Siège social: école publique de Maisonnisses.

18 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe de l'union des vaillants et vaillantes du 9e, Pigalle.** But: rassembler en son sein tous les jeunes Français et toutes les jeunes Françaises âgés de 8 à 16 ans, dévoués à la patrie, et les éduquer dans l'amour de la république, de la démocratie et de la laïcité. Siège social: 42, rue des Martyrs, Paris.

19 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Tlemcen. **Association Saint-Jean-de-Matha.** But: assurer le développement et le rayonnement du culte catholique à Nemours par la construction, l'achat ou l'aménagement de terrains et d'immeubles dans le cadre du prestige chrétien et français. Siège social: chez le président, à Nemours (Oran).

19 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Œuvre laïque des colonies de vacances de Vaulx-en-Velin.** But: faciliter l'envoi des enfants de Vaulx-en-Velin à la montagne, à la mer ou à la campagne pendant les vacances scolaires. Siège social: mairie de Vaulx-en-Velin.

19 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Association familiale ouvrière de Damparis.** But: grouper les familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels ou moraux. Siège social: chez M. Laurent (René), Damparis-Village (Jura).

19 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Sétif. **Tennis-Club de Saint-Arnaud.** But: entraînement au sport tennis. Siège social: mairie de Saint-Arnaud (Constantine).

21 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Amicale des secrétaires de mairie du département de Vaucluse.** But: création et maintien entre ses membres de relations amicales, étude de questions d'ordre professionnel, revendicatif et administratif. Siège social: hôtel de ville d'Avignon.

21 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association culturelle du ministère de la reconstruction et du logement.** But: prendre toutes mesures destinées à favoriser, parmi le personnel du ministère de la reconstruction et du logement, la lecture des œuvres littéraires par le prêt d'ouvrages ainsi que l'organisation de voyages tant individuels que collectifs. Siège social: administration centrale du ministère de la reconstruction et du logement, avenue du Parc-de-Passy, Paris.

21 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Association de pêche de Pleaux.** But: obtenir les lots de pêche, lutter contre le braconnage et favoriser le repeuplement. Siège social: mairie de Pleaux (Cantal).

22 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Syndicat de défense contre la tuberculose et maladies du bétail de la région d'Azay-le-Rideau.** But: lutter contre la tuberculose bovine. Siège social: mairie d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

23 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **L'Echo de la vallée d'Envermeu.** But: étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter, d'une façon générale, la prospérité d'Envermeu et de son canton et en poursuivre la réalisation. Siège social: route de Douvrend, Envermeu (Seine-Inférieure).

23 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Gard. **Groupe artistique de Pont-Saint-Esprit Les Amis du mistral.** But: donner au peuple une récréation saine et morale en même temps que lui fournir une éducation par le jeu scénique et choral. Siège social: salle Mistral, Pont-Saint-Esprit.

23 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Amicale laïque de Dolo.** But: créer et resserrer les liens de camaraderie entre les amis, les élèves et les anciens élèves de ses écoles publiques. Siège social: école publique de Dolo (Côtes-du-Nord).

24 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Pétanque amicale saissagaise.** But: pratique des jeux de boules. Siège social: mairie de Saissac.

25 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. **Cultuelle catholique d'El-Kseur.** But: faciliter l'exercice du culte catholique, entretenir, agrandir et améliorer les édifices religieux. Siège social: presbytère, El-Kseur (Constantine).

26 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association pour la formation professionnelle des jeunes paysans de la région de Montfort-sur-Meu.** But: créer, entretenir, défendre et développer des œuvres de formation agricole et ménagère pour les jeunes paysans et paysannes. Siège social: boulevard Carnot, Montfort-sur-Meu.

26 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Les Castors de Carmaux.** But: entr'aide entre les constructeurs de maisons d'habitation. Siège social: 103, avenue Albert-Thomas, Carmaux.

26 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Centre paritaire du logement de Montluçon.** But: grouper les personnes, sociétés, organismes publics ou privés, domiciliés ou exerçant leur activité dans la commune de Montluçon; mettre en œuvre tous les moyens appropriés pour la construction ou l'aide à la construction de maisons d'habitation collectives ou individuelles, agrémentées ou non de jardins, répondant aux besoins de la vie familiale et éventuellement la réparation ou l'amélioration des immeubles existants et plus généralement effectuer toutes opérations tendant à améliorer le sort et la vie des habitants de la ville de Montluçon et des communes environnantes, qu'il s'agisse d'opérations mobilières, immobilières ou financières. Siège social: centre paritaire du logement de Montluçon, 6, rue Porte-des-Forges, Montluçon (Allier).

28 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association nationale de veuves civiles** (section algérienne). But: défense des intérêts généraux des veuves. Siège social: chez Mme Bernard, présidente, 40, boulevard du Télemly, Alger.

28 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Section de tennis de table de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (O. T. A. N.).** But: former une section sportive de tennis de table. Siège social: palais de Chaillot, Paris.

29 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Ligue nationale contre les vaccinations.** But: lutter contre l'obligation des vaccinations. Siège social: 10, rue du Roi-de-Sicile, Paris.

29 juin 1954. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des parents d'élèves de l'école laïque du quartier des Platanes de Perpignan.** But: activité culturelle et ramassage par car des élèves. Siège social: impasse des Capucines, Perpignan.

29 juin 1954. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Association sportive des Roberty's.** But: gymnastique, éducation physique et sport. Siège social: chez M. Bonnat, 10, rue Gaston-Gaillard, Lagord.

30 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Moto-Club lamalousien.** But: développer le sport motocycliste et motoriste. Siège social: Grand Café, avenue Charcot, Lamalou-les-Bains (Hérault).

1er juillet 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Les Hirondelles de Saint-Rémy et les Molières.** But: pratique des sports et de l'éducation physique. Siège social: mairie de Saint-Rémy-les-Chevreuse (Seine-et-Oise).

2 juillet 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association sportive des tireurs biterrois.** But: développer le sport du tir aux pigeons artificiels. Siège social: hôtel du Nord, 15, place Jean-Jaurès, Béziers (Hérault).

MODIFICATIONS

11 juin 1954. Déclaration à la préfecture d'Angers. L'Amicale des anciens des stalags X. A. B. C. change son titre qui devient **Amicale des anciens des oflags et stalags X — A. B. C. et affiliés.** But: entretenir et resserrer l'esprit de bonne camaraderie, aider moralement et matériellement ses orphelins et ceux de ses membres éprouvés par le sort. Siège social: café du Champ-de-Mars, 11, boulevard Joffre, Angers.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1954: page 6128, 2e colonne, 1re insertion. **Amicale de l'école nationale des impôts,** au lieu de: « 3, rue de Montmorency », lire: « 5, rue de Montmorency ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.